

PROCES VERBAL

SEANCE DU 20 MAI 2010

Monsieur D. PAILLARD, Maire de Saint-Denis, ouvre la séance à 19 H 20

Il a procédé à l'appel des membres présents et à la vérification des mandats :

PRESENTS :

D. PAILLARD, F. HAYE, R. GOMIS, C. RANGUIN, S. PEU, F. SOULAS, F. LANGLADE, J. PAVILLA, C. GIRARD, B. BAGAYOKO, M. MENSION, P. QUAY THEVENON, D. PROULT, M. LEJEUNE, H. REBIHA, M. KERHOUAS LASSER, J. COMET, P. VASSALLO, P. JULIEN, E. BELIN, C. ZIDANE, A. RENAUD, L.S FELLAHI, L. RUSSIER, S. DE LA FUENTE, M. MESSAOUDENE, G. GUEGUEN, J. JURJEVIC, V. POUJOL, F. PERROT, M.A CLAIN, A. AMMI, G. SALI, S. PRIVE, M. LELIEVRE, X. DUCOS FONFREDE, D. LABAUNE, E. NICOL, C. O'PETIT, E. DELION

SONT ARRIVES APRES L'OUVERTURE :

*C. MEZERETTE (avant le vote de l'affaire n°1)
Z. HENNI (avant le vote de l'affaire n°1)
F. ROBLIN (avant le vote de l'affaire n°1 – mandat à V. POUJOL)*

EXCUSES :

Présents 43
Excusés 9
Absent 1

*V. LE TORREC (ayant donné mandat à D. PROULT)
N. GHASSAB (ayant donné mandat à F. HAYE)
S. BERRANDOU (ayant donné mandat à J. PAVILLA)
M. RIBAY (ayant donné mandat à C. GIRARD)
P. BRAOUEZEC (ayant donné mandat à D. PAILLARD)
B. KHADJA (ayant donné mandat à L. RUSSIER)
M. CAROLY (ayant donné mandat à J. COMET)
J. FALEYRAS (ayant donné mandat à F. PERROT)
A. WANNASS (ayant donné mandat à M. LELIEVRE)*

SONT PARTIS AVANT LA LEVEE DE LA SEANCE :

*P. JULIEN (avant le vote de l'affaire n°5)
E. BELIN (avant le vote de l'affaire n°5 – mandat à C. ZIDANE)
A. RENAUD (avant le vote de l'affaire n° 5 – mandat à P. VASSALLO)
E. NICOL (avant le vote de l'affaire n°5)
C. O'PETIT (avant le vote de l'affaire n°5)
S. PRIVE (avant le vote de l'affaire n°6)*

ABSENTS : D. AFSOUD

Monsieur D. PAILLARD, Maire de Saint-Denis,

➤ **Propose de désigner, M. PEU, Secrétaire de séance**
Approbation du Conseil

Monsieur LABAUNE : "Merci, je dois dire que j'aurais préféré ne pas beaucoup intervenir sur le compte rendu précédent, puisque je n'interviens pas beaucoup habituellement, mais là vous avez quand même 1,2,3,4,5,6,7,8, 9,10,11 pages concernées, donc vous vous êtes distingués. Encore bravo, on ne peut pas être dernier partout, là vous êtes premier.

Concernant l'éclairage, page 2, j'y reviens un tout petit peu, parce qu'effectivement, là vous avez changé les spots ou au moins un spot. Cela faisait 2 mois que ça durait. On est dans l'ombre maintenant, complètement. Je ne sais pas, ce sont peut-être des ampoules

économiques, écologiques, enfin des ampoules très chères pour peu de résultat, à l'image du reste. Cela commence comme ça.

Page 2 toujours, je dois dire que l'intervention, M. RIBAY n'est pas là, la 1^{ère} intervention de la 1^{ère} page, de la page 2, ça concerne M. RIBAY. Alors je ne vais pas demander la correction à la place de M. RIBAY, ses collègues lui recommanderont d'y prendre garde à l'avenir, parce que M. RIBAY est adjoint au maire et de fait, il doit recevoir beaucoup de documents à signer, des documents qui concernent l'implication de la ville au niveau financier et qu'il fasse attention à ce qu'il signe, parce que c'est comme ça qu'on se retrouve en prison un jour.

Pour M. RIBAY, vous le lui direz. Il y a beaucoup d'interventions de M. RIBAY qui sont ou tronquées ou pour lesquelles il manque des mots. J'ai fait un petit sondage sur RIBAY, parce que je l'avais trouvé intéressant dans ses interventions la dernière fois, je plaisante naturellement. Que les autres se méfient également, parce qu'il y a beaucoup d'erreurs.

Ma 1^{ère} intervention, page 2, milieu de paragraphe à peu près. Vous avez modifié le "moins" dans "j'aimerais au moins pouvoir relire les notes que vous m'envoyez et que vous puissiez changer à minima le spot qui est derrière moi à droite". Donc vous avez mis "mieux" à la place de "moins". Dommage l'institut n'est pas là, il vous aurait dit que ce n'est pas synonyme. Donc voilà pour la page 2.

Ensuite page 23. Excusez-moi, on n'y voit rien, ce n'est pas facile. Intervention LABAUNE... Il faut peut être une lampe électrique. En milieu du dernier paragraphe: "diverses démarches ou au comité" "aux": pluriel, "comités": pluriel.

Page 26, M. LABAUNE "Ah, j'ai entendu le fameux Ah, visiblement vous n'êtes pas encore au B. M. QUAY THEVENON etc". Il faut quand même un minimum de ponctuation. Alors que je sais que le langage parlé est difficile à retranscrire à l'écrit. Peu d'écrivains s'y sont essayé et un ou deux à ma connaissance avec succès. Pour autant, essayez de respecter à peu près la ponctuation.

Quand je dis "ce travail n'est pas perdu, ces appellations peuvent revenir, on pourra les remettre en avant l'an prochain, ne vous inquiétez pas": ça c'est entre guillemets, je cite M. QUAY THEVENON, alors mettez le entre guillemets parce qu'on finit par ne plus rien comprendre.

Un peu plus bas, après le "naturellement", vous mettez un point et on reprend avec une majuscule. Ce n'est pas "naturellement on ne peut pas". C'est "je finis une phrase par naturellement et j'en reprends une par: "on ne peut pas...".

J'ai remarqué que vous faisiez l'effort pour les élus de la majorité qui ont du mal à s'exprimer parfois en français, donc essayez de faire l'effort de respecter une ponctuation pour ce qui est de mes interventions qui elles sont dans un français, disons, acceptable. Voilà pour la page 26.

Page 32: là on a tronqué M. PAILLARD entre M. LABAUNE et M. PRIVE, en plein milieu de page M. PAILLARD dit "allez M. LABAUNE". Il dit "allez M. LABAUNE" parce qu'il n'est pas satisfait de ce que je viens de dire à propos de la loge VIP que j'ai qualifiée de "petit centre de cure ambulatoire en alcoologie". Alors il dit: "allez M. LABAUNE" pour me faire taire. Cela tombait bien, j'avais fini, mais s'il veut s'exprimer sur le sujet, il n'est toujours pas trop tard. Il faut rajouter PAILLARD, M. PAILLARD: "allez M. LABAUNE". On le laissera s'exprimer ou la postérité pourra juger, pour peu que ça l'intéresse.

On est page 32, on passe à la page 43, voyez on avance. Trois fois rien, un mot à la place d'un autre. Eh oui, je parlais de Plaine Commune et là, pas forcément à l'avantage de ceux qui devraient être mes amis politiques, puisque je disais que le budget avait été voté à l'unanimité, enfin qu'il n'y avait pas eu d'éléments de l'opposition, que ce soit de droite ou de gauche, les socialistes qui s'étaient opposés au budget donc il n'y avait pas eu d'opposition et que j'avais simplement dit qu'il y avait "certains éléments de l'opposition de droite qui sont plutôt des soubrettes de BRAOUEZEC" et non pas qui sont "plus". Il ne faut rien épargner, même les siens.

J'étais page 43, nous voilà à la page 45. Page 45, vous avez oublié le "voilà". Je n'ai qu'une intervention à cette page, donc c'était après la sortie brillante de M. REBIHA où je disais que j'avais remis, voilà "vous allez partager en 2010 le trophée que j'ai remis à BRAOUEZEC" tout le monde s'en souvient, il est encore en photo sur mon blog "Didier Labaune". Je disais simplement que vous allez, M. REBIHA, le partager en 2010 avec M. BRAOUEZEC. Ca va me faire des frais, il va y en avoir 2 mais enfin bon. J'ai remis à M. BRAOUEZEC en 2009 et vous avez oublié le "voilà". Le "voilà" n'avait pas beaucoup de signification à cet endroit là, mais vous pourrez le retrouver à certains autres endroits tronqués et à des endroits qui vous concernent vous, les intervenants de la majorité municipale et c'est dommage parce que c'est des "voilà" qu'il ne faudrait peut être pas enlever, parce qu'ils ont une signification, des fois un peu lourde, surtout au niveau de notre budget.

Nous étions à 45, nous voilà à 47, et il fait toujours nuit dans notre coin, là. Ce n'est pas solutionné cette affaire. Page 47, tout en bas de la page 47, mon intervention "j'ai constaté donc" il s'agissait de Mme HAYE, par rapport à Mme HAYE et de ses médiateurs de nuit, on va en parler ce soir, on va se marrer. J'ai constaté donc des fractures dans la majorité, sous entendu là pour la compréhension, sur ce sujet et non pas "sur ce budget". Sujet, budget, voyez Mme HAYE, c'est trois fois rien mais enfin, moi j'appelle ça de la négligence, de l'inconséquence, enfin bon.

Page 48 maintenant. Cela veut dire que personne ne le relit chez vous surtout, c'est ça. Il ne s'agit pas de l'administratif qui a pu faire ça, les gens travaillent sur instruction, inutile de l'engueuler demain, relisez un petit peu ce que vous faites, faites vous-même la démarche, puisque j'en vois qui sont bien souvent à la terrasse des cafés l'après-midi comme cet après-midi, qui ne sont pas forcément dans un état très intéressant ce soir, d'ailleurs, la caméra jugera...

Essayez de le visionner au moins une fois, vous ou un des adjoints, enfin quelqu'un. Donc l'intervention de LABAUNE, fin de 1^{er} paragraphe: je finis sur "vous le savez bien, à la ligne, vous êtes l'adjointe à la sécurité, ce qui me navre, c'est que cela ne vous intéresse pas, la sécurité", je parlais de vous Mme HAYE, vous vous étiez reconnue, quelqu'un qui ne s'intéresse pas à la sécurité. Je ne vous ai pas vue chez le Préfet hier.

Page 49 maintenant, il faut remplacer, c'est la 3^{ème} ligne: je parle toujours de cette affaire de sécurité. Je dis "on a tenu 6 ans sans rien faire", alors je ne parle pas de moi, c'est ça, Ah vous avez mis "Ah" alors ça le "Ah" je vous le réserve, les Ah, les B, les C. Moi je dis "eh bien" à ce moment là, alors vous barrez le "Ah", vous vous le réservez, moi je mets "eh bien".

En-dessous, un peu plus loin, je mets "on a changé de Préfet, vous vous rappelez de cette réunion à laquelle je n'étais pas convié. Alors là, je vous avouerai je ne sais pas si j'ai dit "à"

ou "de" mais comme vous le corrigez pour d'autres. Là pour l'occasion, il s'agissait de le corriger pour la bonne compréhension: "vous vous rappelez de cette réunion à laquelle je n'étais pas convié avec mon ami DUCOS-FONFREDE. Moi je suis encore là, le Préfet n'y est plus, eh oui...", On a vu le nouveau hier.

Donc là, on était page 49. Nous voilà à la page 53 et on a bientôt fini, ça va m'éviter d'entendre les "ah".

"Je vous ai adressé...", 3^{ème} ou 4^{ème} ligne, je vous fais grâce des détails, "je vous ai adressé à propos des attributions de logements... c'est toujours difficile ces affaires d'attribution de logements etc il en manque toujours selon vous un certain nombre toujours plus important". Je vous ai adressé une lettre, Monsieur le Maire, il y a quelques jours. Il faudrait peut être me répondre là-dessus concernant les adjoints qui..." et au moment où je dis "qui" vous dites-vous, Monsieur le Maire, signifiant par là certainement que ce que je dis est très peu important et ne vous concerne absolument pas et que vous cautionnez absolument le fait que des adjoints qui gagnent entre 4000 et 8000 euros gardent leur HLM à des conditions très modiques. Vous dites à ce moment là: "et alors?", le "et alors", je le veux, parce qu'il existe, et pas parce que simplement je suis quelqu'un d'un petit peu trop exigeant, vous l'avez dit le "et alors".

Il faudrait que vous vous expliquiez là-dessus. Et enfin M. PAILLARD, juste après mon intervention, vous dites "M. LABAUNE, vous m'avez écrit, je vous répondrai". Je vous ai écrit début avril, M. PAILLARD, sur un sujet grave, qui est le sujet du logement à Saint-Denis et en particulier du logement social pour lequel je vous demande de faire un exemple et vous ne m'avez toujours pas répondu, voilà."

On était à 53, allons en page 54 et relevez la tête, soyez fiers un petit peu, assumez. Je parle d'attribution de logements et de ma demande de logement, elle date de 78, je mets, et "je suis très content de ne pas l'avoir obtenue", je parle du logement pas de la demande. La demande, vous la distribuez à qui la veut. Ce sont les logements que vous ne distribuez pas.

Donc quand je dis "je suis content de ne pas l'avoir obtenue, c'est ce qui permet aujourd'hui de ne rien vous devoir et de continuer à pouvoir m'opposer sans avoir les mains ou les pieds liés": donc "ne pas l'avoir obtenu" c'est "u". Demandez à l'instit, ce n'est pas "ue". Par contre, ce qui est effectif, c'est que je ne l'ai pas obtenu. Ma demande est de 78, elle est peut être à l'étude encore.

Voilà, j'ai fini, ça a été un petit peu long, mais c'est un petit peu de votre faute."

Monsieur PAILLARD : "Vous pouvez éteindre votre micro, M. LABAUNE."

Monsieur LABAUNE : "Je m'étais habitué."

Monsieur SALI : "Il faut apprendre à donner le micro, M. LABAUNE, chacun son tour. Juste un, pour constater que quand je ne suis pas là, les conseils municipaux sont particulièrement intéressants, donc il n'y a pas de regret à avoir, et la 2^{ème} chose pour confirmer qu'effectivement, on est de plus en plus dans le noir dans cette partie de l'assemblée.

Je le dis, parce que comme en séance de conférence des présidents on avait eu une communication spéciale nous disant qu'on aurait des spots, qu'on serait enfin éclairés et que les bancs de l'opposition seraient éclairés, je me permets de le signaler et de prendre date pour que j'espère, la prochaine fois, on ait un peu de lumière parce que franchement, là, on est vraiment dans le noir."

Monsieur PAILLARD : "On l'a même écrit d'ailleurs, on a même écrit aux groupes, donc il va y avoir des spots supplémentaires. Au-delà du fait qu'on a changé les ampoules comme vous avez pu le constater, mais ça ne suffit pas, pourtant il y a la lumière de M. LABAUNE, mais ça ne suffit pas à éclairer le fond à gauche mais on va effectivement rajouter des spots. Sur le compte rendu?... tout comme d'ailleurs j'ai écrit à M. LABAUNE sur son courrier sur le logement."

Madame CLAIN : "Bonsoir M. le Maire, ce n'est pas à propos du compte rendu mais je reçois une convocation régulièrement pour un conseil municipal qui doit commencer à 19 heures. Or j'ai remarqué qu'il ne commence jamais avant 19H15, aujourd'hui, 19H25. Est-ce que nous pourrions devenir un peu plus ponctuels et respecter les horaires qui sont inscrits sur la convocation. Merci ."

Monsieur PAILLARD : "Vous avez raison, Mme CLAIN. Donc c'est un appel à l'ensemble des collègues présents pour pouvoir commencer notre séance, merci pour cette remarque."

Monsieur LABAUNE : "Je n'ai pas entendu la dernière phrase qui m'était destinée, Monsieur le Maire."

Monsieur PAILLARD : "Je vous avais répondu sur votre courrier sur le logement, donc je m'étonne que vous n'avez pas reçu de courrier. Je vous ai écrit le 12 mai."

Monsieur LABAUNE : "Je confirme, je ne l'ai pas reçu, enfin..."

Monsieur PAILLARD : "J'ai un problème d'adressage."

Monsieur LABAUNE : "S'il n'y avait que ça."

➤ **Demande** d'accepter le procès-verbal de la séance du 15 avril 2010

Vote à main levée

POUR..... 47

CONTRE.....01 (D. LABAUNE)

ABST.....2 (MODEM/E. NICOL)

- Arrivée de Z. HENNI

➤ **Rend compte** de la liste des décisions du Maire prises conformément à la délibération du 3 avril 2008 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire :

DATE

OBJET

ACQUISITIONS-CESSIONS

27/04/2010

Cession du véhicule immatriculé 1999 MG 93 à la commune de Montrem
Recette : 300 €

BAUX

16/04/2010 Acceptation du bail de location à passer entre la Commune de Saint-Denis et Saint-Denis Immobilier, mandataire de la SCI MAILLARD, pour un appartement situé 10bis rue des Ursulines, 1er étage gauche, à Saint-Denis 93200
Dépense : 1 044 euros (loyer mensuel hors charges)

CONTENTIEUX

22/04/2010 Recours de Madame Déborah BROSSARD devant le Tribunal Administratif contre la Commune de Saint-Denis.

22/04/2010 Recours de Madame Lydie DANET devant le Tribunal Administratif contre la Commune de Saint-Denis.

22/04/2010 Recours de Madame Michèle JAMET devant la Cour Administrative d'Appel Désignation de Maître FELDMAN pour représenter la Commune.

22/04/2010 Recours de Madame Mireille RABARINELINA devant le tribunal Administratif contre la Commune de Saint-Denis.

22/04/2010 Recours du Préfet de la Seine Saint-Denis contre le refus du Maire de la Commune de Saint-Denis d'assurer l'accueil des élèves dans les établissements scolaires pour la grève du 19 mars 2010.

CONTRATS - CONVENTIONS

12/04/2010 Contrat de maintenance des installations de chauffage du centre de vacances d'Héry sur UGINE pour l'année 2010, renouvelable 3 fois par reconduction expresse – acceptation du marché à passer avec la Société SORADEC
Dépense : 2 017,65 €

12/04/2010 Contrat de maintenance des installations de chauffage du centre de vacances de Montrem pour l'année 2010 renouvelable 3 fois par reconduction expresse - Acceptation du marché à passer avec la société COFELY
Dépense : 3 869,06 €

12/04/2010 Contrat de maintenance du bac dégraisseur du poste de relèvement de la station d'épuration et du réseau eaux usées et eaux pluviales du centre de vacances de Daglan pour l'année 2010 renouvelable trois fois par reconduction expresse – acceptation du marché à passer avec la Société SANITRA FOURRIER – SUEZ ENVIRONNEMENT
Dépense : 1 704,30 €

12/04/2010 Echange d'oeuvres entre le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis et le musée de la Poste. Signature d'une convention de prêt.

16/04/2010 Acceptation de la convention de location à passer entre la Commune de Saint-Denis et l'OPH Communautaire de Plaine Commune Habitat, pour les locaux LCR situés 9 place des Pianos à Saint-Denis

- 22/04/2010 Approbation d'un contrat de cession entre la ville de Saint-Denis et la Cie Le Mystère Bouffe pour un spectacle le 29 mai 2010
Dépense : 2 901,25 euros
- 22/04/2010 Maison de quartier Floréal Saussaie Courtille / Direction de la Santé
Achat d'un spectacle. Signature d'un contrat avec l'association Temps Forts
Dépense : 700 euros
- 22/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et l'Association "CAFE CULTUREL", donnant lieu à une représentation artistique des groupes URSA MAJOR ET KILLBIZZ le vendredi 30 avril 2010 à 21 heures à la Ligne13
Dépense : 1 415 euros
- 22/04/2010 ZAC Porte de Paris - Réalisation du diagnostic archéologique "ZAC - Porte de Paris - Îlot E". Approbation d'une convention.
- 27/04/2010 Education à l'environnement - prestation de spectacle sur le développement durable en direction des écoles de Saint-Denis - convention avec l'association Auxilia et la compagnie artistique Umbral
Dépense : 5 807,30 €
- 27/04/2010 Renouvellement du contrat d'entretien des cloches et carillons - Acceptation du marché à passer avec la Société BODET
Dépense : 1 036,93 €

DIVERS

- 12/04/2010 Organisation d'une mission de la ville de Saint-Denis à Tiznit au Maroc dans le cadre des actions de coopération menées à l'occasion de la 5e édition du "Panorama des Cinémas du Maghreb"
- 22/04/2010 Organisation d'une mission de la ville de Saint-Denis à Larbaâ Nath Irathen en Algérie dans le cadre des actions de coopération menées à l'occasion de la 5e édition du "Panorama des Cinémas du Maghreb"
Dépense : 3 000 euros

MARCHES

- 09/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et "ACTION MUSIQUES" donnant lieu à une représentation artistique le 10 avril 2010 dans le cadre de la manifestation culturelle "la 5ème édition du panorama des cinémas du Maghreb" - spectacle musical des artistes "BAAZIZ" le dimanche 10 avril 2010 salle de la Légion d'Honneur à Saint-Denis
Dépense : 4 500 €
- 12/04/2010 Mission d'assistance et de prestations d'expertise Oracle, procédure adaptée n° 2 : acceptation du marché passé avec NOURY Solutions
Dépense : 86 522 €HT

- 12/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et l'Association "Feuilles de Routes", donnant lieu à une représentation artistique MABREUCH ET L'OREILLE HARDIE le vendredi 16 avril 2010 à 20 heures 30 à la Ligne 13
Dépense : 2 700 €
- 12/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et l'Association "SLAM ALAFAK" donnant lieu à une représentation artistique Natacha LAGIOIA : "Le Tour de l'Ange" spectacle de poésies et d'improvisations, le vendredi 23 avril 2010 à 20 heures 30 à la Ligne13
Dépense : 500 €
- 12/04/2010 Procédure adaptée n° 2 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des anciens bains douches maison de quartier Plaine
- 12/04/2010 Projet "L'air-e de rien" - atelier de création artistique avec l'association dionysienne Act&Vista dans le quartier Gare Confluence. Signature d'un marché sur procédure adaptée pour un achat d'ateliers de création d'objets aériens avec l'association Act&Vista.
Dépense : 3 000 €
- 16/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et l'Association "ASCURB", donnant lieu à une représentation artistique dans le cadre de la Fête des Tulipes : les samedi 17 et dimanche 18 avril 2010
Dépense : 400 €
- 16/04/2010 Passation d'un marché sur procédure adaptée à passer entre la Ville de Saint-Denis et l'Association "Jeunes Prodiges", donnant lieu à une représentation artistique dans le cadre de la Fête des Tulipes : les samedi 17 et dimanche 18 avril 2010
Dépense : 400 €
- 16/04/2010 Procédure adaptée n°2 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de l'opération de construction du groupe scolaire intercommunal Cristino Garcia
Dépense : 67 080 euros
- 16/04/2010 Procédure adaptée n°2 : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'office sur l'immeuble du 15 Place Victor Hugo. Acceptation du marché passé avec Antoine HINGANT
Dépense : 23 000 euros
- 10/05/2010 Procédure adaptée n° 3 : Travaux de création d'une antenne jeunesse ZAC La Montjoie
lot n° 4 : peinture, lot n° 6 : faux-plafond
Dépense : lot n° 4 : 574,08 €TTC
lot n° 6 : 713,65 €TTC
- 10/05/2010 Procédure adaptée n°2 : Fourniture et pose de signalétique extérieure.
Acceptation du marché passé avec Métropole Atelier
Dépense : 89 900 €HT

REGIES

- 15/04/2010 Création de la régie d'avances temporaire "animation dans les quartiers avril 2010"

Monsieur PRIVE : "Oui, Monsieur le Maire, une remarque, s'agissant des différents contentieux qui opposent les agents municipaux à la municipalité. On constate à travers les décisions qui sont inscrites à l'ordre du jour de ce conseil municipal qu'il y a un nombre croissant de ce type de démarches de la part du personnel communal, ce qui est une situation totalement anormale.

Je sais que dans le mandat précédent, un engagement avait été pris, de conserve avec l'ensemble des membres de la majorité de l'époque, pour justement traiter cette question sur le fond, puisque au-delà des cas techniques et particuliers, ça renvoie quand même à un malaise au niveau du personnel municipal, sachant que recourir pour un agent, à une démarche auprès du Tribunal Administratif, ça a un coût, sachant que souvent les agents qui font cette démarche là ne sont pas forcément les mieux rémunérés de l'administration municipale alors qu'en face, la municipalité se saisit des services d'avocats, d'une batterie d'avocats pour défendre quoi? La position de la municipalité, en tout cas défendre un avis qui va à l'encontre des revendications, en tout cas des démarches des personnels.

Cela dénote donc sur le fond une détérioration quand même manifeste des relations sociales au sein de l'administration, ce qui est dommageable et donc on souhaiterait, de ce point de vue, qu'une autre attitude soit prise dans la gestion de ces conflits, plus dans l'intérêt des agents puisque en matière du droit du travail, je vous rappelle que c'est un droit qui est de fait inégalitaire puisqu'il prend par définition la défense des salariés et des personnels en l'occurrence, et que c'est un peu bizarre que la municipalité eh bien finalement, s'érige contre les personnels.

Cette intervention peut être une alerte à l'attention d'un certain nombre de vos collègues, Monsieur le Maire, notamment élus de Lutte Ouvrière qui s'étaient dans un conseil municipal précédent effectivement saisis de cette question et avaient manifesté leur inquiétude quant à ces différents contentieux.

Peut-être une invitation pour eux à essayer là où ils se trouvent, au sein de la majorité municipale à réfléchir à la politique de la majorité municipale en la matière."

Madame CLAIN : "Ma remarque concerne les décisions 107, 108, 109, 111. 97 et 98 sont dans le même cas, mais avec des dates différentes. Ce sont des décisions qui concernent des marchés passés avec des associations qui ont effectué des prestations dans le cadre de la fête des tulipes donc le 16,17 et 18 avril. Pourquoi ces décisions nous sont-elles proposées aujourd'hui dans ce conseil municipal, c'est-à-dire à posteriori. N'auraient-elles pas pu être présentées avec les autres décisions du conseil du 15 avril, ce qui nous aurait permis de donner notre approbation en temps réel et est-ce que le paiement de ces actes a déjà été effectué? Merci."

Monsieur PAILLARD : "Il semblerait que les actes sont signés du 12 donc avant et ce sont des retours de la Préfecture qui fait qu'on les passe maintenant. En tous les cas, ce sont des décisions qui ont été prises dans cet ordre là, avant la fête des tulipes, mais ça ne passe que maintenant ici. D'autres remarques?"

Monsieur SALI : "Oui, d'ailleurs la remarque est aussi valable pour le café culturel. Cela dit, puisque c'est la procédure qui l'exige, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une note d'information régulière sur les marchés qui sont passés, ne serait ce que pour qu'on soit

informés? Il y a des manifestations qui sont faites, parce que là, on le voit, un mois après, c'est quand même un peu embêtant.

Mon propos intervient sur la décision page 6, sur l'acceptation du bail de location à passer entre la commune et Saint-Denis Immobilier, rue Gabriel Péri, qui est mandataire de la SCI Maillard pour la location d'un appartement pour un directeur de crèche, si j'ai bien compris, et où il est fait mention d'une nécessité absolue de service. Je voulais simplement avoir l'explication, pas instantanément évidemment, sur la "nécessité absolue de service", puisque la loi précise qu'il y a "nécessité absolue de service" lorsque l'attribution d'un logement par la collectivité est la condition indispensable pour que l'intéressé puisse accomplir normalement son service. Cela renvoie à une notion extrêmement précise. Donc pour comprendre comment ça marche, est-ce que vous pourriez me communiquer l'information, la justification de cette attribution?

La 2^{ème} chose, c'est page 11. Oui, c'est le recours du Préfet de la Seine Saint-Denis, contre le refus du Maire d'assurer l'accueil des élèves dans les établissements scolaires pour la grève du 19 mars. Alors là, on vous dit que vous avez raison, M. PAILLARD, comme d'autres maires du Département et d'ailleurs. Votre position est légitime et nous la soutenons, compte tenu des conditions dans lesquelles la loi a été prise et le manque de moyens qui l'accompagne.

Cela dit, on sait que lorsqu'il y a des mouvements de personnels dans les écoles, de personnels municipaux dans les écoles, il ne semble pas que cette position soit systématiquement appliquée et donc on aimerait une clarification de la municipalité par rapport à des phénomènes de grève dans les écoles.

On est tous d'accord pour dire que c'est très embêtant que les parents soient en difficulté, dès lors que l'école n'est plus accessible pour faire face à la garde des enfants, mais c'est valable pour tous, que ce soit une grève de l'Education Nationale, comme une grève des personnels de la ville.

Or, autant vous avez un refus de pratiquer le service minimum lorsqu'il s'agit de grève de l'Education Nationale, autant il semblerait, en tout cas il y a eu quelques cas, où vous avez des ATSEM ou des personnels d'entretien qui ont fait grève et où vous avez pris des dispositions pour pratiquer un service minimum. Je sais que c'est un sujet extrêmement compliqué, bien sûr, enfin on a des principes ou on n'en a pas.

Là, c'est une bataille forte, c'est sûr, mais elle doit s'appliquer, y compris au droit de grève de l'ensemble des personnels, qu'ils soient nationaux ou communaux. Je voulais attirer votre attention, c'est d'autant plus d'actualité qu'on a un phénomène de grève extrêmement important puisque tous les centres de loisirs de la ville de Saint-Denis sont fermés, ça fait un petit moment maintenant, les perspectives ne sont pas très brillantes.

Il y a des mouvements qui se manifestent, la pause méridienne est perturbée de façon importante, donc causant énormément de difficultés. Donc il faudrait qu'il y ait, à la fois une ouverture de dialogue avec ces personnels qui soit de nature à régler la question si possible, et à la fois une position claire en termes d'attitude vis-à-vis du droit de tous les agents communaux à pouvoir faire grève à l'égal des agents de l'Etat".

Monsieur PROULT : "D'abord sur le mouvement de grève actuel, cet après-midi avec le Maire, Christophe MEZERETTE et Zhora HENNI, nous avons reçu les organisations

syndicales. C'était une rencontre qui était prévue de longue date, nous avons aussi répondu à une demande qui nous a été faite hier soir de rencontre avec les personnels en grève qui ont été reçus cet après-midi. Nous sortons de ce rendez-vous, la discussion a marqué des avancées, nous communiquerons demain aux organisations syndicales et au personnel en grève le relevé de conclusions. Nous verrons demain si l'assemblée générale juge que les avancées sont suffisantes ou pas.

Sur la question du droit de grève, je veux préciser une chose très clairement. La ville n'a jamais remplacé des personnels grévistes, n'a jamais fait un substitut aux services qu'elle rend. Aujourd'hui, par exemple, vous avez je crois trois restaurants fermés parce qu'il y avait des animateurs en grève, que les conditions de sécurité n'étaient pas remplies et donc nous avons préféré fermer les restaurants plutôt que d'accueillir les enfants dans des conditions de sécurité non remplies, ou plutôt que de remplacer les personnels grévistes par des vacataires. Vous faites référence à une autre grève où là, nous n'avons pas substitué des personnels, nous n'avons pas fourni des repas. Nous avons laissé juste la possibilité aux enfants de prendre un pique-nique avec les personnels non grévistes."

Monsieur PAILLARD : " Pas d'autres remarques? Je réaffirme aussi après David, notre souhait d'avoir un dialogue social plus important, je trouve ça plutôt normal que ce débat social soit organisé.

On a des grippages, on a peut être des incompréhensions, des informations qui n'arrivent pas bien. On a passé l'après-midi avec le personnel en grève aujourd'hui. Je trouve qu'il y a plus qu'un dialogue, il y a une volonté d'avancer. Donc je trouve plutôt sain pour une entreprise, pour une ville comme la nôtre avec plus de 2500 fiches de paie, qu'on ait aussi des fois des grippages, je pense qu'on a une vie sociale assez importante et plutôt riche pour notre ville.

Juste sur la remarque de M. PRIVE: il fait état de 4 contentieux avec le personnel qui sont pour un grand nombre, des affaires anciennes, qui relèvent de plusieurs années et qui malheureusement cheminent.

Cela n'empêche que l'on a rappelé un certain nombre d'engagements et si on peut éviter cette judiciarisation, je trouve que ça serait plutôt mieux, merci."

1 - Florence HAYE, Première Adjointe au Maire, demande au Conseil d'adopter le vœu portant sur la défense des retraites.

Madame HAYE : "Merci, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, le groupe Saint-Denis pour Tous propose au Conseil Municipal de voter un vœu sur la défense des retraites. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un débat qui est aujourd'hui au feu de l'actualité. Pourquoi nous proposons de voter ou de faire voter ce vœu, c'est parce que c'est un vrai choix de société qui est aujourd'hui engagé, ce n'est pas une question démographique ou comptable. Que l'âge du départ en retraite et le financement de cette période de la vie recoupent une multiplicité de questions, telles que l'emploi, le partage des richesses produites, l'avenir des jeunes et l'activité de celles et ceux qui accèdent à une retraite méritée après avoir contribué au développement économique, social et humain de la collectivité et qui, pour le coup, travaillent pour la société autrement qu'en ayant un métier.

Reculer l'âge de départ en retraite aura pour conséquence la baisse des pensions et donc l'augmentation de la précarité chez les retraités. Reculer l'âge de départ à la retraite aura également pour conséquence l'aggravation du chômage qui touche actuellement plus d'un

quart des jeunes. La crise que nous vivons actuellement montre bien que l'avenir est du côté de la protection sociale, de la sécurité de la vie, bref du progrès social et pas du côté d'un système d'assurance privée et de retraite basée sur l'individualisme et les logiques financières.

Un projet humain moderne dans une société qui favorise la solidarité intergénérationnelle incluant l'indispensable sécurité de vie, passe par la régénération du système de retraite par répartition, à l'opposé d'un système par capitalisation.

Face à la désinformation permanente, dangereuse pour le débat démocratique, il faut riposter et multiplier les initiatives comme celle qu'a organisé hier en mairie le collectif local "Ensemble à Saint-Denis pour les retraites".

D'ailleurs je vous invite à participer nombreux à la manifestation du 27 mai et je vous invite à voter ce vœu en vous rappelant les considérants et les décisions que nous proposons:

"Considérant que le droit à la retraite est un droit vital au même titre que le droit à l'éducation, au logement, à la santé,

Considérant que la régression sociale est la réduction des futurs retraités à la pauvreté ne sont pas des fatalités,

Considérant que le financement des retraites est possible à condition d'augmenter la part des salaires et des pensions dans la répartition des richesses produites,

Le Conseil Municipal décide de s'associer aux actions lancées par le mouvement social ces dernières semaines et notamment à celles organisées par le Collectif Local "Ensemble à Saint-Denis pour les retraites".

Le Conseil Municipal réclame une réforme de financement passant par une refonte des cotisations, avec la modulation de leur calcul pour pénaliser les entreprises qui réduisent l'emploi et les salaires,

Le Conseil Municipal revendique la mise en place de cotisations sur les revenus financiers des entreprises, au moins au même niveau que les salaires pour financer la protection sociale dont les retraites.

Le Conseil Municipal enfin appelle les dionysiens à participer nombreux à la journée nationale de mobilisation pour la défense des retraites, de l'emploi et l'augmentation des salaires, organisée à l'initiative des organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA le jeudi 27 mai à Paris."

Monsieur PRIVE : "Comment commencer? Bien évidemment ce vœu est utile dans le contexte où nous sommes aujourd'hui, du débat - façon de parler - lancé par le gouvernement, de Nicolas SARKOZY, de François FILLON sur un projet de "réforme" - avec beaucoup de guillemets - du système de retraite.

Il y a effectivement une opportunité à se saisir de cette question et c'est au-delà d'une opportunité, une raison absolument fondamentale de, là où on se trouve, manifester notre attachement à ce qui consiste en un projet de société pour aujourd'hui et pour les générations qui viennent.

Au-delà de ce cadrage d'ordre tout à fait général, je pense qu'il faut apprécier cette démarche qui est proposée à travers ce vœu qui est l'émanation de la majorité municipale, comme Florence HAYE nous le proposait.

Il faut donc apprécier cette démarche à l'aune des enjeux et bien sûr pas de la forme. Je dis cela parce qu'hier soir, certains d'entre vous ont pu y participer, il y a eu un débat organisé par le collectif "Ensemble à Saint-Denis pour les retraites" et à cette occasion a été distribué ce projet de vœu et certains participants se sont fait l'écho qu'il y avait au moins une maladresse dans la rédaction de ce vœu, puisqu'il laisserait accroire que ce collectif "Ensemble à Saint-Denis pour les retraites" serait une initiative municipale.

Ce n'est pas une initiative municipale puisque certains représentants locaux du Parti Communiste l'ont bien réaffirmé hier soir à l'occasion de ce débat, et entre autres éléments d'appréciation, les Verts et la Lutte Ouvrière ne font pas partie de ce collectif alors qu'ils sont membres de la majorité municipale.

Donc, au-delà de cette remarque de forme, qui a sa portée et son intérêt, je pense que le débat qu'il y a eu hier soir a été une chose tout à fait intéressante puisque, encore une fois, il était la manifestation d'une volonté collective des dionysiens engagés soit dans des partis politiques, soit dans des syndicats, ou des citoyens tout simplement, eh bien de dire que cette question de la retraite est une chose, est un dispositif, est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés et qu'il y a besoin d'en débattre, de faire des propositions pour s'assurer de sa pérennité.

Je tiens d'ailleurs de ce point de vue là, à saluer la qualité de l'intervention de Pierre KHALFA, d'ATTAC, qui était la pierre angulaire du débat, puisqu'il nous a apporté effectivement des informations très précises sur le mode de fonctionnement du système par répartition, et surtout un éclairage sur la manipulation à laquelle nous sommes confrontés, et qui est orchestrée par la droite aujourd'hui pour convaincre de l'inévitabilité, en tout cas c'est comme ça qu'ils souhaitent le mettre en œuvre, l'inévitabilité d'une réforme qui viendrait tout simplement casser le système par répartition.

Donc, à cette occasion, hier soir, lors de ce débat, nous avons eu la possibilité de poser les enjeux tels qu'ils se manifestent et aussi réaffirmer, de ce point de vue là je pense que c'était un succès, collectif ça va sans dire, je ne le prends pas à mon fait, mais en tout cas nous étions également partie prenante. C'était une réussite en termes de rassemblement nécessaire de toutes les forces progressistes face encore une fois à ce projet de Sarkozy et de Fillon.

Le rassemblement est nécessaire bien sûr pour être fort, mais aussi par rapport aux éléments fondamentaux qui posent la question de l'avenir des retraites, qui est celui de quel projet de société nous souhaitons et là, pour le coup, certains disaient en tout cas il y a quelque temps de cela et ça revient régulièrement dans le débat public: entre la droite et la gauche finalement il y a peu de différences.

Eh bien là, à travers le débat sur les retraites, on voit bien qu'il y a un clivage fondamental entre la vision de la droite, s'agissant du système de retraite qui est une vision utilitariste, axée sur le profit et totalement aux antipodes de la défense des valeurs humaines et qui de fait considère les inactifs, c'est-à-dire les gens qui arrivent en fin de vie au terme d'une longue période d'activité, eh bien finalement comme une charge dont il faudrait limiter le coût pour la société.

En face de ça, ce que nous essayons de défendre à travers ce rassemblement, et qui sont les positions défendues par la Gauche au sens large du terme, qui est de dire que lorsqu'on réfléchit à ce que doit être un projet de société collectif, eh bien il faut avoir une vision

fondamentalement humaniste, c'est-à-dire prendre en compte ce qu'est la vie de tout être humain. C'est trois temps, c'est la jeunesse avec toute cette période de formation, d'apprentissage, c'est la période où l'on est adulte, dans le monde actif où on crée de la richesse, justement pour la répartir entre l'ensemble de la société et de ses composantes et puis un troisième temps, celui de la vieillesse, qui est celui du temps du repos et de la transmission des savoirs.

Dès lors que l'on place le débat sur les retraites à cette aune là, à cette dimension là, bien évidemment on réaffirme le principe, très fortement le principe fondamental qui est celui de la solidarité intergénérationnelle et qui est l'une des motivations fondamentales de nos aînés lorsqu'ils ont réfléchi au lendemain de la seconde guerre mondiale à la mise en œuvre du système de retraite par répartition.

Une fois qu'on a dit ça et on voit en termes de conséquences le clivage qui se consolide en termes de réponses, entre la réponse de la droite qui est finalement de considérer que le système de retraite, c'est finalement à chacun selon ses moyens dans une logique de capitalisation est donc fondamentalement inégalitaire, puisque quand on est pauvre, on n'a pas les moyens de capitaliser et donc on aura une retraite médiocre, voire même en deçà du niveau de vie qu'on aurait pu avoir grâce à son travail durant toute sa période active.

Ce qu'on défend nous à travers ce système par répartition, la Gauche, qui est finalement de garantir un niveau décent de revenus de remplacement à tout un chacun et quelque soit son parcours de vie parce que, et c'est là que le débat sur les retraites est absolument déterminant et utile, parce que ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que le système de répartition subit aussi ses propres difficultés à répondre aux difficultés que rencontre la population dans son ensemble.

Ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que le système par répartition, tout vertueux qu'il soit - il faut le rappeler très fortement -, génère aujourd'hui des inégalités et des injustices, notamment à travers les conditions, la non prise en compte systématique de la pénibilité du travail. C'est un exemple qui revient très fortement, mais qui est une réalité prégnante d'un grand nombre de salariés.

Je pense qu'on est tous, d'une façon ou d'une autre, concernés par cette dimension, soit à travers sa propre vie, soit à travers la vie de ses parents ou de proches et cette dimension-là nécessite et vient justifier une mise à plat du système de répartition tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Quand je dis mise à plat du système de retraite par répartition, c'est bien évidemment non pas pour le casser, mais bien pour le conforter, le consolider avec la défense et la réflexion qui doit s'engager sur des fondamentaux qui sont de favoriser et de pérenniser le principe de la solidarité intergénérationnelle et également un autre principe, et ça c'est, je pense, un fer de lance sur lequel la gauche ne devra pas céder, eh bien c'est d'admettre que le financement du système par répartition doit se faire avec la participation des revenus financiers c'est-à-dire que les revenus du capital doivent procéder du réajustement du système de retraite par répartition.

On voit bien à travers l'ensemble de ces éléments que la question de la retraite est une question majeure sur laquelle finalement le vœu qui est présenté ce soir est finalement un peu faible, si ce n'est un peu en retrait ou en tout cas, il ne renvoie pas réellement à l'ensemble de

ces enjeux fondamentaux et il y a des solutions qui sont avancées qui paraissent au mieux maladroites et en tout cas qui auraient mérité, je le crois, un débat approfondi.

Au-delà de ces remarques et parce qu'on est dans une logique de rassemblement, puisqu'il y a en face de nous un rouleau compresseur qui est très puissant, je pense que ce qui compte aujourd'hui à travers ce vœu, c'est de réaffirmer haut et fort le droit absolu à la retraite à 60 ans et surtout en complément de ça, c'est s'assurer du niveau de revenus de remplacement qui soit absolument décent.

Je donnerai juste pour terminer un chiffre à mon avis tout à fait frappant : le minimum vieillesse est de 709 euros, le seuil de pauvreté est de 900 euros, donc on voit bien qu'il y a un effort manifeste pour que nos aînés puissent profiter de cette période de retraite dans de véritables conditions qui leur permettent non pas d'attendre la mort, - c'est l'expression qui a été utilisée hier par Pierre KHALFA pour illustrer de façon tout à fait forte les intentions de la droite - mais bien pour leur permettre et avec nous les plus jeunes, leur permettre de profiter pleinement de la vie et de leur capacité à transmettre leur expérience aux générations qui suivent.

Au-delà de toutes ces remarques pour ce qui concerne le groupe des Socialistes et Partenaires, nous voterons ce vœu."

Monsieur JURJEVIC : "Bonsoir, je ne vais pas revenir sur le fond, même s'il est vrai que certains points pourraient être approfondis, surtout que comme vous le savez, pour nous les écologistes, la vie ne se résume pas qu'au travail et la vie est bien plus de choses que ça, mais je voulais intervenir en fait sur la forme et demander s'il serait possible qu'on rajoute les Verts dans les sections locales des partis politiques entre parenthèses, parce que les Verts ont toujours fait connaître leur souhait de participer à ce collectif mais malheureusement je ne connais pas le pilote de ce collectif qui oublie d'envoyer les invitations aux Verts."

Monsieur SALI : "Je réagis juste rapidement parce que je fais partie de ce collectif, j'essaie d'être assidu et ce n'est pas moi qui pilote, je suis très respectueux du fait qu'il faille laisser une vraie diversité, même si nous avons entamé le débat avec beaucoup d'intérêt. On s'est inquiétés, bien entendu, de l'absence des Verts et aussi de Lutte Ouvrière, mais on nous a rétorqué que Lutte Ouvrière, c'est une décision qu'ils avaient prise. Je ne vais pas parler pour eux comme je les vois acquiescer, ça doit être la réalité. Ils ont refusé, ils sont membres de la majorité, c'est leur droit.

Quant aux Verts, j'étais très surpris, et la réponse a été de dire qu'on vous avait non seulement envoyé les invitations mais qu'on vous avait contactés. Donc on était tous très chagrinés de voir que les Verts n'étaient pas là et j'ai croisé, parce que je suis voisin d'un des responsables Verts de la ville de Saint-Denis, j'en ai parlé en disant "mais comment ça se fait qu'il n'y ait pas de réponse?" et voilà, on en est là.

Je ne pense pas qu'on puisse changer dans le texte, puisque ça n'a pas été acté en collectif, puisqu'on n'a jamais eu de réponse, mais c'est une bonne information qui est donnée là et surtout mercredi prochain à 18H30 à la Bourse du Travail, le collectif se réunit et j'espère bien que les Verts seront là. LO ne sera pas là, ce n'est pas grave, l'essentiel de la majorité municipale sera là.

Je vais en profiter d'ailleurs pour dire que j'étais frappé par l'absence des élus de la majorité, je vous le dis M. le Maire, ça m'embête un peu et ce qui renforce ce que disait Stéphane PRIVE sur l'impression qui a été un petit peu délétère hier qui était de dire: bon la ville, la municipalité fait un vœu, le groupe "Saint-Denis pour Tous" fait un vœu comme ça en parlant d'ensemble à Saint-Denis pour les retraites, mais l'absence des élus de la majorité si ce n'est des passages fugitifs, il n'y a pas d'hostilité, mais enfin franchement sur un sujet aussi essentiel, aussi central, je pensais vraiment que les élus seraient là, mais bon.

La section PC est représentée, mais je n'ai pas le sentiment qu'il y ait une osmose parfaite, puisqu'elle a bien insisté, bien insisté pour dire "qu'Ensemble à Saint-Denis pour les retraites", ce n'est pas "Saint-Denis pour Tous" du tout, et c'est encore moins la municipalité. Voilà, c'est une précision qui vient confirmer tout ça.

Une dernière chose, j'en profite puisque j'ai la parole pour dire en élément complémentaire dans tout ce qui a été dit, il y a juste à rajouter aussi qu'il y a des inégalités aujourd'hui, je crois qu'il faut les dire absolument insupportables, supportées par les femmes et handicapés. On sait qu'il y a des chiffres absolument effrayants sur les pensions: les femmes touchent en moyenne 38% de moins que les hommes, ce qui est absolument colossal, les handicapés je n'en parle pas, tous ceux qui ont eu des accidents de la vie. Les carrières avec des discontinuités importantes subies, subies bien sûr, je ne parle pas des seniors qui sont virés et qui n'ont pas la possibilité de continuer. Il faut vraiment construire quelque chose sur la base du système de répartition et puis il n'y a pas 46 possibilités dans ce cas là: c'est ouvrir ça à la contribution des rendements financiers et ça, c'est à mon avis, la grande bataille qu'il faut mener."

Monsieur PAILLARD : "Madame O'PETIT, c'est pour dire que le MODEM aussi est membre du collectif ?"

Madame O'PETIT : "Non justement, j'avais l'intention d'en parler, mais puisque le Conseil Municipal apparemment, puisque M. SALI est étonné et que ce groupe était étonné uniquement des Verts et de la majorité, donc nous n'existons pas, alors comme nous n'existons pas, nous ne voterons pas. Je ne participerai pas, je ne dirai rien puisque c'est uniquement la gauche qui intéresse ce groupement et qui interpelle M. SALI, et le MODEM entre parenthèses n'existe pas, donc nous ne voterons pas.

D'ailleurs, un vœu puisque nous faisons systématiquement des vœux, nous ne savons jamais à quoi ça sert, nous n'avons jamais de compte rendu sur un vœu, nous commençons le Conseil Municipal au lieu de 19 Heures à 20 Heures, 20H30, 22 Heures pour parler uniquement des vœux..."

Monsieur PAILLARD : "Quand vous êtes là..."

Madame O'PETIT : "...et pas du tout de l'ordre du jour de Saint-Denis. Cela serait peut être bien que les vœux soient en fin de Conseils Municipaux, puisqu'il me semble que nous avons des ordres du jour extrêmement importants, les vœux ce n'est qu'un vœu, ce n'est qu'un souhait, nous ne savons jamais jamais jamais si ça a porté ou pas.

On ne nous fait jamais de compte rendu, mais par contre nous avons 1 heure ou 1 heure et demie de retard. Monsieur le Maire, si nous pouvions avoir les vœux à la fin de la séance, ça serait peut être très bien.

Je vais faire un vœu, je vais demander un vœu au prochain Conseil Municipal comme quoi les vœux du Conseil Municipal soient reportés à la fin, merci, mais enfin là je ne participe pas au vote."

Monsieur PAILLARD : "Bien, c'est mieux d'ailleurs."

Madame NICOL : "Monsieur le Maire, chers collègues, c'est également pour vous dire que je ne participerai pas au vote. Je ne vois pas dans votre vœu qui a changé en l'espace d'une semaine, pour nous, c'est un peu comme ça qu'on voit les choses. On a le nouveau vœu sur la table, au dernier moment, j'essaie toujours de voir ce que vous avez pu apporter de nouveau pour essayer de résoudre ce casse-tête des retraites.

Je me permets de vous dire que si vous avez pour le retour au plein emploi des solutions, n'hésitez pas à les faire partager à tout le monde, parce que je pense que ça serait rendre service à tous les jeunes qui sont aujourd'hui au chômage, à tous les seniors qui sont également au chômage, et pour vous il suffit de mettre ces petits mots "retour au plein emploi" comme ça, pour avoir l'impression de tout régler.

Je trouve ça scandaleux, tout est pêle-mêle, vous mêlez le programme du Conseil National de la Résistance qui est la base de notre solidarité nationale dans votre vœu. Les commentaires sont également choquants, M. PRIVE parle de la droite qui n'est pas axée sur les valeurs humaines. Je trouve que c'est vraiment un peu nauséabond."

Monsieur RUSSIER : "Tout d'abord, si pour Mme O'PETIT, avoir 1 heure et demi de retard puisqu'on parle de retraite, c'est une perte de temps, je pense que la majorité des Français qui, avec justesse et inquiétude, voit la réforme qui se profile, appréciera.

Je voulais juste insister sur 2-3 points, parce que comme essaient de le faire croire les experts, ce qu'on appelle les experts en tout cas qu'on voit à longueur de journée dans les médias, c'est toujours les mêmes experts économistes, ceux qui vantaient le modèle espagnol basé que sur l'immobilier, ceux qui vantaient le modèle néolibéral il y a quelques années, qui est à l'origine de la crise et qui s'est planté, qui maintenant nous disent qu'il n'y a pas d'autres solutions que les leurs sur la réforme des retraites... Comme essaient aussi de le faire croire tous les inféodés du gouvernement ou du patronat, ce n'est pas qu'une question technique, Florence l'a dit, mais ce n'est pas qu'une question technique démographique ou de financements.

Il y a vraiment une question de société qui se pose et vouloir le réduire par un rapport du Conseil d'Orientation des Retraites à une question qui ne serait que démographique, c'est une fois de plus tromper la population.

Mme NICOL disait "mais oui, mais si vous avez des solutions pour le plein emploi dites-nous les". Je suis content qu'elle avoue l'incapacité par ces mots là du Gouvernement qui est censé trouver des solutions.

D'autant plus, ce qui me choque, c'est surtout que dans le Conseil d'Orientation des Retraites qui prévaut à la réforme, c'est qu'on continue à dire qu'il y aura 7% de chômage en 2050. Mais quelle ambition pour ces 30 prochaines années, si on se dit mais de toute façon il y aura encore 7% de chômage, donc il faut une réforme qui tape dans le porte-monnaie des plus pauvres.

Les questions aussi portent sur la taxation du capital. Au plus fort de la crise, au début de la crise économique, tout devait changer, on allait enfin taxer les transactions financières. On avait compris, il fallait réguler, le système était devenu fou, le système de spéculation, on ne le contrôlait plus. Tout devait changer.

C'est bien loin, on voit bien sur une réforme fondamentale, une fois de plus: pas de cotisation sur les entreprises, pas de taxation sur les transactions financières, ou peut être qu'on le proposera à un prochain G20, mais déjà des pays ont dit qu'ils étaient contre. Une fois de plus, c'est vraiment un sujet de société, c'est aussi quelles solidarités voulons-nous?

Elles ne peuvent être - c'est pour ça qu'il faut une réforme des retraites dans le bon sens -, elles ne peuvent être exactement les mêmes qu'après guerre, mais elles sont peut être encore à l'heure actuelle plus nécessaires que par le passé et ça ne peut pas être une réforme qui fait fi des solidarités.

D'autant plus, le fond du problème, c'est bien sûr le système de répartition qui est attaqué et qui veut être mis totalement en brèche, parce que c'est un système original et performant, parce que c'est quand même ce système qui est un système majeur de la solidarité au niveau du pays, parce qu'il s'appuie sur la solidarité intergénérationnelle et surtout qu'il n'est pas soumis aux marchés financiers.

C'est justement parce qu'il échappe à l'appétit des spéculateurs, des marchés financiers et boursiers que le fond du problème c'est de le mettre à mal et de renforcer le système par capitalisation en tapant sur le niveau des pensions.

Qui dit pension à la baisse, dit que pour ceux qui auront les moyens et malheureusement que pour ceux qui auront les moyens, et c'est déjà malheureusement bien entamé, c'est prenez-vous des retraites par capitalisation et on sait, c'est comme toutes les réformes que fait le Gouvernement sur les services publics, c'est d'abord on commence petit à petit par détruire le système tel qu'il existe, après on dit il n'est plus performant et on le remplace par un système basé à chaque fois sur les marchés financiers qui pourtant nous montre, depuis quelques années, que c'est vraiment à l'envers de ce qu'il faudrait faire.

Enfin dernier point qu'il faudrait voir : Comment on pourrait peut être rajouter dans le vœu, je rejoins ce qu'a dit Georges SALI dans sa dernière intervention, c'est sur les femmes, parce qu'au moment où on a des débats sur la dignité des femmes par rapport à la burka, il y a un débat sur l'égalité homme/femme qu'il ne faut surtout pas abandonner et sur les retraites avec la réforme qui se profile, donc avec une baisse des pensions généralisée, une fois de plus qui sont ceux, enfin celles qui vont trinquer en premier, ce sont bien sûr les femmes puisque ce sont elles qui cumulent le plus souvent les temps partiels, les arrêts de travail dans leur vie active ou les boulots moins payés. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on essaie peut être d'insister un peu plus sur les femmes."

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "Je viens d'entendre M. RUSSIER parler d'égalité homme/femme, il y a un petit problème d'inégalité homme/femme qui nous est donné par l'INSEE. L'âge de décès moyen en France d'un homme est de 77 ans, l'âge de décès moyen d'une femme en France est de 84 ans. Est-ce que M. RUSSIER propose qu'on euthanasie les femmes à partir de 77 ans ?

Il y a des moments où franchement, il ne faut pas dire n'importe quoi parce que sinon vous allez avoir des réponses de n'importe quoi. Quand on dit n'importe quoi M. RUSSIER, la réponse vient comme ça. C'est la réponse que vous méritez, c'est la seule que vous méritiez.

Quant au vœu, il est évident que je ne le voterai pas... »

Monsieur PAILLARD: "Oui, bien sûr."

Monsieur DUCOS-FONFREDE: "Je refuse de voter ce vœu, parce que c'est un vœu qui commence par "le Gouvernement a fait connaître sa réforme des retraites". Je suis désolé, si vous la connaissez la réforme du Gouvernement sur les retraites, vous êtes bien plus forts que tout le monde. Pour l'instant, il y a un texte d'orientation qui a été donné par M. WOERTH qui est un texte de discussion et pas plus que ça. Donc dire aujourd'hui que le Gouvernement a fait connaître sa réforme sur les retraites...Par contre, j'ai vu des projets à gauche qui étaient tout à fait extraordinaires, et en particulier au niveau du PS, un projet qui voudrait taxer un certain nombre de produits financiers du genre bonus ou prime chapeau, je ne sais plus comment ça s'appelle, avec une assiette de 2,7 milliards et il voudrait que ça rapporte 2 milliards, ça permet de sourire assez longtemps. C'est ce qu'a répondu le Ministre concerné en disant "oui, ça peut marcher une année". L'année suivante, il n'y en aura plus.

Soyons sérieux, je crois que l'intérêt de tout le monde, c'est de se dire que nous avons l'immense chance en France d'être dans le pays où la longévité est la plus grande après le Japon. Quand il y a 50 ans, un Français mourait en moyenne, un homme à 62 ans et une femme à 67 ans, aujourd'hui nous avons la chance, grâce aux progrès de la médecine et à la structure de la Sécurité Sociale et de l'aide que nous avons en France, nous avons la chance de pouvoir avoir une espérance de vie de plus de 77 ans pour les hommes et de plus de 84 ans pour les femmes. C'est formidable et c'est évident que ça a des conséquences. Je crois qu'il faudrait être complètement fou pour ne pas vouloir l'accepter, pour ne pas vouloir le comprendre ou fermer les yeux.

Alors bien sûr, moi je suis aussi comme tout le monde, j'ai envie de partir à la retraite, j'approche les 60 ans. Je me dis "tiens ça serait très bien si je pouvais partir à la retraite à 60 ans" c'est très bien, oui bien sûr, tout le monde.

Simplement, il faut bien se rendre compte de ce qui est possible et de ce qui n'est pas possible. Comment voulez-vous que quelqu'un qui commence à travailler par exemple à 25 ou 26 ans, ce qui est le cas de beaucoup de jeunes aujourd'hui, avec des études longues, puisse espérer ne travailler que 35 ans dans sa vie et pouvoir profiter de 40 ans de retraite. Il y a un simple calcul mathématique idiot qui permet de se rendre compte que c'est très difficile, quel que soit le système: répartition, capitalisation ce que vous voulez.

Ce n'est pas une question de système, c'est une question de ratio, de la chance que nous avons aujourd'hui d'avoir des espérances de vie qui ont bien augmenté, je trouve que c'est formidable.

Le vœu, eh bien gardez-le. Je crois qu'il n'a pas de sens, il n'a pas d'intérêt. Il n'a aucune conséquence, il ne mènera à rien, comme beaucoup de vœux d'ailleurs. Je soutiens vivement ce qu'a dit Mme O'PETIT, mettre ce genre de vœu complètement à la fin des Conseils Municipaux, ça serait quelque chose d'intéressant, ça éviterait de perdre notre temps et ça

nous permettrait de nous occuper des affaires municipales qui sont quand même des choses les plus importantes que nous ayons à faire en tant qu'élus. Je vous remercie."

Monsieur GIRARD : "Je vais remercier l'intervenant qui m'a précédé, parce que finalement, il replace bien le débat là où il est. C'est une question entre la droite et la gauche, une question entre l'individualisme et une forme de solidarité.

On a parlé des femmes, on a parlé des handicapés, mais on n'a pas parlé des personnes à faibles revenus, parmi lesquelles les femmes, mais aussi un grand nombre d'ouvriers et de salariés et on assiste avec cette réforme à ce que l'Institut National d'Etudes Démographiques appelle la double peine des ouvriers. A savoir, on leur demande de cotiser encore plus pour une retraite encore plus courte. Je ne crois pas que ce soit digne d'évacuer la question des retraites, de dire que ça ne concerne pas le Conseil Municipal alors que c'est quelque chose qui touche l'ensemble de nos concitoyens.

Ensuite, je trouve que l'intervention de M. DUCOS-FONFREDE était extrêmement intéressante sauf qu'il a oublié les 2 réformes précédentes, celle de 1993 et celle de 2003, de Messieurs BALLADUR et FILLON qui, au pouvoir avec la droite, nous avaient affirmé que leurs réformes étaient leurs dernières et permettraient de régler l'ensemble des problèmes des retraites. Les solutions étaient les mêmes, allongement des durées de travail et réduction des calculs des retraites et donc des montants.

Aujourd'hui 42% des nouveaux retraités du régime général ont des retraites tellement faibles qu'ils doivent bénéficier du minimum contributif, soit entre 590 euros et 645 euros par moi. Je ne trouve pas ça digne pour notre pays qui est un pays riche. Le C.O.R (Conseil d'Orientation des Retraites), lui-même le dit dans son rapport, la question essentielle, c'est la question de l'emploi et c'est la question des revenus.

Avec la baisse des revenus et le nombre de chômeurs augmentant l'an dernier, ce sont 4 milliards d'euros de manque à gagner pour les caisses d'allocation vieillesse. 4 milliards à rapprocher des 10 milliards de déficit.

Par ailleurs, toutes les études sur lesquelles sont basées les réformes du Gouvernement sont des projections qui sont erronées. D'une part, elles ne tiennent pas compte du fait que les générations du baby-boom entreront dans peu d'années dans une phase de forte mortalité. D'autre part, on ne compte pas l'arrivée sur le marché du travail des nombreux nés à partir des années 2000, d'ailleurs les projections du C.O.R sont faites avec des hypothèses démographiques de 1,9 enfant par femme, ce qui est inférieur à la réalité actuelle.

En ce qui concerne la durée du temps de travail, M. DUCOS-FONFREDE se livre à un calcul mathématique aisé. Mais aujourd'hui, on sait que 10% des salariés qui font valoir leur droit à la retraite sont en situation de chômage ou de pré-retraite. Aussi la seule solution, c'est un rebasculé de l'ensemble des augmentations des revenus des capitaux sur les salaires donc une augmentation du salaire et par là même une augmentation des cotisations qui permettrait une réduction des déficits des assurances vieillesse."

Monsieur JULIEN : "Depuis des années le patronat affiche sa volonté de payer le moins possible les retraites et exige du Gouvernement de légiférer dans ce sens. Depuis 1993 avec la réforme BALLADUR, les Gouvernements successifs ont obtempéré et ont exonéré de nombreuses fois les patrons de leurs cotisations, ont allongé la durée des cotisations des salariés et baissé les pensions des anciens. Aujourd'hui, il est même fréquent de rencontrer des

travailleurs qui ont travaillé toute leur vie avec des retraites de 700 euros et je ne parle pas des femmes, qui elles, peuvent toucher encore beaucoup moins du fait de périodes d'inactivité. On revoit même le triste spectacle de personnes âgées glaner sur les marchés parce qu'elles ne parviennent pas à survivre avec leur pension ridicule.

Que compte faire le Gouvernement dans cette situation? Eh bien continuer, aggraver la situation en baissant encore les pensions. La technique a été rappelée plusieurs fois ce soir, c'est toujours la même, augmenter la durée de cotisation. Cette fois, on parle de porter la durée à 43 ans et demi, reculer l'âge de la retraite en repoussant de 60 à 63 ans pour l'ouverture du droit à la retraite et de 65 ans à 68 ans pour une retraite à taux plein. C'est ce qui est dans les tiroirs.

Evidemment, de très nombreux travailleurs ne tiendront pas le coup et partiront avant. Ce qui fait qu'avec les décotes de 8% par année manquante, ça va démolir les pensions encore plus, quand les patrons ne licencieront pas eux-mêmes les travailleurs âgés de plus de 50 ans.

Toute la propagande actuelle du Gouvernement vise à justifier ces attaques, dans les médias, les spots publicitaires se succèdent avec des scénarios catastrophes les plus mensongers. Non il n'y a aucune raison d'accepter une nouvelle réforme, c'est-à-dire un nouveau recul. Prenons qu'un aspect qui a été discuté un peu ce soir aussi, on vivrait plus longtemps, ça serait une raison pour rallonger la durée du travail. Mais si nous vivons plus longtemps, nous produisons aussi en moyenne bien plus qu'il y a quelques années. La productivité du travail a été dans certains secteurs multipliée par 10. Mais où sont passés les gains de cette productivité? Dans les poches du patronat qui continue à en vouloir toujours plus.

Alors il est hors de question que ce soient les salariés qui fassent les frais de cette prétendue réforme des retraites. S'il y a un manque dans les caisses, c'est au patronat de le payer intégralement, car c'est lui qui en est le principal responsable. C'est lui qui en licenciant pour faire plus de profits, diminue la part des actifs qui pourraient contribuer à cotiser et à alimenter les caisses. C'est lui qui baisse les salaires donc les rentrées de cotisations.

Puisque ce Gouvernement vient nous provoquer en voulant nous imposer un nouveau recul, il faut donner une réponse à la hauteur de leur provocation. Cela ne peut se faire qu'avec une mobilisation déterminée du monde du travail en créant à l'échelle du pays un rapport de force qui fasse passer au Gouvernement l'envie d'y revenir.

Sur les collectifs, puisque ça a été un peu abordé, il y en a certains qui nous ont posé la question, nous n'en voyons pas trop l'utilité dans la mesure où ils rassemblent des organisations qui ne sont pas fondamentalement d'accord sur les retraites et sur les dispositions à prendre, dont certains même mèneront une politique diamétralement opposée.

Ce qu'il faudrait pour garantir une retraite à 60 ans, qui de fait n'existe plus, il faudrait au minimum revenir aux 37 ans et demi de durée de cotisations et non les 41 ans actuels, supprimer toutes les décotes, personne n'en parle bizarrement, revenir au calcul sur les 10 meilleures années. En un mot faire payer les patrons.

Le 27 mai, 5 syndicats appellent à une journée de grève, c'est bien. Il faut y aller le plus nombreux possible tout en sachant que cela ne peut être qu'une première manifestation qui devra être suivie d'autres et encore plus fortes, pour une véritable offensive, déterminés cette

fois-ci à aller jusqu'au bout pour renvoyer le patronat dans les cordes, en l'obligeant à payer des retraites décentes aux salariés qu'il a exploités toute leur vie."

Monsieur LABAUNE : "Là au moins M. JULIEN fait son métier habituel et rien à dire, ce n'est pas le cas de M. GIRARD.

A 4000 euros par mois pour ceux qui les touchent ici et aux autres qui espèrent ardemment les toucher un jour, il est souhaitable que les décideurs en matière de retraite ne vous regardent pas en ce moment, Monsieur, à la télé, tout de suite ou cet après-midi en ce qui vous concerne M. GIRARD, car à ce rythme là, vous pouvez travailler jusqu'à 80 ans. Le seul problème que vous allez avoir en retraite, c'est de devoir faire moins. Quant à DUCOS, il n'est pas là, il est sorti mais humblement, il n'aimerait pas, il est suffisamment modeste pour ne pas avoir dit lui-même ce que je vais vous dire. Il est à quelques mois des 60 ans, il a 168 trimestres de cotisations, Monsieur. Il n'a pas de leçon à recevoir de vous, et en particulier de vous, M. GIRARD. Essayez de vous revoir cet après-midi. Voilà."

Monsieur PAILLARD : " Que le banc de la droite ne vote pas ce vœu, ne participe pas à ce vœu, ne m'étonne pas. Je pense qu'il y a vraiment un enjeu de société autour de ces questions de retraite, et une question très politique, enfin de compte entre capitalisation et retraite par répartition, et c'est vrai qu'on ne l'aborde jamais dans ce débat.

On nous prépare quand même un vote pour cet été, en pleine coupe du monde, comme d'habitude, quand il y a des choses graves qui se préparent.

On n'aborde jamais, c'est un vrai tabou de toujours, la taxation des revenus financiers. Parlons-en, bien sûr Philippe JULIEN et d'autres l'ont dit, mais c'est quand même sur une chose fondamentale. Il y a beaucoup d'argent qui traîne et qui ne va pas à la retraite, qui ne va pas aux productions, qui ne va pas à l'emploi. La question est là. Chacun sait que si chaque chômeur travaillait aujourd'hui, il n'y aurait pas de question de cotisations et de payer la retraite pour les plus anciens.

A chaque fois, on nous aiguille sur des mauvaises pistes et je crois que c'est là-dessus qu'on a besoin, par les débats qu'on peut avoir ici, mais aussi et je pense par l'appel au 27 mai, à cette manifestation, Philippe JULIEN vient de le dire, qu'on a besoin des dionysiens.

Il est de notre importance que le Conseil Municipal de Saint-Denis appelle à cette manifestation, appelle à avoir des exigences politiques sur la question des retraites, et ce n'est pas un débat qui est en dehors de notre ville, en dehors de notre Conseil Municipal, parce que grosso modo, la réforme qui est envisagée, certes elle est on le sait bien dans les textes, on lit les journaux, on entend les interviews des Ministres etc, mais c'est ce qui est aussi à la clef, c'est une diminution d'environ 1/3 du niveau des pensions, c'est ça qui en plus du reste, en plus de travailler plus, gagner moins, avoir des pensions moindres. On est donc dans un débat qui touche un grand nombre de dionysiens, qui sont dans notre ville, et qui aujourd'hui ont de toutes petites retraites, et d'autres qui approchent de l'âge de la retraite avec des métiers fatiguants à qui on demande pousser plus loin.

Je crois que c'est un vrai débat et je pense que sur la répartition, c'est un système que le MEDEF et le Gouvernement n'aiment pas parce que c'est grosso-modo 250 milliards d'euros qui passent directement des cotisations des employeurs et des salariés aux pensions des retraités et qui ne passent par un jeu en bourse etc. Là, il y a un gâteau qui intéresse la bourse,

qui intéresse la spéculation et cette privatisation, cette capitalisation, c'est ça qui est en cause et je pense que c'est un débat très important au contraire qu'on a.

Je remercie le groupe de la majorité d'amener ce vœu parce qu'on en a besoin. J'entends ce qui dit Jérôme JURJEVIC sur les Verts, mais il appartient au collectif et je pense que les choses vont être corrigées, mais je pense que le meilleur moyen de faire, c'est de voter le vœu.

Je crois que c'est bien de faire qu'on puisse, nous aussi, apporter notre pierre comme on a pu le faire à d'autres moments sur cette mobilisation nécessaire et qui doit être populaire, et qui doit être très large, pour faire qu'un certain nombre d'acquis sociaux qui ont été arrachés par de grandes luttes, ce principe de la retraite par répartition soit quelque chose qui puisse encore exister dans notre pays. Florence, tu voulais ajouter par rapport aux remarques qui ont été faites."

Madame HAYE : "Compte tenu du débat et des remarques qui ont été faites, je propose de rajouter au 3^{ème} paragraphe "alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits", je propose de rajouter "alors même que d'ores et déjà de nombreux retraités et notamment les femmes perçoivent des pensions très faibles."

Intervention hors micro

"et handicapés"

Monsieur PAILLARD : "Ce serait au 3^{ème} paragraphe?"

Madame HAYE : "3^{ème} paragraphe."

Monsieur PAILLARD : "Et en prenant cette modification, je vous propose de passer au vote."

- arrivée de C. MEZERETTE et F. ROBLIN (avait donné mandat à V. POUJOL jusqu'à son arrivée)
- sortie de M. KERHOUS LASSER, L.S. FELLAHI, G. GUEGUEN, E. DELION

Vote à main levée

POUR.....44

REFUS DE VOTE : 4 (MODEM/UMP)

- retour de M. KERHOUS LASSER, G. GUEGUEN, E. DELION, L.S. FELLAHI

2 - Florence HAYE, Première Adjointe au Maire, demande au Conseil :

- **d'approuver la création d'un dispositif expérimental de Médiateurs de Nuit dans les secteurs République/Gare et Centre-Ville Basilique,**
- **d'approuver la convention constitutive du G.I.P. (Groupement d'intérêt Public) et d'autoriser le Maire à la signer,**
- **de désigner 5 élus titulaires et 5 élus suppléants, appelés à siéger au sein du collège "personnes morales de droit public du GIP".**

Madame HAYE : "Il s'agit de la mise en œuvre du dispositif expérimental des médiateurs de nuit par le biais d'un GIP. Alors que la répression reste le point central du nouveau plan

national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes présenté par François FILLON, nous constatons que d'un côté, le Gouvernement diminue les services publics, supprime des postes dans l'Education Nationale, dispose de moins de policiers dans les rues. De l'autre, il veut faire installer des caméras censées suppléer l'indispensable présence humaine. Si l'on se réfère aux 50 mesures proposées, elles consistent surtout à rendre effectives des dispositions déjà arrêtées par la longue série de lois sécuritaires adoptées depuis 2002.

La vidéosurveillance va bénéficier d'un budget de 30 millions d'euros en 2010. La future loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure veut transférer aux municipalités une bonne partie des missions et des coûts liés à la sécurité des habitants. Notons que les villes quant à elles ne recevront que 6,1 millions d'euros en 2010 pour les projets de prévention de la délinquance qu'elles mèneront.

Bref, ce sont des suppressions de postes par milliers qui fragilisent la présence des adultes dans des lieux où elle est pourtant primordiale aussi en termes de prévention de la délinquance. Aussi la ville a décidé de procéder autrement en restant fidèle à ses valeurs et aux engagements pris même s'ils vont à contre courant de la tendance générale qui consiste à "bodybuilder" le discours sécuritaire, afin de faire croire qu'on a enfin trouvé la solution pour répondre au problème de la délinquance, sans résultat.

Nous sommes en effet convaincus que c'est d'abord en remettant de la présence humaine sur l'espace public que nous serons à la hauteur des réponses par rapport au problème posé. Nous sommes d'ailleurs au cœur du contrat d'action communal et dans le champ le plus direct de ses priorités: accompagner les projets et les actions des habitants en particulier quand ils s'intéressent au lien social et aux relations entre générations, rechercher le partenariat pour une mise en réseau des initiatives, tout faire pour que chacun ait sa place et que les valeurs communes de la cité soient partagées.

Pourquoi cette démarche? La démarche de médiation sociale est plus particulièrement ce qui nous occupe ici, de médiation nocturne est le contraire du repli sur soi. En privilégiant l'écoute et le dialogue, en facilitant une meilleure compréhension des situations, des normes, des points de vue d'autrui et des conséquences sociales des comportements de chacun, elle contribue à faire émerger des solutions nouvelles, adaptées à l'évolution de la société tout en favorisant l'autonomie et la responsabilisation de l'individu.

La médiation sociale se définit comme un processus de création, de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne. L'objectif de la présence des médiateurs de nuit est de répondre aux besoins de présence humaine en soirée, de désamorcer les conflits, de permettre le retour à un climat d'apaisement entre habitants par la régulation des comportements et le retour au calme pour la tranquillité de chacun, d'instaurer de façon durable un climat de confiance, d'instaurer un dialogue avec un public plus visible et plus accessible en soirée, de recueillir des éléments qui témoignent d'une réalité mal connue par les instances de participation classiques afin de faire remonter des besoins non exprimés.

Quelle méthode avons-nous utilisée? Ce type de dispositif s'adapte selon les territoires. Des échanges d'expériences avec plusieurs villes ayant mis en place des fonctions de médiateurs de nuit : Paris, Evry, Rennes et différents bailleurs sociaux, nous ont permis d'analyser des approches différentes en termes de missions, de recrutement, de portage du dispositif.

Il en ressort que ce mode d'intervention peut être adapté selon des configurations très diverses et des contextes territoriaux alliant la gravité des désordres, l'engagement des partenaires, et la définition du projet politique de la municipalité concernée.

C'est pourquoi, nous avons fait le choix de faire appel au Cabinet OPTIMA pour nous accompagner dans nos choix futurs en raison de son expérience de la mise en place de dispositifs similaires dans d'autres villes françaises.

Près de 80 entretiens ont été menés auprès des services municipaux, des services de Plaine Commune, des acteurs professionnels, des associations d'habitants et des partenaires. Ils ont permis de constituer cette nouvelle offre de service sous la conduite d'un groupe de pilotage qui s'est réuni 6 fois depuis 2009.

Tout en étant mobilisées sur les attentes des habitants, il est nécessaire de préciser que les actions des médiateurs de nuit ne se substituent pas aux autres interventions institutionnelles relevant par exemple des missions de secours ou de sécurité publique.

La médiation est une mesure nouvelle, un objet propre, une méthode qui doit permettre entre autres la régulation d'un certain nombre de problèmes générés pendant le temps de la nuit dans les espaces publics et privés puisque le périmètre d'intervention peut comprendre aussi des halls d'immeuble ou des parties communes. Les médiateurs de nuit seront accessibles et saisissables par les habitants à partir de leur téléphone portable. Le cadre de leurs missions et les limites de celles-ci doit être très explicites dans les modes de communication que nous développerons, notamment dans la phase de démarrage du dispositif.

Je vous rappelle que nous avons d'ailleurs adhéré, le mois dernier, au Réseau des Correspondants de Nuit, ce qui se traduit notamment par l'adoption de la charte de déontologie des Correspondants de Nuit.

L'organisation du futur dispositif: le périmètre proposé est expérimental. Il comprendra une partie du centre ville et du quartier gare et mettra l'accent, après une période d'observation, plus particulièrement sur 5 sites à l'intérieur du périmètre, en vue de pouvoir mieux évaluer leurs interventions et leur efficacité.

L'adoption d'un périmètre restreint sur un lieu de vie singulier comme le centre ville et le quartier gare se justifie par la densité des usagers et la présence de nombreux services publics, de lieux de transports : métro, gare, de commerces, du théâtre, du cinéma, de la Basilique, des restaurants et d'événements majeurs comme le Festival de Saint-Denis, le 14 juillet, la fête de Saint-Denis, la fête des tulipes.

Le centre ville est par conséquent le lieu le plus partagé par les dionysiens et les usagers de la ville. Par ailleurs, la présence d'habitat insalubre, la sur-occupation de logements, le fort taux de grande précarité peuvent également justifier que l'action publique porte une attention particulière à ce secteur.

Enfin l'enquête de victimation a démontré que 50% des actes de délinquance se passaient en centre ville.

Les horaires: il est proposé une amplitude horaire de service allant de 18 Heures à 1 Heure du matin. Cette proposition peut être modifiée en fonction des saisons et des événements festifs,

culturels, ponctuels rythmant la vie de la ville. 18 heures reste un moment d'activité important alors que la plupart des services publics ferment. Après 1 Heure du matin, c'est un autre temps de la nuit relevant d'autres missions: Police Nationale, SAMU, Pompiers en raison de problématiques différentes. Le service sera organisé dans un esprit de total professionnalisme, il fonctionnera 5 jours sur 7, du mardi au samedi et sera composé d'un directeur du GIP, d'une secrétaire, de 8 médiateurs de nuit et de 2 chefs d'équipe, soit 10 personnes sur le terrain.

Pour servir cette ambition qui veut redonner de la tranquillité aux habitants et aux usagers pendant la nuit, la ville propose que la gestion du dispositif soit assurée dans le cadre d'un groupement d'intérêt public.

Cela nécessite qu'une convention, soit au préalable négociée avec l'Etat et les partenaires intéressés.

Cette solution permet au partenariat local présent au sein du GIP d'être décideur sur les décisions essentielles du dispositif et d'être responsables ensemble sur la durée. Ce choix permet de dégager un nouvel acteur autonome et fiable de la prévention de la délinquance, en situation d'agir et de proposer ses propres questionnements en parallèle et en complémentarité à ceux de la ville.

Le débat public y gagnera un acteur de plus, porteur d'un point de vue majeur, car nourri d'une pratique professionnelle en lien étroit avec les attentes des habitants et les besoins. S'appuyant sur les expériences de chacun de ses membres, ce nouvel acteur développera l'ingénierie nécessaire au service des médiateurs de nuit, un service qui appelle de nouvelles pratiques, de nouvelles méthodes d'intervention, parce que la nuit appelle d'autres façons de faire et d'agir.

La ville a fait le choix de ne pas internaliser le dispositif afin d'en garantir l'aspect expérimental. De même, nous n'avons pas opté pour une régie de quartier afin d'associer les partenaires privés et les acteurs publics car la ville n'est pas la seule responsable de la gestion de l'espace public qui ne peut se construire qu'à plusieurs.

Il s'agit maintenant de passer à la phase de validation du projet de convention en vue de procéder à la création du GIP qui pourra prendre effet à la date de publication de l'arrêté d'approbation du Préfet, et l'arrêté ministériel du même jour et ceci pour une durée de 5 ans. Par courrier, le Préfet a manifesté son intérêt pour ce projet en nous assurant une validation rapide après la décision du Conseil Municipal, sur la convention constitutive du GIP.

Ce GIP comprendra, comme vous l'avez dans le rapport, un premier collège composé de personnes morales de droit public. La ville de Saint-Denis représentée par Monsieur le Maire qui est membre de droit, et de 5 titulaires et 5 suppléants, nous avons proposé qu'une place de titulaire et une place de suppléant soient proposées à l'opposition, un bailleur public composé de 2 titulaires et de 2 suppléants et un 2^{ème} collège composé de personnes morales de droit privé.

Les membres associés seront Monsieur le Préfet, Madame la Procureur, Monsieur le Trésorier Payeur Général.

Le bilan des consultations: à ce jour, les partenaires ont donné leur accord de principe pour l'adhésion au GIP, la convention type leur a été adressée, ils doivent prochainement nous confirmer leur engagement et le montant de la participation.

Six partenaires sont mobilisés avec nous sur la mise en place du Groupement d'Intérêt Public et donc des médiateurs de nuit : Plaine Commune Habitat, Toit et Joie, la société Immobilière 3F, le groupe Carrefour, la Maison du Commerce et de l'Artisanat et la Poste.

Je vous rappelle juste les prévisions budgétaires : sur les dépenses, nous avons budgété un coût du service qui a été estimé à 630 000 euros. On me demandait la semaine dernière les recettes: le budget prévisionnel pour la ville a été budgété à 500 000 euros, le delta devra être compensé par la participation des partenaires qui avoisinerait environ les 100 000 euros et l'aide aussi de l'Etat au titre des emplois-passerelle."

Monsieur SALI : "Voilà une initiative intéressante dont on parle depuis un bon moment et donc on était un peu impatients. Ce n'est pas encore mis en place, si j'ai bien compris, c'est à la rentrée normalement, prenons les choses comme elles arrivent.

C'est que la question de l'insécurité à Saint-Denis est quand même une question très lourde. On en a discuté hier et je vous dis, Mme HAYE, pas vous en tant que telle, nominalement, mais à l'élu en charge de la délégation à la sécurité publique, franchement je n'ai pas compris que vous ne soyez pas là hier soir à la rencontre organisée par M. le Préfet sur les problématiques de sécurité sur le quartier de la gare, et quand on dit quartier de la gare, il a bien tenu à préciser qu'il s'agissait de la gare étendue, élargie et évidemment, inmanquablement le débat a porté sur tous les autres quartiers de la ville et au minimum sur le territoire couvert par l'objet de ce rapport.

Je le dis parce que, c'est une vieille histoire, mais sur des sujets aussi déterminants, aussi sensibles, on ne peut pas se permettre d'avoir une absence comme ça, sachant que le Préfet venait, le Préfet soi-même, venait avec toute son autorité pour dire un certain nombre de choses et que c'était effectivement l'occasion pour la municipalité de s'exprimer.

On avait la chance, certains élus des oppositions d'être là et de pouvoir dire un certain nombre choses mais la municipalité, c'est la municipalité, c'est elle qui est en charge de la responsabilité de parler pour la ville.

Je tenais à le dire quand même, parce que c'est une vraie question. Cette histoire de sécurité dans la ville, cela vous intéresse ou cela ne vous intéresse pas? Moi, je suis pour que les élus assument les charges qu'on leur donne, mais qu'ils aient envie de les assumer, sinon il faut en changer. Mais ça se comprendrait, il n'y a pas de reproches à ça, ça se comprend très bien, mais il faut savoir s'organiser.

La population a besoin, sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, mais sur ce sujet en particulier, d'une implication très forte des élus en charge. Je prendrai juste un chiffre, le Préfet l'a dit hier, vous l'avez peut être raté Mme HAYE, donc je vous le dis là ce soir: 10% de la délinquance en Seine Saint-Denis, c'est à Saint-Denis. Il vous l'a dit, vous l'avez retenu, vous ne l'avez pas mentionné tout à l'heure. Cela n'est pas rien, mais au moins vous êtes au courant, je voulais m'en assurer. 10% de la délinquance de toute la Seine Saint-Denis est à Saint-Denis. Donc en soi rien que ce chiffre là, après il y a eu un certain nombre d'illustrations particulièrement frappantes, notamment sur la vague de criminalité en direction des personnes âgées dans notre ville et de quelle façon, et de quelle façon qui montre qu'il y a une situation de tension extrêmement forte et extrêmement grave dans la ville.

Donc la préoccupation par rapport à cette dimension d'insécurité, elle doit être aujourd'hui, je le pense, de tous les instants. Alors vous avancez aujourd'hui avec une proposition qui est celle des médiateurs de nuit. Pourquoi pas ?

J'avais posé un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas eu de réponse. D'abord sur la question du budget: je vous ai demandé d'avoir une présentation d'un budget en forme de budget, vous aviez dit oui. On ne l'a pas là, mais peut être que vous allez le faire distribuer ou je ne sais pas.

D'ailleurs d'un point de vue général, j'en profite pour dire, redire pardon, pour redemander que les séances privées qui sont des commissions, qui sont une commission, statutairement, si j'ai bien compris, fassent l'objet d'un compte rendu, de qui est présent et de ce qui a été dit.

Il n'y a rien, il n'y a pas de compte rendu de la séance privée qui est une commission municipale, unique, c'est un peu bizarre mais c'est comme ça, il n'y a pas de compte rendu.

Donc si l'administration, sous l'autorité de Monsieur le Maire, voulait bien intégrer cette demande que je reformule, parce que ça sert de référence, c'est pertinent d'avoir ça. Donc il y a un certain nombre de demandes qu'on fait et qui passent aux oubliettes et sans trace, c'est quand même embêtant.

Je vous avais demandé déjà un budget. Ensuite sur le dispositif lui-même, la question des limites géographiques, vous allez me dire "on démarre". Enfin, vous avez choisi initialement l'hyper centre ville, il ne faut pas se raconter d'histoires, sur des secteurs sensibles, qui perturbent la proximité de la mairie et de ceux qui travaillent ou qui sont liés à la mairie, c'est comme ça que c'est parti cette histoire. Oui, j'ai cette ancienneté là Mme Haye, vous ne me ferez pas prendre des vessies pour des lanternes en l'occurrence, pas moi en tout cas.

Après, il y a eu une extension parce qu'il y a eu la pression sur la gare, vu la situation désastreuse du quartier, on va étendre un peu, très bien, ce n'est pas non vertueux pour autant, mais il faut reprendre les origines des choses.

C'est quoi, c'est le fait que comme la Police n'intervient pas parce qu'on ne souhaite pas trop que la Police intervienne, parce que fondamentalement on a peur, parce que fondamentalement, y compris les élus, ont peur de ce qui se passe, on va créer des systèmes intermédiaires qui permettent de faire ce que vous dites: de la médiation, d'aller à la rencontre, de discuter, d'essayer de trouver des moyens de désamorcer des situations intenable.

Alors qu'après le projet se professionnalise, c'est-à-dire que pour monter ce projet qui a cheminé, qui a mis tellement de temps et tellement d'années à aboutir, pour approcher de l'aboutissement, vous avez eu recours à un Cabinet, avec des gens qui ont un certain nombre de compétences et vous avez construit quelque chose qui arrive ici, avec un certain nombre de limites bien sûr qui sont importantes et de contraintes sans aucun doute.

Moi je reste toujours perplexe sur la mission, sur les missions qui seront remplies par ces personnes, leur statut réel, leurs capacités d'intervention, la protection dont elles bénéficieront, la capacité de travail qu'elles auront. Quand vous dites la tranquillité la nuit. La nuit elle s'arrêtera à 1 heure, enfin la nuit ça ne s'arrête pas à 1 heure Mme HAYE. Vous imaginez bien que la vie nocturne, elle existe dans cette ville et dans une aussi grande ville, c'est évident.

C'est quoi les modalités, surtout que vous avez un système d'appel, si j'ai bien compris et si je me trompe vous m'expliquerez. Un système de traitement des sollicitations téléphoniques, c'est-à-dire que les numéros de téléphone seront à la disposition de la population, donc tout le

monde pourra appeler pour obtenir un service d'accompagnement dans le cadre de la tranquillité. C'est bien ça, si j'ai bien compris.

Comment ça c'est géré? Comment est-ce qu'on fait face à la demande? Est-ce qu'on l'a estimée? Ce qui m'inquiète aussi, c'est le support administratif dont ils vont bénéficier, parce que si on veut des personnels sur le terrain, qui fassent le travail, ils ont besoin de support. C'est-à-dire les appels, les enregistrements, le suivi qui a été fait. Tout ça, c'est du travail bien évidemment. D'abord pour que la population soit informée évidemment, et pour qu'eux-mêmes soient couverts. Est-ce qu'il y a une structure administrative complémentaire qui sera en place, qui leur permettra de se décharger de ce travail administratif, et qui permettra donc aux personnels d'être vraiment sur le terrain?

La question de la formation mais qui est liée aux missions que vous leur donnerez. Vous avez parlé d'évolutivité, de souplesse etc, j'entends bien, mais enfin, à un moment donné il faut bien donner des missions claires aux gens pour qu'ils puissent travailler dans ce cadre, surtout que c'est un sujet hautement sensible et que les dérapages peuvent intervenir à n'importe quel moment. Ils ont besoin d'être couverts, d'être protégés et de pouvoir exercer leur mission avec le maximum de sûreté. De même la relation avec les partenaires et notamment avec la Police Nationale, comment ça se passe?

J'aimerais bien par exemple, je suppose que vous l'avez fait, que vous ayez une étude de cas. Si on prend le 30 rue de Strasbourg, qui est un immeuble de Plaine Commune Habitat, ouvert à peu près à tous les vents, où le parking est en ruine, qui permet l'accessibilité de l'espace public à l'espace privé, où les résidents disent que le butin récupéré dans les voitures attaquées dans la rue de Strasbourg est réparti au sein de l'espace privé de Plaine Commune Habitat, de l'immeuble etc etc.

Comment cette intervention a lieu, est-ce qu'il y a une dimension médiation? Est-ce qu'il y a une dimension de relation avec la police? Je veux dire, ce sont des sujets extrêmement sensibles, parce qu'elle est où la limite du niveau d'intervention et je pense qu'il peut y avoir des malentendus, y compris dans la population, et de bonne foi, sur le rôle de ces médiateurs.

Je pense que sur un sujet aussi important, on ne peut pas être dans le vague, on ne peut pas être dans le flou, il faut dire des choses précises, y compris pour les personnels, bien évidemment, mais aussi en direction de la population pour savoir quelle est la prestation qui est proposée et dans quelle mesure on va savoir y répondre.

Il ne s'agit pas d'avoir seulement des mécanismes d'appels et des mécanismes d'annonces, il s'agit de proposer un vrai service opérationnel, efficace, qui permette d'améliorer les choses.

Cela dit, bien évidemment, ce type de propositions est intéressante en soi, mais évidemment ne saurait vous dédouaner de votre responsabilité de partenaires, de comment vous dites M. le Maire? de "co-construction" de la sécurité ou tranquillité publique sur la ville, la "co-production", c'est ça?

Quand on dit "co-production", ça veut dire que les ouvriers travaillent ensemble et mettent les pièces, je parle d'une image qui peut parler à tout le monde, les maçons mettent à chaque fois des briques les unes sur les autres, essaient de faire tenir un mur, mais chacun apporte une brique si vous voulez. Par exemple, lorsque le Commissaire Divisionnaire de cette ville dit, celui-là et son prédécesseur, disent "nous avons besoin des moyens pour que notre Police soit

plus efficace", ce qui est l'aspiration de tout le monde, y compris de la majorité municipale, en tout cas du Maire puisqu'il l'a dit, les autres je ne sais pas, puisque c'est une préoccupation importante, lorsqu'il dit "j'ai besoin des moyens techniques qui permettent à la police d'investigation de faire son travail et d'être plus efficace et de pouvoir faire reculer les actes de violence et de délinquance", il faut jouer le jeu à partir du moment où la responsabilité est aussi partagée et revient aussi à la municipalité.

Il faut être concret, je vois M. PROULT froncer les sourcils, il n'a pas l'air de bien comprendre. Quand on a l'exemple de la vidéo-protection, d'autres diront vidéosurveillance, peu importe, et que sur ce type de sujet, on a une ville qui reste fondamentalement hostile à la mise en œuvre de dispositifs non pas de flicage, de surveillance et de limitation de libertés publiques, mais qui permettent comme ça se passe à la Courneuve - une ville de droite comme vous le savez-, où dans l'espace public, sur des endroits bien précis, où la dangerosité est avérée, le Maire M. Gilles POUX que doit connaître M. RUSSIER, a accepté de mettre en place ces dispositifs et qui permettent effectivement à la Police Nationale de pouvoir faire un bon travail, en tout cas ils en sont satisfaits, qu'on ait une position idéologique aussi folle dans la ville qui bat tous les records nationaux d'insécurité, parce qu'il faut revenir à la case départ, ça pose un vrai problème.

Mme HAYE, j'espère qu'à la prochaine réunion vous participerez, et que vous participerez à ce débat, et évidemment si vous n'êtes pas mandatée pour dire quelque chose, je comprends que vous ne vouliez pas venir, mais lorsqu'on est confrontés à une situation aussi dangereuse, aussi difficile, aussi invivable pour la population de Saint-Denis, et que la municipalité a sa part de responsabilité et que cette part de responsabilité elle ne l'assume que très imparfaitement, il faut participer à ce débat, y compris contradictoirement et dire pourquoi, fondamentalement, vous n'en voulez pas, alors qu'il s'agit de quelque chose d'absolument essentiel pour faire reculer cette insécurité.

Si vous ne voulez pas en synthèse, Mme HAYE qu'à la fin de votre mandat on soit à plus de 10% de la délinquance de toute la Seine Saint-Denis, dites-vous: "qu'est-ce que je fais ?", qu'est-ce que vous faites, vous municipalité pour aider à ce que l'insécurité régresse à Saint-Denis. Dites vous le de façon concrète, et si vous me rétorquez que ce que vous proposez là va être un élément déterminant, écoutez Mme HAYE, j'en prends les paris, je vous réponds non, ça ne sera pas déterminant. C'est une contribution non négligeable, intéressante, mais en aucun cas à la hauteur, et en aucun cas de nature à faire reculer l'insécurité grave qu'il y a dans notre ville.

Dernière chose, l'insécurité ce n'est pas seulement le centre ville de Saint-Denis, Mme HAYE, je suis désolé, l'insécurité est prégnante dans tous les quartiers de cette ville. Donc il y a une certaine forme, comment qualifier ça, allez au minimum d'iniquité à privilégier le centre ville, le pourtour de la mairie aux dépens, de facto, d'autres quartiers qui sont demandeurs.

Vous recevez beaucoup de courrier Mme HAYE, je suppose que vous en êtes destinataire, de personnes, de citoyens de Saint-Denis qui se plaignent de choses très graves, très graves, dans cette ville, de tous les quartiers de la ville. Beaucoup de personnes âgées sont complètement terrorisées à Saint-Denis donc il faut s'en préoccuper de façon globale et systématique.

Je termine, c'est une proposition intéressante que nous soutenons, que nous allons suivre et nous allons faire en sorte que nous soyons là pour essayer que vos engagements soient tenus, nous verrons bien. Mais d'un autre côté, sachez que nous considérons que ça ne vous

dédouane en aucun cas des autres dossiers sur lesquels vous devez vous prononcer, et nous pensons qu'il faut que vous évoluiez sur cette question là. Nous verrons bien si d'ici quelques temps on y arrive ou pas."

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "Bonjour, Saint-Denis est une ville malade. C'est une ville malade de l'insécurité et le docteur HAYE s'est penché sur son cas et j'ai bien peur que la diplôme de médecine n'ait été un peu frelaté, parce que vouloir mettre un cataplasme sur une jambe de bois n'a jamais résolu le problème.

Il est évident que ce que vous proposez avec ces médiateurs de nuit, c'est sûrement quelque chose qui est tout à fait intéressant dans une commune qui est pacifiée. Mais nous ne sommes pas dans une commune pacifiée.

Nous sommes dans la ville la plus délinquante de France. Je vais faire simplement un peu d'arithmétique par rapport à ce que vous dites. 625 000 euros pour avoir 5 jours sur 7, de 18 Heures à 1 Heure du matin, sur $\frac{1}{4}$ de la ville, avec 2 équipes, bien. Supposons que maintenant ce soit 7 jours sur 7, ce n'est plus 625 000 euros, le professeur d'arithmétique qui est à côté de vous, vous dira que ça fait 775, quand on divise par 5 et qu'on multiplie par 7. Si au lieu de faire 18 Heures à 1 Heure du matin, c'est à dire 7 heures, on décidait de couvrir la journée, parce qu'à 1 heure une du matin, c'est comme dans les sketches de certains humoristes, à 1 heure une du matin, la date de péremption fait que le produit devient toxique. Non à 1 heure 5 ou à 1 heure 10 ou à 1 heure 50, il se passera ce qui doit se passer et surtout si on sait que les médiateurs sont là jusqu'à 1 heure.

Si on veut des médiateurs 24 heures, enfin disons 3 équipes qui fait 3×7 , 21 heures sur 24, il faut multiplier 775 000 euros par 3, ce qui fait à peu près 2 225 000 euros et ça ne couvre pour l'instant qu' $\frac{1}{4}$ de la ville, merci. Floréal, il n'y a pas de soucis bien sûr, c'est bien connu, Franc Moisin, Bel Air, il n'y a pas de problèmes.

Donc on se moque de qui là? A qui on en veut quand on dit ça? $\frac{1}{4}$ de la ville donc si je multiplie par $\frac{3}{4}$ de la ville qui manquent, ce n'est plus 2 225 000 c'est 6,8 millions d'euros qu'il faut pour avoir des médiateurs et ces gens là bien sûr, ils ne vont pas travailler 365 jours par an, ils vont avoir des congés payés comme tout le monde, ils vont avoir les arrêts de maladie. Le ratio habituel dans ce genre de métier, c'est + 25%, eh bien + 25% de 6,8 millions d'euros, c'est 8,5 millions d'euros. Vous êtes en train de nous envoyer vers un petit truc, soit vous décidez qu'une partie de la ville ne sera pas couverte, ni tout le temps, ni géographiquement, et il faudra expliquer à nos concitoyens pourquoi ils sont en dehors de ce dispositif, si ce dispositif est efficace, ce qui n'est pas encore avéré.

On va lancer une dépense de 650 000 euros pour voir. Oui, c'est vrai que la ville est riche, on peut se permettre ce genre de plaisanterie, dépenser 650 000 euros pour voir et calmer les gens du centre ville et du quartier de la gare, peut être qu'ils votent mieux que les autres? Je ne sais pas.

Il y a vraiment un problème de démocratie à l'intérieur de la ville aujourd'hui. Il y a un problème essentiel, c'est que voulons nous faire? Quel est l'objectif de la municipalité de Saint-Denis? Est-ce que nous voulons revenir réellement à un ratio normal, moyen, standard, français ou d'Ile de France, en termes de qualité de vie et de sécurité, ou est-ce que nous acceptons définitivement avec les 200 millions d'euros que nous avons de budget annuel, est-ce que nous acceptons définitivement d'être la ville qui a la plus forte criminalité de France?

Je crois qu'il va falloir qu'un de ces jours, vous disiez à nos concitoyens : eh bien nous avons décidé que nous allons rester dans la ville de la plus grosse criminalité de France, celle qui comme disait M. le Préfet il y a 24 heures, représente 10% de la criminalité de la Seine Saint-Denis et qui est quatre fois plus criminogène qu'une ville normale d'Ile de France. Quatre fois. Donc ces chiffres terribles, qu'on ne veut pas annoncer au Conseil Municipal, c'est ceux là qu'il faut révéler. C'est pourquoi aujourd'hui, dans notre ville, on a quatre fois plus de "chance", entre guillemets, de risques disons-nous, de se faire agresser, de se faire voler, de se faire arracher son sac, de se faire quand on est une personne âgée agresser, que dans une autre ville d'Ile de France.

Répondons à cette question.

Quel est l'objectif de cette ville ? Qu'est-ce que nous voulons ?

Moi je sais ce que je voudrais: ce que je voudrais, c'est revenir au plus vite au standard. Alors on ne pourra pas revenir en 24 mois ou en 24 heures disons, mais on peut au moins prendre des mesures réelles. Est-ce que vous croyez sérieusement que ces 625 000 euros, ils auraient été beaucoup plus mal dépensés avec un système non permanent de vidéo sécurité ?

Est-ce que vous êtes absolument certains de ce que vous affirmez là? Que cette manière d'avoir des gens qui vont se promener les mains dans les poches avec un téléphone portable pour aller régler les problèmes de poubelles qui sont renversées ou de gens qui sont un petit peu alcoolisés à des heures tardives, est-ce que c'est vraiment ça la solution ?

Est-ce que le début de la solution, ça ne passe pas par la sortie de nos collègues ? Est-ce qu'aujourd'hui les enfants qui sortent de l'école primaire quand ils arrivent au collège, est-ce qu'il est normal qu'ils puissent à la sortie de ces collèges se voir proposer du "hasch" dans tous les collèges de la ville ? Est-ce que c'est normal ? Est-ce qu'on va continuer comme ça? Est-ce que ce n'est pas ça la priorité des priorités de notre cité ?

Moi je dis que oui, c'est ça, la propreté, l'éclairage public et la sécurité réelle, pas des gens qui vont discuter avec les ivrognes, ce n'est pas de ça dont on a besoin. On a besoin d'interdire la consommation d'alcool sur la voie publique, oui, ça c'est une interdiction, ce n'est pas un médiateur qui le fera. L'interdiction c'est du ressort de la Police Municipale ou de la Police Nationale, c'est de ce ressort là, pas de celui d'un médiateur. L'interdiction d'alcool, la surveillance de la consommation de produits illicites dans nos rues, c'est un problème de Police, et le Préfet a marqué son total accord pour avoir plus de monde et il le fait déjà sur la ville, et il suffirait de le demander pour avoir plus d'interventions aux endroits stratégiques, l'avons-nous fait ?

Oui, voilà où on en est là. Je suis désolé, les médiateurs, je vais voter contre, alors que c'est une mesure qui serait intéressante, mais ce n'est pas la première mesure, ça ne peut pas être la première mesure. Il faut d'abord un renforcement de la Police Municipale, il faut d'abord de la vidéosurveillance et peut être qu'après, on verra s'il faut des médiateurs, mais ce n'est sûrement pas en commençant avec des médiateurs et en commençant par dépenser 625 000 euros qu'on va résoudre quoi que ce soit à Saint-Denis, à part la tranquillité de quelques gens qui se promènent tard dans le centre ville et dans le quartier de la gare. On va les aider à avoir des gens pour les accompagner, voilà. Mais je crois que ce n'est pas ça qu'on attend.

On attend de devenir une ville dans la normalité d'une ville où les gens vivent heureux, et où les gens n'aient pas envie de partir dès qu'ils arrivent à Saint-Denis.

Est-ce que vous trouvez normal de voir le pourcentage de nouveaux dionysiens qui au bout de 24 mois ont quitté la cité? Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose de normal? Est-ce que vous pensez que cela n'a aucune relation avec la qualité de vie que nous assurons en ville? Je suis certain en connaissant quelques cas, précisément, dans le cercle de mes relations, qu'il y a des gens qui ont été extrêmement déçus entre la visite de Saint-Denis qu'ils ont fait un jour au moment de prendre un appartement ou un logement, et la réalité de ce qu'ils ont vécu pendant un an ou deux. Ces gens là refoutent le camp, repartent de la ville parce qu'ils vont se déplacer à 5 ou 10 kilomètres et qu'à 5 ou 10 kilomètres, le niveau de tranquillité n'a plus rien à voir avec celui que nous pouvons assurer dans notre ville.

Nous avons un vrai problème, il faut qu'on le résolve, le seul vrai problème, il est affiché en haut des statistiques du Ministère de l'Intérieur, c'est notre taux de délinquance et ce taux de délinquance, il faut qu'on le résolve, il faut qu'on ait une vision là-dessus et c'est la seule chose importante et essentielle, sauvegarder notre jeunesse de tomber dans cette délinquance, aider notre jeunesse à partir sur des voies plus intéressantes d'éducation et désolé, mais il faut qu'on sanctionne. Il faut qu'on aide les pouvoirs publics à créer un niveau d'insécurité, d'insécurité des délinquants, j'ai bien dit "d'insécurité des délinquants" suffisant. Je voterai contre, je suis désolé."

Madame O'PETIT : "Je n'ai pas tout à fait la même analyse..., l'analyse sur la sécurité de la ville, oui évidemment, M. DUCOS FONFREDE, mais je dois lui rappeler quand même que si notre ville en est là, la municipalité a une très forte responsabilité mais l'Etat en a surtout une, surtout et avant tout. Si nous sommes la ville la plus insécurisée, il me semble quand même que le Gouvernement devrait faire ce qu'il faut et le Ministre de l'Intérieur pour avoir un petit peu plus de policiers et même beaucoup plus, que la justice également soit beaucoup moins laxiste aussi sur les délinquants. Il n'est pas normal d'avoir autant de délinquants récidivistes sur notre ville, ça aussi c'est un véritable problème. Je ne suis pas d'accord, et loin de là, sur la politique de la sécurité de la municipalité mais de là, à tout mettre sur sa responsabilité, c'est quand même aller un petit peu loin.

Moi je suis personnellement pas satisfaite, mais disons je voterai évidemment pour ce dispositif, bien qu'il porte de très très grosses lacunes, qu'il m'inquiète énormément, parce que donner un numéro de téléphone à toute la population il est bien évident que les appels ne proviendront pas uniquement de ce secteur défini. Les médiateurs recevront tous les appels, et ne pas avoir un régulateur qui retransmet après les appels me paraît ne pas être une bonne chose. Ne pas mettre tout le dispositif en amont m'inquiète, parce que là, ça va être vraiment n'importe quoi.

Je m'inquiète également du périmètre, parce qu'évidemment le centre ville a de loin le plus fort taux d'insécurité, mais la ville dans sa totalité, la ville, est insécurisée. Comment allez-vous faire si vous arrêtez, je vais vous donner un exemple: rue Haguette ça va être terminé et que la rue derrière ne fasse pas partie du périmètre? Qu'est-ce que vous allez dire aux habitants?

Qu'est-ce que vont dire le personnel, ces médiateurs qui vont recevoir l'appel? Comment vont-ils dire à un autre dionysien ou une famille, qui a aussi des nuisances très importantes qu'ils ne peuvent pas intervenir? ils ne comprendront pas que la rue juste devant chez eux peut avoir

des médiateurs et les autres pas. Et si vous acceptez, s'ils y vont, à partir de ce moment là, ça ne servira plus à rien, parce qu'il n'y aura pas assez de monde pour le faire.

Malheureusement l'idée est bonne mais la façon dont vous la mettez en place va poser beaucoup plus de problèmes me semble-t-il dans d'autres quartiers, parce que lorsqu'on fait un quartier et pas un autre, la délinquance se déplace, les nuisances se déplacent.

Nous le voyons avec ce qui s'est passé à la gare, quand il y a eu un petit peu de policiers, ça s'est réparti beaucoup plus sur l'Eglise Neuve ou sur le centre ville. Là, ça sera la même chose, si vous avez des groupes qui ont envie d'embêter, s'ils savent qu'ils peuvent le faire dans la rue d'en face, si les jeunes ne peuvent plus être dans cet immeuble là, mais qu'ils peuvent être dans le périmètre à côté, eh bien ça va se multiplier de l'autre côté. Quand on fait quelque chose, il faut le faire sur toute la surface ou sur rien. J'espère me tromper mais je ne pense pas.

Ensuite les horaires: 18 Heures/1 Heure du matin. Vous parlez des commerçants, 18 heures, il reste 1 heure. Alors après vous avez les restaurateurs. Si ça peut nous permettre d'avoir des restaurateurs ouverts et pouvoir aller un petit peu plus souvent le soir au restaurant plutôt que d'aller bientôt, puisque le centre commercial va ouvrir dans quelques temps avec 38 000 m² de restaurants, donc on ira là-bas, puisque ça sera plus sécurisé. Donc si ça peut redévelopper un petit peu notre centre ville et le faire vivre la nuit, ça serait formidable, mais je pense qu'il ne faut pas rêver.

Je le vote parce que c'est un plus et pour pouvoir s'impliquer. On ne peut pas toujours dire non, mais vous vous y prenez, me semble-t-il, très très mal".

Madame NICOL : "Monsieur le Maire, chers collègues, moi évidemment je suis pour la médiation. Par contre, je m'interroge sur les modalités de fonctionnement de cette équipe de médiateurs de nuit, notamment sur les horaires et j'avoue qu'on n'a pas eu les éléments suffisamment explicites, en tous les cas pour savoir pourquoi ceux-là avaient été choisis, plus que d'autres, parce qu'en ce qui me revient des personnes attaquées, que ce soit du côté du tramway pour les gens qui reviennent de l'hôpital Avicenne et qui travaillent de nuit, que ce soit pour ceux qui partent vers la gare pour prendre les premiers trains ou vers le métro, ça n'entre pas dans ces horaires là.

Donc je me dis, mais peut-être que c'est pour l'enquête, peut-être que c'est marginal, parce que je sais aussi que tous les témoignages qui peuvent venir du personnel communal, de ceux qui travaillent place du Caquet ou ici, ceux-ci voient énormément d'attaques. Donc je comprends par contre que le centre ville, bien évidemment, soit mis de façon prioritaire.

Par contre, une fois de plus, il y a eu du temps pour mettre en place ce dispositif, au même titre qu'il y avait eu une perte de temps pour la mise en place de la Police Municipale et c'est vrai qu'il serait bien quand même qu'on ait aussi de temps à autre des comptes rendus concernant la prévention de la délinquance.

Quand en matière de sécurité on perd du temps, cela veut dire qu'on perd du temps sur la notion de la prévention. Prévention de la délinquance qui m'est chère et je ne vous ferai pas l'injure, comme vous qui pensez que la droite n'a pas de cœur, de penser que vous, vous vous en moquez.

Malheureusement, je sais que certains d'entre vous ne s'en moquent absolument pas, et qu'on peut partager les difficultés à mettre en œuvre ce qui pourrait quand même aider la ville, je nommerai la vidéosurveillance.

Certains d'entre vous la souhaitent, d'autres ne la souhaitent pas. Je me dis qu'on va encore perdre du temps avant de la mettre en place car je sais qu'in fine, cette vidéosurveillance ou vidéo-protection, moi aussi le terme ne m'a jamais effrayé, quel qu'il soit, que ce soit l'un ou l'autre, dans la mesure où ça vise à aider les personnes fragiles, les personnes fragiles qui sont les personnes âgées, qui sont les jeunes, qui sont les travailleurs dont vous parlez, ceux qui reviennent du travail ou qui partent très tôt le matin et qui sont nombreux chez nous, parce qu'effectivement, ils n'ont pas tous la chance de travailler près de chez eux.

Donc je pense que vous faites un tout petit peu de ce qui devrait être fait. Evidemment j'hésite à voter contre, j'hésite à voter pour, je sais que ce sera suivi, en tous les cas, à la fois par la Sous-Préfecture et bon nombre ici même, du fait que vous n'ouvriez pas l'ensemble de ce dispositif à l'ensemble des composantes de la municipalité. Je demanderais quand même à avoir des comptes rendus comme je pense qu'on devrait en avoir concernant les différentes démarches qui sont faites dans le domaine de la sécurité et de la prévention surtout. Parce que si tout le monde dit qu'on est la première ville et parce qu'effectivement on l'est, concernant la délinquance, c'est un constat terrible qui doit nous interpeller tous, et on ne doit pas se contenter de faire appel à des associations pour avoir leur avis comme "Stop à la violence, pas la loi du plus fort" ou l'association "Canal".

On a des personnes qui essaient d'œuvrer, on a l'impression qu'on n'a pas de pilote dans l'avion. Je me demande vraiment pourquoi tout le monde ne partage pas cela, sachant que tout le monde voit les personnes qui sont marquées, qui sont marquées physiquement, qui sont marquées moralement par la violence.

Tous les jours, on en côtoie, ou si on ne les côtoie pas, tous les jours cela nous revient comme ça de plein fouet, en plein visage, parce que ce seront les médias qui vont en parler, ce seront nos voisins qui vont nous en parler, ce seront les enfants qui vont en parler, parce qu'ils en auront eux-mêmes entendu parler, entendu des cas de jeunes qui ont été rackettés à la sortie du collège.

Je pense qu'en matière de prévention, il faudrait avoir des personnes qui raccompagnent les personnes âgées quand elles viennent faire leurs courses ou quand elles viennent prendre de l'argent.

Il faudrait aussi avoir des personnes qui surveillent au niveau de la sortie de l'école, mais pas seulement, parce que si l'on sait qu'il y a quelqu'un à la sortie de l'école, on sait que les attaques se feront dans les rues à côté. Je pense que si on met en place dans les endroits sensibles, les quartiers sensibles, la vidéosurveillance, ça va dégager. Cela va aider à la fois la Police Municipale, la Police Nationale, toutes les personnes qui ont en charge l'investigation et en tous les cas la Police Nationale et cela permettra à la fois à la Police Municipale et aux médiateurs d'agir de façon beaucoup plus efficace.

Donc je regrette que vous ne fassiez toujours pas le choix de cette vidéosurveillance et qu'à chaque fois, il faut attendre un mandat pour avoir une Police Municipale, un mandat pour avoir un médiateur de nuit, que l'association Canal puisse avoir tous les moyens parce qu'elle ne les a pas.

Je trouve cela vraiment dommage que vous ne preniez pas cela à cœur parce que je pense que les problèmes de la population en matière de sécurité sont de votre responsabilité."

Monsieur VASSALLO : "Bonsoir, quatre très brèves réactions sur ce qui vient d'être dit et une réflexion qui n'a pas encore été abordée.

D'abord, pour l'histoire, il faudrait quand même se rappeler que la première fois que la ville de Saint-Denis s'est intéressée à la question des temps de la nuit et des correspondants de nuit, ça s'appelait comme cela à l'époque, c'était dans les années 2001/2002. C'était dans le cadre d'un programme en partie financé par l'Europe sur la question des temporalités, qui a duré de 2002 à 2004 et qui nous a permis... oui ça me permet de faire le point sur une intervention qui a été inexacte là-dessus... et ça nous a permis de visiter, à l'automne 2002, l'une des premières expérimentations de correspondants de nuit à Strasbourg.

Ce n'est pas la précipitation des faits, la pression de je ne sais qui ou je ne sais quoi qui nous a obligés, au début de ce mandat, à nous intéresser à la question. C'est tout simplement le produit d'un long travail, mené avec les partenaires avec lesquels on travaille sur ces questions des temporalités, et de la nuit et quand je dis "long travail", ce n'est pas pour insister sur le fait qu'il soit long, c'est simplement pour signaler qu'on bénéficie là de l'expérience d'autres, de l'approfondissement d'un certain nombre de débats et de discussions, et que l'on s'y engage avec le souci de réussir et de prendre en compte l'ensemble des expériences qui ont été menées. Cela ne nous empêche pas de nous engager dans une expérimentation, parce que l'affaire est suffisamment importante pour qu'on y prenne notre temps.

Deuxièmement, un point technique : Quand nous avons créé le GIP de la Maison de l'Emploi, c'est une particularité juridique et technique de la création des GIP, c'est l'assemblée générale qui adopte le budget. Pour qu'il y ait une assemblée générale, il faut que le GIP soit constitué. On peut comprendre évidemment que comme on ne s'engage pas comme ça, comme des fous dans cette histoire, on a regardé effectivement quel était le budget "dépenses" parce que ça on peut voir de quoi il y retourne sur les dépenses, mais c'est l'Assemblée Générale, après l'assemblée constitutive qui votera et adoptera son budget, je renvoie ceux qui auraient quelques inquiétudes là-dessus à l'article 10 des statuts de ce GIP des médiateurs de nuit, ils verront que c'est inscrit noir sur blanc. En d'autres termes ça s'appelle ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Troisièmement, M. DUCOS-FONFREDE a été brillant, je trouve, dans son exercice de règle de trois, je l'en félicite, je n'ai pas sa vivacité intellectuelle. Je lui suggère pour une prochaine séance de faire la même règle sur les moyens policiers qu'a mis l'Etat pour ce qui est de ses compétences régaliennes de Police Nationale. Rendez-vous donc le mois prochain, M. DUCOS-FONFREDE, et ce sera avec, pour ce qui me concerne, beaucoup de plaisir vous le savez.

Enfin, dernière petite remarque que je voulais faire avant d'aborder une autre question, c'est notamment les deux premières interventions. Evitons quand même le vocabulaire de guerre civile. Nous sommes dans une ville avec des êtres humains, des personnes, des contradictions etc. Nous ne sommes pas dans une aventure coloniale où il faudrait pacifier un territoire ennemi etc. J'appelle un certain nombre de mes collègues à veiller à la façon dont ils qualifient ceux et celles qui sont leurs co-administrés, excusez-moi du terme. Cela appelle une question de droit, dans le sens que chaque personne qui vit sur ce territoire, ou ailleurs, a

une égalité de droits, et a des droits humains quels que soient le point de vue et le jugement que l'on peut avoir sur elles, et en tout cas il me semble que cette municipalité est particulièrement attachée à ça, et que c'est particulièrement déplorable d'entendre parler de nos concitoyens dans les termes dans lesquels certains les dénomment.

Dernière chose qui me semblait nécessaire d'indiquer...- oui M. SALI n'est pas content qu'on le tacle mais tant pis -... Dernière chose, cette proposition qui va être une réalisation, une expérimentation de médiateurs de nuit, est quand même une des réalisations, peut être des premières réalisations les plus marquantes sur l'accroissement, l'amélioration, le renforcement du service public, et particulièrement du service public municipal.

On ne va pas revenir ici, ça serait un peu long, sur la bataille, l'engagement très concret que mène la municipalité sur la question du service public, en particulier depuis le Conseil Municipal de décembre 2006.

Chacun se rappelle ici quelles que soient les positions, les refus de vote etc, enfin tout le rififi habituel, la dernière campagne que nous avons menée, y compris en appui et dans le cadre de notre réflexion budgétaire sur la défense, l'extension des services publics locaux.

Chacun sait bien que les choix que nous avons dû faire en adoptant le budget il y a deux mois, ce sont des choix qui s'attachent à maintenir, à sauvegarder le service public et que pour certains, compte tenu de l'augmentation de la population, ce n'est pas en termes d'accroissement mais c'est en termes de consolider ce qu'il y a, que les choses ont été vécues dans le cadre des contraintes budgétaires qui sont les nôtres, et surtout celles des budgets des familles et des personnes de ce territoire.

L'effort qui est fait avec les médiateurs de nuit, c'est du service public local, municipal, complémentaire. C'est du plus et c'est du plus net.

Je trouverais dommage que nous adoptions, ce que j'espère cette délibération, sans avoir souligné ça avec force, et sans avoir fait en sorte que dans une période où c'est très compliqué de maintenir nos crèches, de maintenir nos centres de loisirs, de maintenir l'ensemble des services, de maintenir les centres de santé, et quand on voit comment l'Etat taille, 10, 20, 30% ferme EVA, ferme le wagon, liquide toute une bonne partie de l'appui donné à la jeunesse, en particulier aux jeunes filles, lorsque le service public de l'Education Nationale est profondément abîmé, combien reste-t-il d'infirmières scolaires?

Le même, le collégien, la collégienne, la lycéenne qui a un souci, à qui va-t-il s'adresser? Ne nous emballons pas, mais la liste pourrait être très longue depuis 2 ans, 3 ans, plus même, des services publics très concrets qui ont été du fait de l'Etat et d'autres, supprimés dans cette ville.

Les médiateurs de nuit, ça n'est pas une suppression de service public, c'est un nouveau service public dans le cadre d'une expérimentation, avec des moyens, et je dirai un dernier mot là-dessus, c'est une réalisation forte de la municipalité qui en plus n'est pas fait tout seul dans notre bocal mais qui en plus s'appuie et les travaux sous-estimés je crois dans cette assemblée si j'entends bien ce qui a été dit, les travaux du comité de pilotage qui ont amené à la proposition que vous avez sous le nez aujourd'hui et qu'on vous propose d'adopter.

Les travaux de ce comité de pilotage ont permis non pas d'aller chercher des associations mais de faire travailler, construire des expertises, des professionnels, des gens mobilisés, parce que

les éducateurs de Canal sont des professionnels et ne pas faire appel à leur expertise aurait été dommage.

Les médiateurs de PPV sont des professionnels, ne pas faire appel à leur expertise aurait été une erreur, mais cela aurait été aussi une erreur que de ne pas considérer que des personnes qui s'engagent dans des associations pour que vivre ensemble, ce soit quelque chose de concret pour régler des arbitrages qui peuvent être réglés à ce niveau, c'était une bonne chose aussi qu'on aille les mobiliser et c'est cette mobilisation, à partir de ce que nous avons été capables de mettre en route, c'est cette mobilisation là qui a permis aujourd'hui qu'on ait un projet qui soit un projet raisonnable, ambitieux dans la mesure où il veut aller de l'avant, qui est aujourd'hui non pas un "supplément d'âme" dans un coin, mais un vrai élément de réponse pour une politique qui depuis de très nombreuses années a sa cohérence ici, c'est: "on discute d'abord et on règle après."

Monsieur RUSSIER : "Soit effectivement on regarde par rapport aux premières interventions les choses d'un point de vue un peu positif. Heureusement j'ai entendu M. SALI dire que c'était un bon projet, c'est fugace, il fallait tendre l'oreille et ne pas être dissipé, mais il l'a quand même dit.

J'ai entendu M. DUCOS-FONDREDE dire que oui, c'était bien, mais qu'il votera contre. Il faut quand même expliquer aux habitants qu'un service supplémentaire, la médiation, ce n'est pas pour eux, pas à Saint-Denis en tout cas.

Et puis après, je me suis rendu compte qu'une fois de plus, il y a avait un jeu pour faire de la polémique autour du problème de la sécurité. Il y a un problème, je l'ai déjà dit mais qui est beaucoup trop grave sur Saint-Denis, sur la Seine Saint-Denis, sur la France. Je rappellerai quand même au détour que tout le monde enfin reconnaît l'échec, j'allais dire "monstrueux", enfin oui c'est monstrueux, parce que c'est la vie des gens qui est en jeu, de SARKOZY, Ministre de l'Intérieur, de SARKOZY, Président, sur la sécurité.

Je veux bien que ce soit à cause des villes, mais enfin, c'est quand même au niveau de l'Etat que se joue la sécurité. Et en fait je me dis que, soit le rapport n'a pas été lu, soit il y a une méconnaissance de ce que sont les médiateurs de nuit, et il n'y aurait rien de plus grave que faire croire des choses aux habitants.

La médiation, ce n'est pas la sécurité. M. SALI faisait, je ne veux pas être péjoratif, mais faisait un peu le "malin" au début en disant "Mme HAYE n'était pas présente hier". Enfin le Maire était présent, 2 élus du quartier de la gare étaient présents, et surtout il a essayé de faire son petit jeu un peu politicien comme souvent, comme M. LABAUNE l'avait fait la fois précédente, comme souvent ceux qui viennent en disant "dites que la ville ne fait rien, dites que la ville ne fait rien", et le Préfet, il faut le reconnaître, il a dit: "la sécurité c'est l'Etat, la sécurité, c'est le Préfet en Seine Saint-Denis. Oui on a besoin de partenaires" et là, bien sûr qu'on a besoin de partenaires, et la ville est un des partenaires, et un des partenaires, mais partenaire chacun dans le respect de ses missions et c'est l'ensemble du travail des partenaires qui fait que nous espérons que nous arriverons à faire baisser l'insécurité dans la ville.

Arrêtons de faire penser, de faire croire que c'est à la ville, seule, de faire sur la sécurité et que du coup la médiation qui n'a pas pour vocation à faire baisser les agressions avec violence, ce n'est pas ça le but de la médiation. C'est répondre au besoin de présence humaine dans la soirée, permettre le retour d'un climat d'apaisement entre habitants par la régulation des

comportements et le rétablissement du respect, du calme, de la tranquillité de chacun, d'installer de façon durable le retour à un climat de confiance, d'instaurer un dialogue avec un public plus visible et plus accessible en soirée, de recueillir des éléments qui ne sont pas forcément vus ou exprimés le jour par rapport aux autres partenaires.

C'est d'ailleurs ce qui se fait dans d'autres villes qui ont mis en place les services de médiation, c'est pour ça qu'il y a une charte de déontologie où l'article 1 rappelle ce que c'est le rôle de médiateur, ou l'article 5 précise : "le médiateur de nuit n'a pas pour vocation d'assurer une mission de police, c'est un partenaire de la tranquillité publique et de l'apaisement de l'espace public, du respect des règles, de l'explication de ce que c'est que les règles du vivre ensemble dans un espace public et un à moment spécifique de la journée, de la soirée, sur lequel les autres services publics ne sont pas présents ou moins présents".

J'aimerais vraiment qu'on discute du fond du rapport. Sur les 10% de la délinquance, bien sûr que c'est dramatique 10% de la délinquance. Mais lorsqu'on dit: "10% de la délinquance, Saint-Denis est la ville la plus dangereuse", mais dans ce cas là que l'Etat nous mette à disposition les meilleures forces de police, celles qui ont le plus d'expérience. Qu'il nous mette 10% des effectifs de police du Département sur la ville de Saint-Denis, on n'a pas besoin d'être très grand clerc pour se rendre compte que ce n'est pas le cas, mettons un rapport.

Troisième point, Patrick l'a dit donc je vais aller très vite, mais je refuse qu'on rabaisse cela à une mesurette, parce que c'est un des actes majeurs de notre contrat d'action communal qui est quelque chose qui a mûri depuis longtemps, c'est un service en plus, et ça revient au débat d'orientation budgétaire, au vote du budget excusez-moi, d'il y a 2 mois, où malgré l'assèchement des collectivités par l'Etat, nous avons un budget ambitieux, en développement, et la mise en place des médiateurs de nuit fait partie de cette ambition.

Si une fois de plus, on essaie de faire mélanger les deux missions complémentaires en disant que c'était à la ville de faire sur l'insécurité, mais l'Etat peut continuer dans ses politiques actuelles de supprimer un fonctionnaire sur deux à la retraite pour qu'il y ait moins de fonctionnaires de police. Il peut continuer, si nous-mêmes, nous commençons à dire: "oui la sécurité au sens strict, c'est du ressort de la ville". Non, nous devons y concourir, mais chacun dans le respect de ses missions.

Et puis, c'est du personnel dans la rue. Certes, c'est contraire aux orientations actuelles qui nous font croire que ce n'est pas le personnel dans la rue.

Mais avec un peu de retour en arrière, - notamment ça a été la politique de la SNCF ou de la RATP- c'était, plus de personnel, cela ne sert plus à grand-chose, mettons que des moyens technologiques pour accéder au métro, que de la caméra. C'est vrai que depuis quelques années, il y a quand même un vrai retour à ce besoin de personnel sur les espaces et le personnel dans la rue, je pense que c'est fondamental.

Ensuite le partenariat: la ville n'est pas seule et ça c'est capital aussi, parce que tout l'intérêt du GIP, c'est que l'ensemble des partenaires. Quand j'insiste sur la chaîne de responsabilité, cela ne dédouane pas la ville, mais c'est qu'on est plusieurs à devoir être partenaires. Cela veut dire qu'il y a des partenaires acteurs, décideurs, qui avec nous ensemble, vont faire ce travail d'évaluation qui va être nécessaire, mais aussi qui vont être responsables sur le bon fonctionnement de la médiation.

Dernier point, je reviendrai sur ce qu'a dit Mme O'PETIT, puisque je pense que c'est important, le GIP et partenaires n'ont jamais pensé que ce qui se mettait en place immédiatement c'était l'optimum de ce qu'il fallait faire. C'est tout l'intérêt du travail d'évaluation. Il faudra voir si les horaires sont adaptés, est-ce que la pertinence c'est vraiment centre-ville/gare ? Il faudra prendre le temps de l'évaluation, évaluation sérieuse avec tous les partenaires, mais je pense que c'est bien qu'on se pose des questions. Je ne suis pas sûr que le résultat sera optimal dès le début, mais cela a vocation à évoluer pour répondre aux missions.

Dernier point, c'est sur ce qu'a dit M. DUCOS-FONFREDE. Bien sûr, si l'Etat accompagnait les collectivités territoriales qui développent de la prévention, si l'Etat nous accompagnait, mais bien sûr, si on peut avoir 7 millions d'euros pour que ce soit toute la ville qui bénéficie des médiateurs sur l'ensemble de la journée, de 2 Heures du matin, mais bien sûr, chiche, mais dans ce cas là, M. DUCOS-FONFREDE, venez avec nous réclamer à l'Etat les moyens pour aider les villes pour tout ce qui concourt à la médiation et à la prévention.

Florence HAYE le rappelait au début, jamais le FIPD n'a été aussi pauvre en subventions de l'Etat par rapport à la prévention. Surtout quand on voit, je finirai là-dessus, mais quand on voit les nouveaux projets de rigueur du Gouvernement, de dire que les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ne vont plus bouger, y compris même pas suivant l'inflation, eh bien malheureusement ça sera encore moins d'argent pour les collectivités, et pour mettre en place ce qui à côté de la sécurité et qui dépend de l'Etat, ce qui concourt à la tranquillité et à l'apaisement de l'espace, public et on en a bien besoin pour Saint-Denis.

Je trouve que c'est vraiment un très bon projet qui se met en place, il faudra le suivre, l'accompagner, l'évaluer mais je suis vraiment très heureux."

Monsieur PAILLARD : "M. LABAUNE, quand vous dites "M. RUSSIER je vais m'occuper de toi", j'espère que ce n'est pas une menace, non?"

Monsieur LABAUNE : "Alors, il faut écouter complètement les choses, mais comme c'est GIRARD qui vous l'a rapporté, il imprime un mot sur deux ce soir. Donc ce n'est pas étonnant. "Je vais m'occuper de toi et j'ai ajouté: je suis le prochain intervenant" donc je fixais le cadre et c'était clair, clair pour GIRARD aussi. Enfin clair, je ne parle pas de lui...Allez vous asseoir M. GIRARD, vous vous donnez en spectacle et le spectacle que vous donnez est le spectacle de la rue à la nuit tombée, ce n'est pas un beau spectacle."

Monsieur PAILLARD : "M. LABAUNE, ça va..."

Monsieur LABAUNE : "Ca va, sinon j'ai refixé le cadre, c'était bon là? Par rapport à M. RUSSIER c'est bon? Je peux y aller?"

Monsieur PAILLARD : "Intervenez sur le sujet."

Monsieur LABAUNE : "Vous m'avez invectivé, je vous ai répondu clairement. Si vous avez besoin de compléments, je vous les donne, c'est le moment. Vous avez besoin de compléments? »

Monsieur PAILLARD : "Allez-y."

Monsieur LABAUNE : "Merci, donc vous êtes satisfait de ma réponse? c'est bon? merci. C'est toujours bien d'intervenir après M. VASSALLO et après M. RUSSIER.

M. VASSALLO a dit quelque chose de très intéressant, lui qui a une longue expérience, qui ne lui a pas servi à grand-chose, qui a une longue expérience d'élu, nous parle des ses expérimentations, donc des vôtres, des municipalités successives depuis 2001.

Il parle d'expérimentations et de réflexion concernant les dispositifs à mettre en place par la ville ne matière de sécurité. Expérimentations, réflexion. Moi je dis errance depuis 2001. Il vient tout simplement de nous dire aux uns et aux autres qu'il n'a rien fait, que nous n'avez rien fait depuis 10 ans concernant ce sujet, sinon réfléchir.

Pendant ces dix ans, en moyenne il y a eu 12, 13, 14 000 délits sur la ville, annuels 120 000 sur 10 ans.

Pendant cette période là, vous n'avez rien fait. Vous venez de le dire, vous réfléchissez, vous gagnez du temps, vous attendez 2014 pour vendre une autre soupe à d'autres gens, une fois que les habitants lassés ne vous écouteront plus ou seront ailleurs, et une fois que vous aurez reconstitué les listes électorales.

On en a parlé avec le Préfet hier, tiens, hier soir, j'ai passé 10 minutes avec lui après la réunion. Je reviendrai là-dessus, j'irai le voir très bientôt. Cela le gênait un petit peu.

M. RUSSIER, propagandiste de la gare, je suis étonné moi ce soir de voir, c'était normal de voir des représentants de la population divers et variés et pas seulement des gens sous la bannière d'une association. C'était normal de les voir exposer les problèmes ponctuels de leur rue, de leurs voisins, des agressions ou nuisances qu'ils avaient pu subir et qu'ils avaient encore à subir aujourd'hui avec force photos, avec force démonstrations et ils l'ont très bien fait.

Je suis étonné, ils mettaient naturellement la pression, entre guillemets, sur le nouveau Préfet LAMBERT, l'ancien patron du RAID nommé par Nicolas SARKOZY à ce poste de Préfet de la Seine Saint-Denis, ils mettaient donc, ces habitants, et très justement, légitimement, la pression sur le nouveau Préfet et je ne les vois pas ce soir ici, dans le public, mettre une pression sur vous qui ne remplissez absolument pas votre rôle depuis au moins 10 ans, M. VASSALLO l'a dit, moi je dis 30. Cela ne fait que quatre générations que ma famille est sur le territoire. Moi je dis 30, 30 ans d'inaction.

Je suis étonné et on en reparlera, on en reparlera du travail de propagande de M. RUSSIER, PEU, Mme Galla BRIDIER et d'autres qui a fait son œuvre au niveau de la gare. On déterminera la responsabilité des uns et des autres et lesquels se sont fait prendre dans votre piège de propagande, à l'image, à une époque de Mme ZIDANE qui fait partie de vos effectifs maintenant.

Alors il y a une nouvelle Mme ZIDANE ou un nouveau M. ZIDANE ou GUERMAT ou je ne sais quoi. On y reviendra, à l'occasion de l'attribution de subventions, pas vrai Mme ZIDANE. La méthode est bien connue. Oui, la méthode est bien connue. Vous devez cette place à ce genre de comportement de RUSSIER... »

Monsieur PAILLARD: "Monsieur Labaune..."

Monsieur LABAUNE: "Oui, vous laissez vos collaborateurs directs dire des inepties..."

Monsieur PAILLARD : "M. LABAUNE recentrez-vous sur la question."

Monsieur LABAUNE : "Non, non, recentrez-les, eux."

Monsieur PAILLARD : "Vous n'avez pas le droit de pointer du doigt des gens de l'administration qui ne sont pas là, qui ne peuvent pas répondre, je parle de Galla BRIDIER par exemple... »

Monsieur LABAUNE : "Quels gens de l'administration, exprime-toi, camarade Maire... »

MONSIEUR PAILLARD : « Et vous laissez les collègues, vous arrêtez de les interpellier, il faut un minimum de courtoisie."

Monsieur LABAUNE : "Quels gens de l'administration? Vous parlez de Mme Galla BRIDIER qui fait partie d'une démarche quartier, elle vient en démarche-quartier et elle se présente..."

Monsieur PAILLARD : "Madame BRIDIER fait partie de l'administration, ce n'est pas permis d'attaquer le personnel dans cette assemblée."

Monsieur LABAUNE : "Monsieur vous mettez en première ligne et vous le dites vous-même, là vous l'avouez maintenant, des gens qui ne devraient pas être en 1^{ère} ligne sur des sujets aussi graves.

Allez-y vous-même, Monsieur le Maire, enlevez cette dame de la 1^{ère} ligne qu'elle ne mérite pas de tenir, certainement, mais elle la tient. Donc moi je tiens mon rôle aussi.

Premièrement, on ne va pas donner trop de publicité à Messieurs VASSALLO et RUSSIER, car en effet, citer plusieurs fois leur nom serait leur donner une notoriété qu'ils n'obtiendront jamais..."

Monsieur PAILLARD : "Vous n'avez rien à dire..."

Monsieur LABAUNE : "Donc je vois au moins trois points dans cette affaire en complément de ce qu'ont pu dire mes excellents collègues. Mme HAYE: moi je comprends tout à fait, M. SALI, l'absence de Mme HAYE hier chez le Préfet.

Il ne vous a pas échappé, M. SALI, tout de même, vous paraissez assez fin, vous l'êtes, vous avez pu remarquer que la communication sur ce sujet n'est pas la même que celle du Maire et de l'excellent M. PEU, hier chez le Préfet. La communication de Mme HAYE sur ce sujet précis de l'insécurité à Saint-Denis, ce n'est pas la même.

Hier, M. PEU et le Maire de Saint-Denis ont bien assuré le Préfet LAMBERT de leur rôle actif dans la coproduction indispensable que toutes les villes normalement constituées ou intelligemment constituées peuvent donner de leur côté. Là où il y a coproduction, c'est lorsque la police, le Préfet l'a très bien dit hier, tient son rôle et le tiendra au moyen d'effectifs et c'est anormal, c'est anormal que au moins M. RUSSIER ne puisse pas vous avoir donné l'information minimum sur ce sujet, qu'il ne vous en ait pas fait un compte rendu, à se demander ce que vous foutez la journée... »

Intervention inaudible...

Monsieur LABAUNE: "Eh bien continuez Monsieur... ou le Maire qui lui n'a pas une autre activité sinon que d'être Maire de Saint-Denis, il pourrait au moins à ses collaborateurs donner la bonne information sur les effectifs de police, sur ce qui est fait, sur les effectifs à venir, sur les promesses du Préfet LAMBERT, ce n'est pas moi qui vais le faire à sa place, surtout pas auprès de vous, sur les promesses du Préfet LAMBERT et ne serait ce que sur l'entretien qu'il a eu à l'Elysée avant-hier.

Sur ce sujet, le Maire et M. PEU ont assuré le Préfet LAMBERT de leur collaboration en matière de vidéoprotection. Moi, j'ai bien entendu cela, j'ai bien entendu cela, ce qui serait proposé serait étudié etc. Evidemment, ils ont perdu 10 ou 30 ans, mais je l'ai bien reçu comme ça.

Alors, il y a deux communications, je le comprends bien: il y a la communication avec l'Etat d'un côté, la plupart du temps l'opposition n'y est pas, on n'était pas invités, M. SALI le sait, on n'était pas invités. On a sollicité, mais on n'avait pas connaissance de la réunion, donc on a été invités un peu tardivement, mais tout de même, c'est ce qui nous permet de savoir ce qui se passe et ça n'a rien à voir, c'est une communication j'allais dire qui reste privée, qui reste dans un cadre très très limité.

La population n'entend pas le Maire dire ça, dire au Préfet qu'il va l'aider en matière de coproduction, en ce qui concerne la vidéoprotection et, bien entendu quand on se retrouve en Conseil Municipal, on a le droit au discours habituel.

Le discours habituel, c'est le discours de Mme HAYE: "on n'a pas été élus pour ça, on n'a pas été élus pour installer la vidéoprotection, notre mandat ne comprend pas cela, donc on ne le fera pas".

Alors maintenant les médiateurs de nuit: les médiateurs de nuit, je vais reprendre mes notes, c'est toujours les mêmes. En 2009, au budget, février mars de l'année dernière, vous parliez de 20 médiateurs de nuit, c'est vrai ou c'est pas vrai? Relevez-le, mais si, mais si, reprenez les comptes rendus, on parlait de 20 médiateurs de nuit. C'était même dans l'excellent JSD, votre journal de propagande, votre favori, 825 000 euros par an, plus le logement, plus ceci, les bagnoles...

Donc vous annoncez 20 médiateurs qui seraient en fonction à l'automne 2009, automne 2009. Ces médiateurs de nuit sont devenus 10, au bout d'un moment, 10 au printemps 2010. Donc 2009, une discussion au budget sur 20 médiateurs de nuit.

2010: une installation, une mise en place de ces médiateurs au printemps, là maintenant, et je ne parle pas du contenu naturellement, mais je vais en parler un petit peu, là maintenant il s'agit de 10, 12 avec les chefs d'équipe. Alors on ne sait pas bien ce qu'il faut comprendre, on a beau regarder en long, en large, et en travers, donc 2 équipes de 6 avec leur chef ensemble? Séparément? Alors ce que ça donne, c'est un petit peu comme les policiers municipaux, 24 policiers municipaux, 4 sur le terrain aux heures ouvrables et le reste du temps, 2/3 de la journée rien du tout, pas de personnel sur le terrain. Les gens en formation, en maladie etc, donc 3, 4. Donc là qu'est-ce qui va en rester? Rien du tout. Les médiateurs de nuit devaient être mis en place en avril, là on parle de septembre. On ne connaît rien de la mission, on ne sait rien de ce qu'ils feront, rien.

Maintenant une petite chose, je reviens sur ce qu'a dit DUCOS-FONFREDE, et ça a été repris hier lors de la réunion avec le Préfet. La coproduction, cela comprend également la propreté et l'éclairage public. La propreté et l'éclairage public, c'étaient dans le fameux rapport, M. SALI, dans le fameux rapport, l'audit du Préfet MEDDAH, que vous n'avez toujours pas d'ailleurs, et c'était clairement expliqué. L'insécurité dans notre commune tient beaucoup au fait que la propreté de la ville est un désastre, un désastre et que l'éclairage public est blafard, malgré les contrats somptueux que vous avez signés avec des partenaires pour la mise en place et l'entretien de l'éclairage public.

Cela s'est peut être fait dans la loge du Stade de France, je ne sais pas?

Deux tiers du budget de Plaine Commune, - chacun siège à Plaine Commune ici, il y en a quelques uns quand même - deux tiers du budget de Plaine Commune est consacré de fait à la propreté. Un petit mot sur BRAOUEZEC, c'est lui qui est en charge de ça, on ne reparle pas du diplôme et du trophée, mais c'est lui qui est en charge de ça. Lui n'était pas non plus hier chez le Préfet, pas concerné, alors que c'est un élément déterminant, les autorités de police l'ont dit, propreté. Alors DUCOS a parlé, tout à l'heure, de quelque chose qui touche particulièrement les plus jeunes d'entre nous, c'est-à-dire le commerce illicite, illégal, du cannabis à la sortie des collèges.

Moi je vous rappelle encore une fois que le plus beau promoteur du haschich à Saint-Denis, c'est lors d'une émission sur M6, il y a quelques mois, Patrick BRAOUEZEC sur la terrasse des locaux dans lesquels nous sommes... pardon? »

Intervention inaudible...

Monsieur LABAUNE: « Ah je me suis trompé de chaîne. Excusez-moi Mme SOULAS, vous nous êtes indispensable.

Donc c'était sur Antenne 2, je rechercherai l'archive, j'avais un peu de mal merci, donc sur France 2 et sur la terrasse même et ça vous fait rire...Belle prestation de BRAOUEZEC, excellente prestation, vous avez été formés à son école, bravo. Sur la terrasse même de ces locaux, a reparlé de la légalisation du haschich puisque c'est son cheval de bataille, il aime bien parler de ça, légalisation du haschich qui était un petit peu déplacée dans le cadre de cette émission, puisqu'il s'agissait encore une fois de parler de l'insécurité dans la ville de Saint-Denis. Il a bien évacué le sujet pour reparler de ses turpitudes par rapport au hasch.

Donnons un signal fort, fort et national aux revendeurs en tous genres qui dans les communes limitrophes, M. SALI le disait très bien tout à l'heure je crois par rapport à la Courneuve, ce que les gens ne peuvent plus faire à Stalingrad ou commencent à ne plus pouvoir faire à la Courneuve ou ailleurs ou à Epinay, eh bien ils le font chez nous.

Le promoteur c'est BRAOUEZEC, voilà le promoteur de haschich en France, le VRP du haschich ici, si comme Député, eh oui, représentation nationale et le VRP spécifique ici à Saint-Denis c'est bien BRAOUEZEC. Cela fait marrer le Maire, bien entendu tu peux rire, j'espère que ni dans le passé, ni dans le présent, ni dans l'avenir, tu auras à être confronté, M. le Maire, avec un enfant, le tien, qui pourrait ou consommer ou vendre du haschich. Tu te marres moins? J'ai fini ."

Monsieur SALI : "Moi, je n'ai pas du tout envie de rire, surtout avec un certain nombre d'interventions que je trouve vraiment hors de propos. M. RUSSIER, comme d'habitude qui procède de la caricature, donc je n'y porte pas trop attention, sauf sur les éléments essentiels de son propos. C'est la vieille antienne: "la violence c'est partout pareil, qu'est ce que vous voulez qu'on y fasse, c'est partout pareil", qui est en fait le slogan de cette municipalité, de cette majorité par rapport à l'insécurité dans la ville.

Combien de fois j'ai entendu M. BRAOUEZEC le dire et bien sûr les proches, M. PAILLARD en particulier, ses propos fondamentaux: "c'est comme ça, la société est violente mon pauvre! C'est comme ça, on n'y peut rien, donc à Saint-Denis comme ailleurs. Voilà l'un des enseignements forts de M. RUSSIER qui a bien appris la leçon.

Deuxième chose, M. RUSSIER, j'aurais aimé et ça ne m'amuse pas du tout, lorsque j'ai fait la remarque sur Mme HAYE qui n'était pas là, mais ça vaut pour ceux qui étaient là, de la municipalité qui n'ont rien dit, M. RUSSIER.

J'aurais aimé vous voir un petit peu plus combatif que vous ne l'avez été hier, un peu plus, combatif tout court, excusez-moi, parce que lorsqu'on a le Préfet qui en plus, soit disant est un proche de SARKOZY, c'est ça, qui a du pouvoir, qui est un grand flic, qu'on nous explique le pouvoir qui est en face, il faut lui dire ses quatre vérités, et ceux qui doivent lui dire ses quatre vérités, ce n'est pas ici au Conseil Municipal, se balancer des choses! C'est quand on est face au Préfet qu'il faut lui dire les choses. Je n'ai rien entendu de la sorte.

D'ailleurs M. LABAUNE, je n'ai pas entendu la même chose que vous, vous avez eu le sentiment ou cru comprendre ou cru entendre des choses que vous vouliez entendre, probablement, que M. le Maire disait qu'il était en pleine coopération avec les pouvoirs publics d'Etat. Pas du tout, je n'ai absolument pas entendu cela. Il ne l'a pas dit, il n'a pas dit le contraire, mais il ne l'a absolument pas dit et pour cause.

J'ai surtout vu un Préfet et un Maire et ses collègues dans une bonne entente. Excusez-moi, ça ne vous plaira peut être pas, M. LABAUNE, mais dans une bonne entente, j'ai envie de dire presque dans une bonne connivence. Je le dis ici comme je le dis ailleurs, et moi quand j'ai quelque chose à dire au Préfet, même s'il a ses entrées à l'Elysée comme il a souhaité le faire comprendre, je le dis, parce que nous sommes des élus, nous sommes mandatés par la population pour dire les choses. Il ne s'agit pas de se balancer des slogans ici pour, quand on est face aux responsables, ne rien dire du tout, et faire de "l'à plat ventrisme" pour obtenir des accords et des subventions et des financements, par ailleurs, ce qui est très bien M. PEU vous avez raison, il faut obtenir des financements.

Mais d'un autre côté sur des questions aussi essentielles de la sécurité qui sont, M. RUSSIER ne travestissez pas les choses, de la responsabilité de l'Etat, mais encore faut-il que vous le disiez quand il faut le dire, c'est de la responsabilité de l'Etat et quand l'Etat nous dit "nous assumons une responsabilité et vous allez voir ce que vous allez voir" eh bien dites "chiche"! Ça je ne vous ai pas entendu le dire hier, certainement pas.

Donc il faut absolument modérer votre propos, M. RUSSIER. Je n'ai vraiment pas envie de m'amuser et je ne fais pas le malin. C'est à vous d'assumer vos responsabilités, parce que vous êtes en responsabilité et il faut avoir le courage de dire à des Préfets et à un Préfet supposé être de grande envergure, lui dire les choses.

C'est quand même un comble de voir des représentants de la municipalité d'une ville de 100 000 habitants se taire littéralement par rapport à un Préfet qui vous dit: "mais je contrôle les choses, ne vous inquiétez pas, vous savez, tous mes services sont là, on a un mis un dispositif d'enfer, l'insécurité a diminué à Saint-Denis, on contrôle les choses, vous allez voir ce que vous allez voir" et on ne dit rien par rapport à ce que vivent les dionysiens? Par rapport à ce que l'on vit ici dans cette ville? Mais c'est tout simplement scandaleux, et je suis profondément choqué que vous preniez ça pour faire le malin. Je n'ai pas du tout envie de faire le malin sur un sujet aussi important, prégnant, aussi touchant.

M. RUSSIER, vous avez eu des exemples hier sur des choses graves qui se passaient, vous omettez de le souligner.

Donc il faut faire attention à ce qui est dit dans ce type de propos. Dernière chose vous concernant M. RUSSIER, quand vous dites - on ne va pas refaire le débat sur le budget - "on développe un service public". Monsieur RUSSIER, ce n'est pas vrai ce que vous dites. Vous diminuez le service public à Saint-Denis. Cependant que vous augmentez de 7,9 millions les recettes d'impôts locaux sur la ville de Saint-Denis, ça c'est la réalité, c'est ce qui est inscrit dans le budget, c'est la construction de votre budget.

Ce que vous dites est faux. Les services publics locaux se plaignent à longueur de jour des moyens que vous leur rationnez. Vous ne pouvez pas dire le contraire, que vous leur rationnez dans chacun des domaines. Que ce soit dans les centres de loisirs, que ce soit les crèches, que ce soit dans tous les domaines. Qu'est-ce que vous faites de ces augmentations d'impôts? Je ne refais pas le débat sur le budget, on aura l'occasion de le faire, mais ne nous balancez pas des contre-vérités comme ça, certainement pas, parce que c'est injuste et c'est fondamentalement malhonnête.

J'ai envie de dire que c'est de l'épisodique et c'est un petit peu de la tartuferie, mais je m'en contente volontiers, M. RUSSIER, ce n'est pas grave.

Par contre, il y a des propos sinistres que pour ma part je ne peux pas supporter. Non non non, définitivement pour moi les dionysiens qui sont des victimes, qui sont piétinés, qui sont séquestrés, qui sont torturés pendant des heures et ce n'est pas du cinéma, du cinémascope tridimensionnel, dernier cri Hollywood, c'est ce qu'on nous a raconté hier. Non, M. VASSALLO, les victimes ne sont pas des chiens à Saint-Denis. Ce sont des êtres humains aussi. Ils ont droit au respect aussi, et vous n'avez pas le droit de leur cracher dessus en disant que ceux qui les agressent sans conscience, méritent le même respect que ceux qui sont piétinés, humiliés, niés dans leur existence et dans leur dignité de citoyens dans cette ville.

Ce que vous dites est honteux et scandaleux, je suis profondément choqué.

Alors évidemment, vous n'en avez rien à faire, c'est dans votre nature et dans votre culture politique, vu ce que vous avez comme lecture sur votre bureau, ça ne m'étonne pas, vous devez assumer toute une histoire où les millions de victimes s'alignaient dans les charniers. Oui absolument, Monsieur, il n'y a pas de quoi en être fier. Mais quand on est dans une ville et qu'on est en charge d'une société, on n'a pas le droit de cracher sur les victimes.

Les gens, vous avez des milliers de dionysiens qui sont victimes tous les mois durant d'agressions, de diverses natures, y compris de natures extrêmement graves.

Vous ne pouvez pas tolérer qu'une catégorie entière de population, les personnes âgées, s'organisent et se terrent chez eux. Vous ne pouvez pas le tolérer, ce sont des dionysiens

comme les autres. De même qu'on se bat pour qu'ils aient droit à la retraite, il faut qu'ils aient le droit aussi de vivre dans leur quartier, de bénéficier de la vie collective dans la ville.

Vous n'avez pas le droit de nier ça, vous n'avez pas le droit de l'oublier, vous n'avez pas le droit, c'est vraiment la négation de libertés absolument essentielles et fondamentales, et y compris pour les populations les plus pauvres qui sont dans cette ville et qui en savent suffisamment.

C'est trop facile de donner des leçons aux autres, c'est trop facile d'en référer au colonialisme parce que, ici, est victime du colonialisme, M. VASSALLO ?

Sur tous les bancs, ici, des gens ont été victimes eux-mêmes ou sont descendants des victimes du colonialisme et d'ailleurs j'aimerais que la mémoire sur laquelle travaille madame PAVILLA n'en oublie pas certains aspects, mais on en reparlera tout à l'heure.

Donc il faut faire attention là aussi aux références que l'on utilise, M. VASSALLO, quand on parle de "guerre civile", que ceux qui agressent ont des "droits" eux aussi, bien sûr qu'ils ont des droits, bien sûr que nous sommes dans une République, c'est d'ailleurs ce que nous revendiquons. Saint-Denis doit revenir dans la République, celle des lois, des droits et des devoirs pour tous, à égalité, celle de la justice, mais pour tous. Donc il ne faut pas limiter les droits des uns pour excuser les actes de malveillance des autres. Parce que la malveillance ce n'est pas seulement des petites incivilités, la malveillance peut relever de choses extraordinairement graves qui nous sont citées et à chaque fois qu'on écoute des témoignages, on est absolument effrayés.

Je crois qu'il faut retirer ces propos...Oh, ça je me doute que vous ne les retirerez pas, Monsieur, mais vous savez, à force d'entretenir ce discours de haine entre les uns et les autres, cette soit disant construction idéologique de l'avènement d'une société idéale où finalement ce sont les plus forts, les plus arrogants, ceux qui n'ont pas de conscience qui l'emportent, cette société là M. VASSALLO, effectivement, nous on n'en veut pas et c'est pas comme ça qu'on construit une société, une société humaine d'un point de vue général, une société locale.

Je comprends beaucoup mieux, maintenant, la philosophie du travail fait par Mme HAYE. Les médiateurs de nuit, je ne les voyais pas sous cet angle là, je pensais que c'était quelque chose qui était une toute petite étape, toute petite par rapport à la réalité des besoins, mais une toute petite étape quand même positive.

Evidemment nous ne pouvons qu'être favorables, mais je ne pensais pas que c'était une démarche strictement limitée à une construction strictement défensive et minimaliste pour défendre quelques intérêts particuliers.

Je le dis et le redis, M. VASSALLO, pour défendre quelques intérêts particuliers, parce que je le pense profondément. Vous avez de la mémoire mais moi aussi, j'ai de la mémoire, et je sais ce que disent les uns et les autres, j'essaie d'être en contact avec un maximum de gens et croyez-moi, vous ne pourrez pas nous raconter des histoires, cette construction est principalement faite pour essayer d'apaiser les choses à proximité de la mairie, au sens large, c'est complètement inadmissible et injuste pour les autres, mais avançons quand même, peut être que de cela, on tirera quelque chose de positif le moment venu, mais de grâce évitez d'utiliser des références complètement absurdes et criminelles pour justifier que des gens aient le droit d'être victimes et doivent subir en permanence et se voient supprimer leurs libertés fondamentales."

Monsieur PAILLARD: "Monsieur Labaune, rapidement."

Monsieur LABAUNE : "Rapidement, rapidement, comme tu y vas! Monsieur VASSALLO, je n'avais pas fini avec vous, j'avais préparé un peu plus de choses, vous êtes une caricature de ce que représente la politique menée ici depuis des décennies où l'agresseur a toujours des excuses..."

Monsieur PAILLARD : "Inaudible"

Monsieur LABAUNE : "Si, si, si,

Monsieur PAILLARD : "Non, non"

Monsieur LABAUNE : "où l'agresseur a toujours des excuses et les victimes ne doivent surtout pas s'exprimer à l'image de la bijouterie, par exemple, de la Place de la Résistance qui avait été attaquée, juste après ou juste avant votre élection ou juste après. Le bijoutier avait reçu la visite de Monsieur GIRARD, ce bijoutier qui était là depuis 27 ans qui n'avait pas ouvert là pour la Fête des Mères pour la première fois depuis 27 ans. Le discours rassurant de Monsieur GIRARD a été de lui dire que lui n'avait pas été élu... parce que le bijoutier lui disait : un petit peu de vidéo là, devant, ce ne serait pas mal dans l'alignement de la rue piétonne par là où il avait vu s'enfuir ses agresseurs, et Monsieur GIRARD avait donc répondu au nom de la Municipalité qu'il était censé représenter à ce moment là il avait dit : "il n'en est pas question nous n'avons pas été élus pour cela". C'est le discours que vous dites en permanence, mais qui pour quelqu'un qui vient d'être agressé est insupportable.

Ce bijoutier a tenu bon, il est resté, nous n'avons pas eu à la place un commerce précaire. Ce commerce fait partie des éléments stables de notre centre ville, fait partie de l'attractivité que l'on peut avoir dans ce quartier de la Place de la Résistance, et ce n'est pas grâce à vous.

Alors on pourrait décliner des exemples plus anciens. Je me rappelle également de la libraire qui était dans le centre commercial Basilique, qui s'était vu casser pour la énième fois ses vitrines, qui est allée voir Monsieur BRAOUEZEC, Maire de Saint-Denis, à l'époque, qui lui avait dit: "il faut bien que chacun puisse se faire ses cadeaux de Noël ", voilà. Cette personne est partie, je vous en ai déjà parlé ici, il n'y avait pas de ah ni de oh, chacun connaît, ceux qui ont suffisamment d'ancienneté dans la ville savent qui, quoi, et comment et quand cela s'est passé.

Les exemples peuvent être déclinés à l'infini, Monsieur VASSALLO, excusez-moi, vous êtes la honte et l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire.

Alors Monsieur SALI, maintenant. Monsieur Sali, j'ai entendu la même chose que vous, rassurez-vous, et faites moi le plaisir, l'intelligence, je vous vois malicieux, là, vous m'avez aiguillonné un petit peu. Bien entendu qu'il ne s'agit que d'une histoire de communication du Maire vis-à-vis du Préfet. Il freinera des quatre fers, il y a ce qu'on dit au Préfet, et il y a ce qu'on dit à la population.

Le Préfet doit se contenter de ce que lui dit le Maire, il ne peut pas lui mettre le couteau sous la gorge. On lui parle de coproduction, il prend ce qu'on lui donne, mais sachez-le et vous le savez, il ne se fait pas d'illusions, le Préfet. Il ne se fait pas d'illusions sur ce que vont faire Monsieur PEU et Monsieur PAILLARD. Il sait très bien, même s'il ne vous l'a pas dit à vous ni à moi, ni surtout à la population qui était présente hier ou à leurs représentants, il ne leur a

pas dit que ces représentants de la Ville de Saint-Denis n'ont qu'une idée, c'est de continuer le programme qu'ils ont prévu depuis 2008, c'est-à-dire ne rien faire en matière de sécurité jusqu'en 2014, jusqu'à la fin de leur mandat.

Donc il y a le discours officiel, c'est celui qu'on tient ici vis-à-vis de la population, c'est-à-dire qu'ils ne feront rien et puis il y a le discours auprès du Préfet pour tenter de gratter, comme vous disiez, des subventions. Maintenant par rapport à ce que vous personnellement, Monsieur SALI, avez dit des propos du Préfet, évidemment que vous, moi encore une fois vous ou moi, on lui dit "chiche" au Préfet Lambert, bien entendu, bien entendu, et heureusement et si on n'est pas invités à ce type de réunion vous le savez bien, Monsieur SALI, qu'on pourra le rencontrer vous, moi, nos collègues de l'opposition, pour se tenir au courant de ce qui est fait et non pas lire dans le JSD ce que fait le Préfet ou pas, ce que fait Sarkozy ou pas. Ce n'est pas dans le JSD qu'il faut aller le voir, c'est directement à la source. Allons chez le Préfet, bien entendu, et prenons-le au mot."

Monsieur PEU : "Je voulais juste intervenir sur deux points. Tout d'abord, même si le rapport est un rapport sur les médiateurs de nuit et plus un rapport sur les problématiques comme son nom l'indique, de médiation et de prévention, on n'échappe pas à un débat sur la sécurité, et à chaque fois on a un débat sur la sécurité qui est, excusez moi de le dire, mais je vous le dis franchement, souvent pris en otage de considérations extrêmement politiciennes, et puis d'invectives qui à mon sens n'honorent pas ce débat et l'importance que cela a pour les concitoyens de cette ville.

Personne ici ne considère que la sécurité n'est pas un problème à Saint-Denis et un problème bien évidemment pour les dionysiens. Personne n'est insensible ou ignorant des problèmes que cela pose, ou n'est pas au contact des victimes soit en les recevant en audience, comme c'est le cas de la plupart des élus, ou pour aller sur le terrain à chaque fois qu'il y a un problème, ce que l'on fait ici nombreux.

On peut avoir des différences sur la façon de répondre, de traiter ces questions, mais plaçons ça sur le terrain politique. C'est suffisamment important et sérieux comme débat, plutôt que sur les qualités personnelles des uns ou des autres ou l'intelligence ou l'humanité des uns et des autres. Ce n'est pas à la hauteur de l'importance du sujet, c'est un vrai débat politique qui ne doit pas être otage par contre de débats politiques.

Personne non plus ne dit: "la situation à Saint-Denis c'est finalement la situation du pays ou des autres villes comme partout ailleurs, et il y a partout des problèmes d'insécurité donc il y en a ici et voilà c'est comme ça, c'est une tendance actuelle de la société sur laquelle on n'a pas beaucoup de prises".

Personne ne le dit, personne ne nie que sur Saint-Denis, il y a des problèmes plus importants qu'ailleurs en matière d'insécurité. D'ailleurs ce serait idiot de le nier, les chiffres sont là pour nous le rappeler. Il y a un problème particulier, mais ce n'est pas non plus inconsidéré de dire, et ni politicien de constater que depuis 8 ans la droite est au pouvoir dans ce pays, qu'elle a été élue en 2002, notamment en usant beaucoup du terme de l'insécurité, rappelez-vous de ce qui c'était passé avec l'exploitation médiatique de l'agression d'un retraité à Orléans qui a été pas pour rien dans le résultat du premier tour de l'élection présidentielle en 2002 qui a vu, je le rappelle, Chirac contre Le Pen et la gauche éliminée au premier tour de l'élection présidentielle, notamment sur cette question là. Pas seulement, mais notamment sur cette question là. Et depuis 2002 on a un Ministre de l'Intérieur qui est aujourd'hui Président de la

République qui a fait de la sécurité son cheval de bataille y compris pour l'élection présidentielle de 2007. Mais enfin, très franchement, est-ce qu'on tire un bilan de ces huit années ou pas ? L'insécurité dans ce pays et à Saint-Denis, elle a baissé? on a trouvé des solutions? La suppression de la police de proximité, c'était une bonne ou c'était une mauvaise chose?

Les coups de menton répétés dans les visites successives en Seine Saint-Denis, le "karcher" à la Courneuve, le "racaille" à Argenteuil, tous ces discours n'ont fait que dégrader les relations de la police avec la population, mais pour des résultats nuls, les lois votées en 2003 sur : "il n'y aura plus de hall d'immeubles occupés pour que le Président de la République revienne en Seine Saint-Denis en 2010, sept années après que la même loi ait été votée pour dire: "pendant sept ans nous n'y sommes pas arrivés, maintenant je m'y engage, il n'y aura plus un jeune dans les cages d'escalier, dans les halls d'immeubles", pour faire encore espérer les gens qui subissent ces nuisances au quotidien d'une solution qui, de toute façon, au dire même des policiers est absolument impossible, parce qu'il n'y a pas de justification légale à leurs interventions ou pénales à leurs interventions.

Je pense qu'il faut, sur ces sujets, essayer d'éviter les coups de menton et essayer d'éviter la démagogie. Je pense qu'il faut avoir la claire conscience sur notre ville de l'importance de ces phénomènes et d'essayer de trouver des solutions.

Je dis ça parce que la réunion d'hier, ce n'était pas une tribune où devaient s'exposer des doctrines politiques sur la sécurité qui étaient différentes. Non c'était un rendez-vous qui a lieu assez régulièrement depuis que le quartier de la gare a connu des problèmes et continue de connaître des problèmes majeurs de trafic et de sécurité. Ce sont des rencontres régulières qu'il y a, ouvertes désormais aux représentants des associations et c'est une bonne chose à notre demande, et à la demande des représentants d'associations, avec les services de l'Etat et notamment les services de la police, pour faire un point très précisément, très concrètement, sur le quartier de la gare de ce qui se fait, de ce qui avance, des problèmes qui subsistent de façon à pouvoir les surmonter.

C'est une réunion de travail, ce n'est pas une tribune. Hier la municipalité qui était représentée par le Maire et d'autres élus de la gare, Laurent RUSSIER et moi-même, nous sommes intervenus à plusieurs reprises et nous l'avions fait d'ailleurs dans la presse du matin même, du Parisien d'hier, où on rappelait et on l'a redit hier, notre inquiétude sur le non respect des engagements pris par le Ministre de l'Intérieur au mois de septembre dernier quand il est venu visiter la gare, où les horaires de l'antenne de police de la gare et les effectifs ne sont pas au rendez-vous des promesses dues. C'est ce qui nous a amenés à intervenir hier devant le Préfet pour s'assurer de la pérennité des dispositifs engagés sur le quartier de la gare parce qu'il ne saurait y avoir d'éradication du trafic de crack sur le quartier de la gare, comme cela s'est vérifié il y a quelques années sur d'autres quartiers parisiens qui étaient soumis à des phénomènes semblables, il ne saurait y avoir d'éradication du trafic de stupéfiants, sans une pérennité des moyens et de l'intervention, avec la récurrence de ces interventions, de façon à ce qu'il n'y ait pas de retour en arrière.

Or il y a une inquiétude en ce moment, forte, notamment avec le retour des beaux jours, cela a été exprimé par les élus et aussi par les représentants des associations et hier assez clairement, il y a une inquiétude de voir en ce moment revenir des phénomènes que l'on avait connus l'été dernier.

Des dires mêmes des riverains, cela n'a pas aujourd'hui encore l'ampleur de l'été dernier, mais il y a une inquiétude sur une remontée de ces phénomènes.

Je voulais préciser ça, parce que la réunion d'hier avait un cadre bien précis, nous avons tous entendu une parole assez claire du Préfet, dont il faudra se souvenir, qui est l'affirmation claire que la sécurité, entendue comme la sécurité des biens et des personnes est l'affaire de l'Etat, et c'est une affirmation républicaine qu'on a été nombreux ici à réaffirmer, et que le partenariat avec la municipalité il venait sur, j'ai envie de dire, tout ce qui était périphérique au cœur de la mission républicaine et régaliennne de l'Etat, qui est celui d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

J'en viens à la question des médiateurs de nuit, parce qu'on est justement dans la périphérie des problèmes de sécurité, c'est-à-dire que qui connaît cette ville et rencontre régulièrement des populations qui sont en proie à des problèmes dits d'insécurité au sens large, on sait très bien qu'il y a toute une série de familles de problèmes qui sont des problèmes qui ne relèvent pas forcément de l'infraction pénale, mais qui par leur incivisme empoisonnent la vie des gens et est en train d'entamer ce que les uns et les autres on souhaite tous, c'est à dire une qualité du vivre ensemble et d'une ville qui est capable de fonctionner avec un minimum d'esprit de respect et de sens civique.

Il y a une série de comportements, et c'est le cas notamment d'un certain nombre d'occupations de halls d'immeubles ou de cages d'escalier, j'en parle en connaissance de cause, où il n'y a pas d'infraction au sens pénal du terme qui justifierait ou sur laquelle on pourrait s'appuyer pour faire des arrestations ou des gardes à vue, parce qu'il n'y a pas d'infraction au sens légal du terme, mais par contre c'est insupportable. C'est insupportable parce qu'il y a du bruit, c'est insupportable parce que les gens veulent dormir, c'est insupportable parce qu'il y a des intimidations, c'est insupportable parce qu'il y a des consommations abusives de cannabis ou d'alcool, comme on en connaît actuellement dans un certain nombre de rues du centre ville, et que pour cela et en lien avec la police, il faut être capable d'intervenir en médiation, c'est-à-dire pour essayer de ramener à la raison, de ramener au sens civique, de ramener à la responsabilité des gens qui sont en train de l'enfreindre et de pourrir la vie de gens dans les cages d'escalier. C'est complémentaire.

On ne peut pas résumer une politique de sécurité publique et ce serait absurde à des médiateurs de nuit. Cela vient comme un complément à ce qui est la mission centrale et républicaine de l'Etat, qui est celle et qui reste celle d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

C'est sans doute la première des questions et celle qui est la plus importante de toutes, et c'est là où on attend les uns et les autres le plus de résultats et nous entendons bien continuer à être des partenaires de la police nationale et de l'Etat pour avoir plus de résultats en disant les choses telles qu'il faut les dire en ayant un niveau d'exigence tel qu'il faut l'avoir mais en essayant d'être partenaires pour avoir des résultats pour notre population et pour notre ville. Et à côté de ça il faut qu'on soit au rendez-vous des actions complémentaires c'est le cas de la police municipale sur les missions complémentaires, en matière de réglementations diverses d'occupation du domaine public ou de stationnement, et c'est le cas des médiateurs qui est un élément supplémentaire des outils périphériques et complémentaires de la mission centrale de la sécurité publique."

Monsieur GIRARD : "Je vais être très court parce que Stéphane PEU a dit en substance ce que je souhaitais dire d'un point de vue politique, mais je tiens à m'élever en faux contre les

propos de M. LABAUNE me concernant. Il rapporte une scène à laquelle il n'a pas assisté et me prête des propos qu'il n'a pas entendus et, je maintiens, que je n'ai jamais tenus."

Monsieur LABAUNE : "Eh bien moi j'invite la population, ça lui fera des clients de plus, à aller voir le commerçant en question que je connais depuis le moment où il s'est installé et qui m'a rapporté ces propos là, M. GIRARD.

Vous semblez dire que je suis un menteur, M. GIRARD, vous avez le mensonge en vous, en permanence, dans tous vos développements... »

Monsieur PAILLARD: "Monsieur Labaune..."

Monsieur LABAUNE: "On se verra à ce sujet d'une manière officielle, on se verra en mairie avec tout à fait démocratiquement pour en parler. Evidemment, je ne laisserai pas ça là, en plus je n'ai pas l'habitude de laisser les choses en plan surtout pas avec des personnages comme vous.

Monsieur, ce n'est pas pour ça que je voulais intervenir, je profite du fait que M. GIRARD s'est encore laissé aller, comme toute cette après-midi, pour le reprendre, mais j'ai relevé surtout quelque chose d'important par rapport à M. PEU.

Il a parlé d'incivilités, il a dit "ce n'est pas tout à fait des infractions, il ne s'agit pas d'infractions au sens pénal du terme" et parmi les illustrations qu'il a bien voulu nous soumettre, il a reparlé du cannabis. Le cannabis, c'est du pénal. Je vous le dis comme ça, c'est du pénal. Il n'y a pas de débat là-dessus et si vous voulez en faire un, ça va rejoindre les discussions sur la tolérance perpétuelle que vous accordez à tous les personnages qui se mettent en contravention avec la loi, que vous soutenez depuis le moment où vous avez été élu et qui fait le terreau malsain de notre cité."

Monsieur SALI : "Je prends la parole, comme on a beaucoup de retard par rapport aux autres groupes, ça nous laisse la possibilité de développer. Je réagis parce que Stéphane PEU a fait une intervention bien, comme il sait faire d'ailleurs, révélatrice. Il synthétise bien la position de la municipalité de Saint-Denis, au moins c'est clair. Il procède par un certain nombre d'affirmations et par des méthodes... On va revenir dessus.

Sur les affirmations, M. PEU et donc la municipalité, tant que vous serez dans ce discours qui va à l'encontre de tout ce qui est dit de votre côté sur le fait que la violence à Saint-Denis, ce n'est pas si grave que ça, d'ailleurs le Préfet l'a dit hier, je ne vous ai pas vu bondir, puisqu'il a dit hier : "ce n'est pas si grave que ça et les gens ont l'honnêteté de dire que ce n'est pas si grave que ça". Je ne vous ai pas vu réagir et vous ne pouvez pas dire le contraire, et tant que vous serez dans ce discours de dire "la société est violente et c'est comme ça" et ne dites pas que personne ne dit ça, ce n'est pas parce que M. BRAOUEZEC n'est pas là ce soir que vous pouvez parler en son nom. M. BRAOUEZEC c'est pas rien dans cette ville, c'est quand même déjà le Député, le Président de Plaine Commune et il a une responsabilité importante dans les constructions majoritaires qu'il y a sur cette ville aujourd'hui, et allez demander à vos amis de "sans crier gare" ce qu'ils en pensent, ils n'arrêtent pas de dire sur leur blog qu'ils en ont marre qu'on leur balance que c'est partout pareil. Prenez un peu de temps, regardez, vous le verrez.

Tant que vous serez dans ce discours de négation, dans cette position fondamentale qui est la vôtre, qui est de dire que ce n'est pas si grave que ça l'insécurité à Saint-Denis, et que vous

développez un propos comme vous êtes en train de le faire qui dit exactement le contraire alors que c'est exactement ce que vous pensez, ce double discours, il est absolument insupportable parce qu'il détermine tout le reste en termes de comportement par rapport au partenariat et la soi-disant coproduction de sécurité. C'est quand même tout le problème qui est là. Après vous nous dites: "il ne faut pas rentrer dans des discours politiques" etc.

Je partage votre propos sur la nullité de SARKORZY, la nullité absolue, n'en déplaise à nos amis de droite, j'en suis désolé. Il a fait la preuve de son inefficacité et en plus de sa mauvaise foi et du risque qu'il prend lorsqu'il monte les uns contre les autres.

Là, on est entièrement d'accord, mais ils peuvent à leur tour nous accuser d'être politiciens en disant ça, donc parlons de choses concrètes sur la ville.

Je suis désolé, M. PEU, on est tous d'accord sur l'idée de dire que, nous on l'a toujours dit aussi, que la sécurité relevait fondamentalement, essentiellement et presque intégralement de la responsabilité de l'Etat. Il n'y a pas de doute là-dessus. Mais l'ensemble des dispositifs qui se mettent en œuvre autour de la production de sécurité, conformément à ce qui a été voulu par la loi, à ce qui a été voulu la gauche d'ailleurs, qui est articulé dans le cadre du Contrat Local de Sécurité animé par le Maire, avec la volonté dans le cadre de décentralisation que ce soient les élus locaux qui soient le pivot, parce que se sont les élus qui sont de proximité, qui sont proches de la population, soient le pivot y compris dans ce domaine de la sécurité pour articuler les actions qui sont menées. Cette fonction là devrait être assumée sérieusement dans cette ville, je vous le dis, je le pense, c'est mon analyse, ce n'est pas fait sérieusement.

D'ailleurs le rythme de fonctionnement du CLSPD en est révélateur. La façon dont on a été conviés la dernière fois, en suppliant quasiment, on a été reçus sans possibilité de pouvoir poser les dossiers. On nous a donné au dernier moment des éléments comme ça, on était dans l'incapacité de travailler. Je vous rappelle que le CLSPD est un organe de travail, on n'a pas pu travailler, on a du avoir une série d'interventions, comment voulez-vous qu'on fasse autrement, puisqu'on ne nous donne pas les moyens de travailler sur des sujets. Mais oui, mais ne hochez pas la tête Mme HAYE, c'est exactement comme ça que ça s'est passé le 12 décembre dernier, date de réunion du CLSPD. C'est comme ça que ça s'est passé pour tous, donc mais oui, mais oui, mais oui, on est bien obligés d'insister là-dessus, parce que ce sont des moments sur lesquels on pourrait travailler, on ne peut pas travailler et pourquoi M. PEU, on ne peut pas travailler? Parce que vous ne voulez pas qu'on travaille, il ne faut pas nous raconter des histoires. Vous avez les moyens et les structures de pouvoir travailler, si on ne travaille pas c'est que vous, vous ne voulez pas qu'on travaille.

Quant à la discussion d'hier, vous dites "il y a eu des déclarations", non il y en a peut-être eu mais lorsqu'on a posé la question de la coopération entre la ville justement dans cette idée de coproduction sur un besoin évident qui est celui de la vidéosurveillance sur certains espaces publics, comme le souhaite la Police Nationale pour pouvoir mener son travail. Toujours rien, toujours le black-out si ce n'est une position que vous avez défendue mais qui est dans un registre tout à fait particulier de PCH de sécurisation de parkings donc dans des espaces fermés etc qui est très bien, dont acte, mais qui n'engage pas la ville de Saint-Denis sur une démarche globale d'implantation, de vidéosurveillance sur certains espaces publics ou alors on a raté tous quelque chose et nous réclamons une déclaration officielle de M. le Maire sur le sujet.

Quand vous parlez de développement de multi actions, il y a les médiateurs de nuit c'est bien, je dis, je ne redis pas ce que j'ai dit, c'est bien, mais il y a bien d'autres choses, et qui touchent en particulier, quand vous parlez de problèmes insupportables qui ne sont pas de la délinquance poursuivable, encore que par certains aspects ça peut l'être, mais qui sont invivables pour la population. Mais vous voyez le travail en commun, c'est aussi le travail avec les organismes para municipaux ou de Plaine Commune. Je pense à Plaine Commune Habitat.

La stratégie parfois d'affectation des logements, dans certains logements et de concentration de familles en difficulté pose parfois des problèmes et crée des abcès de fixation, ça ça s'anticipe M. PEU. C'est compliqué, je n'ai pas ni la science infuse ni les solutions, je ne sais pas. C'est très compliqué, j'entends bien mais c'est un travail en amont de suivi qui doit être travaillé effectivement sous cet angle là.

Je préfère qu'on parle comme ça, je n'ai pas d'état d'âme à ce qu'on tape sur le bilan catastrophique de SARKORZY, parce que c'est un bilan authentiquement catastrophique et sa démarche actuelle, je le pense profondément, est malhonnête.

Il faut aussi se dire ici qu'on se retrouve les manches sur la base de la production de sécurité par l'Etat et par lui seul, mais dans une volonté de coopération et d'avancées sur un certain nombre de propositions concrètes. Si on parle de ça mais ce n'est pas le lieu ici, le CLSPD il est là pour ça, alors si on parle de ça, on peut avancer, il ne faut pas tenir de double discours M. PEU, il ne faut pas, il ne faut pas.

J'entends bien ce que vous dites mais ça ne reflète pas la réalité du discours de la municipalité, je suis désolé, il faut sortir de ce double langage et de ce double discours une bonne fois pour toutes."

Madame HAYE : "Je vais faire court. Pour ce qui est de réalisations concrètes, c'est une réalisation concrète qui a été discutée en CLSPD restreint et en CLSPD élargi, qui est pour le coup dans le plan départemental de prévention de la délinquance. On est en plein cœur de la prise de responsabilité de la ville par rapport aux problématiques de prévention et de médiation, ce qui lui incombe dans ses missions.

Juste je répondrai sur 2, 3 choses. On parle de prévention, on parle de médiation, on parle de créer un GIP qui installera des médiateurs de nuit. On parle de choses pour lesquelles je suis fière de porter ce dossier depuis un 1 an et demi excusez-moi, et on est sur un débat politique en ce qui concerne la prévention et la médiation et sur la sécurité encore plus, je rejoins mon collègue Stéphane PEU.

Est-ce que les médiateurs de nuit sont implantés expérimentalement en centre ville pour protéger la mairie? Non mais M. SALI vous avez un rapport, j'ai pris le temps de faire une introduction et de dire pourquoi, en premier lieu, sur une zone expérimentale on prenait le centre ville et la gare.

Je ne vais pas embêter les autres, je ne vais pas recommencer, mais regardez le rapport et réécoutez ce que j'ai dit, d'accord ?

Je trouve que ça n'est pas constructif et c'est politique. Je rajouterai une chose que je n'ai pas dite dans ma présentation, c'est qu'une étude du Conseil Général en 2007 pointait du doigt les

problématiques du centre ville en termes d'incivilités et de tranquillité publique. Une étude du Conseil Général en 2007, ce n'est pas en 2008.

Maintenant je vais essayer de répondre aussi à des questions concrètes sur la formation, c'est dans le rapport, mais je ne l'ai pas dit de vive voix.

La ville proposera que le GIP prenne les décisions financières quant à la formation et on proposerait que le GIP prenne des décisions financières dans l'ordre de 37 000 euros pour la formation des médiateurs de nuit, et qu'ils soient en formation dès le départ au moins 2 mois, et on l'espère régulièrement tout au long de leur profession.

C'est un nouveau métier, c'est pour ça aussi que nous sommes dans le réseau des correspondants de nuit, parce que qui dit "nouveaux métiers" dit "nouveaux statuts".

La relation avec la police, elle se pose aussi avec la relation avec le Conseil Général, avec la relation avec les services de la ville. Donc des conventions seront passées avec les services, tous les services, pour bien cadrer les relations entre les médiateurs de nuit et le Conseil Général pour l'ASE, l'Aide Sociale à l'Enfance, parce qu'il peut y avoir des situations de jeunes en errance et des services de la ville comme les personnes âgées retraitées, l'action sociale parce qu'il peut y avoir aussi des situations de personnes âgées en errance ou à la jeunesse aussi, il peut y avoir des situations particulières.

Je veux juste rajouter pour finir que pour le coup les Maires de toutes les sensibilités politiques, qu'elles soient de droite ou de gauche, pas mal de Maires ont installé des réseaux de correspondants de nuit ou de médiateurs de nuit.

Alors vous allez me dire que ce n'est pas les mêmes situations, certes, ce n'est pas les mêmes situations, mais enfin Nantes, Toulon, Evry, ce n'est pas toujours des quartiers très très calmes et d'ailleurs l'adjoint au maire UMP d'Orléans et vice-président du Réseau des Correspondants de Nuit, M. LABAUNE.

Donc pour le coup, ces gens là, ces Maires là, ont compris que la médiation était un maillon essentiel de la prévention et de la prévention de la délinquance."

Monsieur PAILLARD : "Non, s'il vous plaît, je vous propose de conclure là."

Brouhaha dans la salle

Madame NICOL : "Vous avez dit discours, où tout le monde il est bon pour vous, je ne sais pas mais c'est malhonnête de dire que l'Etat ne fait pas, donc il faut quand même, je trouve honnête, de dire qu'il y a eu les U.T.E.Q à Franc Moisin, et ça vous devez le dire aussi. Alors vous dites, il ne faut pas polémiquer et vous faites tout pour justement pour faire de la polémique.

Je pense que ça n'est pas un sujet qui demande des polémiques. Il faut dire ce que l'Etat fait, je rajouterai juste seulement que le quartier de la gare est en amélioration, il reste encore beaucoup à faire. Mais ce que vous ne faites pas, c'est l'aide, et justement c'est ce que réclame l'Etat. Il y a une masse considérable d'argent qui est donnée aux villes concernant la vidéosurveillance, parce que c'est une histoire d'argent aussi.

Ce que vous ne dites pas, c'est que l'Etat vous demande justement et vous offre la possibilité en vous donnant l'argent, de mettre en place cela. Il y aurait un moindre coût et que vous ne voulez pas le faire, c'est tout, merci".

Monsieur PAILLARD : "En tous les cas, les U.T.E.Q, ça a été abordé hier, le Préfet en a parlé, on l'a interrogé. Je vous rappelle simplement qu'on a eu l'occasion de rencontrer, avec Florence HAYE, le Préfet il y a 15 jours au Commissariat, de discuter de l'ensemble des dispositifs de prévention mais aussi d'intervention de la police et nous avons rappelé, le Préfet se voulait un peu rassurant hier sur la présence des U.T.E.Q sur Franc Moisin, et leur maintien. On a plutôt, nous, considéré que c'était une bonne chose, que les résultats étaient assez palpables. Nous avons fait une demande pour que cela soit une démarche qui soit développée dans d'autres quartiers de la ville, et que ça soit fait comme ça a été fait pour Franc Moisin, c'est-à-dire avec des effectifs supplémentaires et pas sur des effectifs constants, parce qu'on considère que le développement de la ville, la situation de la ville, la situation d'un certain nombre de méfaits et de faits, fait qu'on a besoin d'un renfort au-delà de ce qu'on a aujourd'hui.

On a parlé aussi de l'état du commissariat de Saint-Denis: il y a besoin de mettre aussi dans un autre confort, certes les policiers eux-mêmes, mais aussi de recevoir dans d'autres conditions les citoyens qui viennent au commissariat du centre ville de Saint-Denis. Le Préfet a considéré que ce n'était pas forcément une hérésie de faire cette demande là et qu'il l'appuyait. Il attend des réponses, mais je dois dire que le travail qui est fait avec Florence au-delà de ce dossier ce soir, est une quotidienneté importante sur bien sûr être à l'écoute des victimes, les recevoir, et malheureusement on en reçoit beaucoup, et on essaie de mieux comprendre les phénomènes, de mieux donner des informations pour qu'il y ait une meilleure intervention de la Police Nationale et pour qu'un certain nombre de phénomènes ne se reproduisent plus.

On a des rapports réguliers et constants de travail et d'information avec le Commissaire par rapport à ce que nous on peut, nous, remonter de la situation dionysienne, et qui nous remonte avec les citoyens, et nous avons notre travail spécifique qui s'égrène au fil des décisions du conseil municipal.

Bien évidemment ce n'est pas d'aujourd'hui que datent la prévention spécialisée, la création de Canal, la Maison de la Justice et du Droit, l'écoute des victimes - . C'est quand même la ville qui finance cette écoute - la création de la police municipale. Le mois dernier nous votions notre participation à la vidéo surveillance liée à la Ségécé.

Il faut quand même dire que dans un certain nombre de domaines et ce qui est proposé ce soir est dans le champ de l'innovation. J'étais assez frappé hier d'entendre le Préfet reparler non pas des "hirondelles" mais que la police doit re-circuler à pied dans nos quartiers. Ce sont des choses qui jusqu'à maintenant étaient renvoyées, ce n'était pas possible. Enfin il y a un certain nombre de choses qui nous semblent aller dans le sens de notre demande, d'avoir un autre rapport "citoyens/police" et une autre présence des policiers, à l'exemple peut être de l'U.T.E.Q. de Franc Moisin.

On essaye dans cette innovation avec les médiateurs de nuit, on a besoin d'informer on a besoin d'être informés, de savoir ce qui se passe la nuit, et pour le moment on a peu de renseignements sur ce qui se passe pour mieux faire intervenir les services réguliers de la ville sur un certain nombre de phénomènes.

On expérimente, on expérimente dans deux quartiers. Cela a été dit, l'étude de victimation nous indiquait ces deux quartiers comme des quartiers prioritaires, donc on s'attelle à ces quartiers-là en priorité, et puis après cette expérimentation partagée dans un GIP, c'est-à-dire avec des partenaires, nous prendrons les mesures qu'il faut pour faire avancer ce dispositif s'il nous convient et s'il a l'efficacité que l'on attend.

En tous les cas, c'est la volonté d'y travailler et le rôle de Florence et les décisions qu'elle nous amène à prendre ce soir sont, cela a été dit, les suites du travail du CLSPD, des groupes de travail, du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, c'est vrai dans ce domaine, c'est vrai dans un certain nombre d'autres propositions, et ce sont les décisions du conseil municipal de Saint-Denis.

Nous avons des champs d'intervention, certes on est loin d'être parfaits et la situation est assez pesante dans la ville sur ces questions de sécurité. On s'y attelle et ce sont des propositions qui vont dans ce sens là, dans le sens de notre politique, de notre engagement politique, et on privilégie, et on l'a dit, plutôt la présence humaine et l'intervention humaine plutôt que les systèmes de vidéo. On ne l'exclut pas, je disais que le mois dernier nous avons voté entre autre pour le système de vidéo surveillance du centre commercial Basilique, comme quoi on y participe aussi.

Mais nous avons des choix, nous faisons des choix prioritaires qui nous paraissent importants et cette proposition de ce soir va dans ce sens là.

Je vous propose de passer au vote. Il y a deux votes le premier porte sur la convention constitutive du groupement d'intérêt publique médiation nocturne à Saint-Denis, et après il y a le deuxième vote autour des représentants des élus au sein du GIP ».

1) approbation de la convention

Vote à main levée

POUR.....50

CONTRE.....2 (X.DUCOS-FONFREDE/D. LABAUNE)

- sortie de X. DUCOS-FONFREDE/D. LABAUNE

Monsieur PAILLARD : "Sur les représentants des élus nous devons avoir 5 titulaires et 5 suppléants. J'ai reçu de la liste de Saint-Denis Pour Tous les désignations suivantes: en titulaires Florence HAYE, Sam BERRANDOU, Francis LANGLADE, Muriel MENSION et en suppléants Fabienne SOULAS, Patrick VASSALLO, Martine KERHOUS LASSER et Stéphane PEU.

Nous avons proposé qu'il y ait les représentants de l'opposition y a-t-il des candidatures ? »

Mademoiselle LELIEVRE : "Pour le Groupe "Socialistes et Partenaires" nous déposons la candidature de Georges SALI avec comme suppléante Françoise PERROT et nous demandons un vote à bulletin secret."

Monsieur PAILLARD : "Oui, oui. Y a-t-il d'autres candidatures? »

Madame O'PETIT : "Oui je me présente pour le groupe"

Monsieur PAILLARD : "Formulez votre candidature"

Madame O'PETIT : "absolument"

Monsieur PAILLARD : "Comme titulaire d'accord, il n'y a pas de suppléant ?

On va dire que la liste A "Saint-Denis Pour tous", la proposition faite par le groupe "Socialistes et Partenaires" sera la liste B et puis la liste C "Ensemble Pour un Nouveau Saint-Denis"

On demandera aux deux plus jeunes conseillers de l'assemblée de nous rejoindre afin de procéder au dépouillement, il s'agit de Jérôme JURJEVIC et Virginie POUJOL."

Mademoiselle LELIEVRE : "Il faut rappeler les mandats et les personnes qui votent deux fois. "

Monsieur PAILLARD : "oui, excusez-moi, les mandats: Jacqueline PAVILLA, Josiane COMET, David PROULT, Christophe GIRARD, Laurent RUSSIER, Florence HAYE, Didier PAILLARD, Françoise PERROT et Maud LELIEVRE votent deux fois. Areski AMMI est de retour et Georges SALI ne vote pas deux fois."

2) désignation des représentants du Conseil au sein du collège "personnes morales de droit public"

Vote à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Candidatures :

LISTE A : "SAINT-DENIS POUR TOUS"

Titulaires	Suppléants
Florence HAYE	Fabienne SOULAS
Sam BERRANDOU	Patrick VASSALLO
Francis LANGLADE	Martine KERHOUAS-LASSER
Muriel MENSION	Stéphane PEU

LISTE B : "SOCIALISTES ET PARTENAIRES"

Titulaire	Suppléant
Georges SALI	Françoise PERROT

LISTE C : "ENSEMBLE POUR UN NOUVEAU SAINT-DENIS"

Titulaire	Suppléant
Claire O'PETIT	E. NICOL

Un bureau est constitué pour procéder au dépouillement du vote :

- Didier PAILLARD, Virginie POUJOL, Jérôme JURJEVIC

Membres Présents ou représentés : 49
Blancs et nuls : 2
Suffrages exprimés : 47

Les postes à pouvoir sont : 5 titulaires et 5 suppléants
Quotient : suffrages exprimés/postes à pourvoir : 9,4

La liste A obtient : 37
La liste B obtient : 8
La liste C obtient : 2

selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, **la liste A obtient 3 sièges.**
Les restes sont les suivants :

Liste A : $37 - (3 \times 9,4) = 8,8$
Liste B : $8 - (0 \times 9,4) = 8$
Liste C : $2 - (0 \times 9,4) = 2$

Selon le calcul des restes, la liste "Saint-Denis Pour Tous" obtient un 4^{ème} siège et la liste "Socialistes et Partenaires" obtient 1 siège.

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour représenter le Conseil Municipal au sein du collège des personnes morales de droit public, outre le Maire membre de droit du GIP (Groupement d'Intérêt Public) :

Titulaires

Florence HAYE
Sam BERRANDOU
Francis LANGLADE
Muriel MENSION
Georges SALI

Suppléants

Fabienne SOULAS
Patrick VASSALLO
Martine KERHOUS-LASSER
Stéphane PEU
Françoise PERROT

3 - Stéphane PEU, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la mise en place du pass foncier pour l'opération de logement îlot 20 de la Zac Nozal Chaudron et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif ainsi que la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis, la Ville de Paris et Arcade.

Monsieur PEU : "Je vais être assez bref sur le dispositif du pass foncier puisque le conseil municipal a déjà délibéré sur un dispositif de pass foncier pour une opération de logements située passage Haguette au mois de janvier dernier.

J'avais eu l'occasion à la présentation de ce rapport au conseil municipal du mois de janvier de décrire ce dispositif et l'intérêt de ce dispositif que je résume très brièvement. C'est un dispositif qui permet par une aide assez modeste de la collectivité locale, de déclencher une aide de l'Etat et des collecteurs de 1 % mais surtout, il a le mérite de déclencher la TVA à 5,5 % pour l'accession sociale à la propriété.

Bien évidemment, les ménages qui peuvent bénéficier de ce dispositif, c'est rappelé dans le rapport, doivent obéir à un certain nombre de critères, notamment celui d'être des primo-accédants et d'accéder pour une résidence principale, celui d'être en dessous d'un certain plafond de ressources qui est l'équivalent d'un plafond de ressources du logement locatif social, et par contre cela rabaisse la TVA à 5,5 %, et cela double le prêt à taux 0, ce qui a le

mérite d'orienter l'accession à la propriété en direction de ménages modestes, d'une part, achetant un logement pour y habiter, et non pas pour faire de l'investissement locatif, et d'autre part cela a l'avantage de solvabiliser des ménages pour accéder par une baisse de la TVA à un doublement du prêt à taux 0.

C'est donc dans un souci d'orienter des programmes d'accession à la propriété vers de l'accession sociale que ce pass foncier a été mis en place et que nous nous saisissons de ce dispositif, qui malheureusement comme tous les bons dispositifs qui visent à des politiques sociales plus justes, le gouvernement vient d'annoncer qu'il mettrait un terme à ce dispositif au 31 décembre de cette année.

Nous vivons les derniers instants de ce dispositif qui pourtant a fait ses preuves pour aider des ménages modestes à accéder à la propriété.

Les dispositifs de défiscalisation pour les investisseurs eux, qui viennent compléter le paquet fiscal, eux vont être conservés et ce dispositif, lui, va être supprimé. C'est dans la droite ligne de ce qu'est la politique de ce gouvernement en matière de politique fiscale. Je ne m'étends pas davantage, mais pour en revenir au rapport, il nous est donc proposé sur la place du Front Populaire.

Il y a trois programmes de logements, deux en accession à la propriété pour une part et un en locatif social, conduit par la coopérative, d'autre part et donc de déclencher le pass foncier.

Je dois dire pour être tout à fait juste, que cette dépense supplémentaire pour le budget de la ville, c'est un volume de 104 logements éligibles au pass foncier. Il n'est pas dit que sur les 104 logements, il y aura 104 ménages qui en bénéficieront, c'est un maximum. Après on verra combien il y aura de ménages qui répondront aux critères et qui "tireront" sur l'enveloppe. Par contre pour être juste sur le plan financier, cette dépense est compensée par une contribution moindre de la ville au bilan de la ZAC, donc cela se neutralise dans le budget de la ville même si ce n'est pas sur les mêmes lignes."

Monsieur PRIVE : "Nous sommes favorables à ce dispositif tel qu'il vient d'être expliqué, et une demande en particulier à l'aune du programme ARCADE, qui préconise une forme de réciprocité avec la ville de Paris.

On souhaiterait que ce dispositif puisse être généralisé et globalisé avec Paris bien sûr, mais aussi avec d'autres villes notamment par rapport à la problématique de fluidité qui est rendue nécessaire justement, en matière de déplacements par rapport au lieu de travail.

Je pense qu'on a peut-être là un champ de réflexion à approfondir, sachant qu'on est en étroite conséquence par rapport au cadre de vie offert aux habitants.

On sait que la réduction du temps de déplacement entre l'habitation et le lieu de travail procède à l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie en général, sans même parler, et il faut le souligner aussi, du travail et de l'engagement par rapport à des dimensions, la dimension environnementale, protection de l'environnement.

C'était une première remarque, une première demande et puis une seconde demande: Stéphane PEU vient de nous dire que le dispositif pass foncier est appelé à se terminer par décision gouvernementale d'ici la fin de l'année, mais il serait intéressant d'avoir une évaluation des demandes potentielles qui existent à Saint-Denis et qui auraient pu bénéficier de ce dispositif, tout simplement à défaut que ce dispositif soit pérennisé, au moins avoir des

arguments, je ne sais pas si le débat parlementaire est encore en cours sur cette question là, mais en tout cas le revendiquer avec des éléments tangibles, pour que ce dispositif se voit pérennisé.

Et puis, dernier élément, sur ce rapport en termes d'interventions: je pense qu'à travers le projet CAPS qui est concerné également il faut se rappeler que l'une des préoccupations c'était d'assurer sur un quartier donné le parcours résidentiel dans un même quartier, justement pour favoriser le lien social, à défaut le pouvoir le développer. Je pense que c'est une préoccupation qu'il ne faut pas oublier dans le conduite de ce projet de façon opérationnelle."

Monsieur PEU : "Stéphane PRIVE le souligne à juste titre car j'ai oublié de le mentionner et c'est important, c'est qu'on a un partenariat avec la ville de Paris sur ce projet. Je ne l'ai pas mentionné dans la présentation du rapport, mais c'est important et c'est important aussi de noter que, comme il y a une participation du 1 % logement, on essaye avec les collecteurs de 1 % de favoriser aussi que les ménages éligibles à ce dispositif puissent être issus des salariés des entreprises de la Plaine, préoccupation de rapprochement domicile/travail."

- sortie de C. O'PETIT, E. NICOL, G. SALI, G. GUEGUEN, C. MEZERETTE, F. ROBLIN, P. VASSALLO
- retour de X. DUCOS-FONFREDE

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

- retour de E. NICOL, P. VASSALLO, G. GUEGUEN, C. O'PETIT, G. SALI, D. LABAUNE, F. ROBLIN
- sortie de E. DELION

4 - Francis LANGLADE, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver la convention à passer avec le SIPPEREC pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Mademoiselle LELIEVRE : "Ce rapport est une bonne chose parce qu'il va permettre de déterminer les surfaces ayant le plus gros potentiel de production à partir de photovoltaïque, c'est une bonne chose parce que ça permet de produire de l'énergie renouvelable.

Toutefois, nous avons une remarque et même une suggestion: l'étude est très orientée sur la question de la rentabilité de l'environnement. Or, si l'on se réfère par exemple à l'esprit du Grenelle, on pourrait imaginer cet audit non par comme un préalable à un affermage, mais comme une analyse détaillée des données du site comprenant l'étude de toutes les énergies disponibles, renouvelables, solaires etc, et de dresser une proposition chiffrée et argumentée des programmes permettant d'atteindre des performances et d'amener à terme le maître d'ouvrage à décider des investissements appropriés.

Notre proposition, c'est pourquoi se limiter à cet angle, cette option à court et à moyen terme de rachat d'électricité? Pourquoi pas faire un audit des bâtiments existants, des bâtiments publics, comme ça a été débattu dans le cadre du Grenelle, déterminant non seulement ceux qui seraient destinés et les mieux implantés pour l'affermage, mais aussi avec un objectif de diagnostic détaillé pour avoir à terme, et à court terme, un diagnostic de notre patrimoine communal et engager, à partir de 2012 par exemple, un traitement des surfaces les moins économes en énergie c'est-à-dire que l'on ne réglera pas la question simplement en produisant de l'énergie renouvelable, c'est déjà bien, mais il faut faire autre chose et notamment avoir une carte des points noirs en matière énergétique.

On en a déjà parlé ici puisque lorsque vous nous avez présenté votre budget pour l'année, nous vous avons fait des propositions et notamment d'identifier des lignes qui pourraient être consacrées à ces audits énergétiques et vous avez ici la possibilité d'initier une partie de ces audits, soit c'est inclus, c'est possible, et vous pouvez au cours de ces études inclure un deuxième volet sur ces audits de bâtiments, soit ce n'est pas fait, donc on risque d'avoir un coût double, même si la collectivité ne paie pas directement, mais de payer deux fois ces audits.

Notre proposition, c'est qu'on puisse aller plus loin que lorsque, par exemple, on débat sur le vœu sur le réchauffement climatique mais de réduire réellement nos émissions, d'avoir une réelle augmentation des énergies renouvelables, et de prendre en considération cette maîtrise de la demande d'énergie, donc d'intégrer ça dès maintenant et ne pas le refaire en 2 étapes".

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "Je viens de me faire piquer une partie de mes idées, mais c'est l'ordre de passage au micro. Je suis à peu près d'accord sur ce que vient de dire et je suis même complètement d'accord sur ce que vient de dire Maud LELIEVRE. J'avais un axe un petit peu différent, une remarque à faire à M. LANGLADE.

La 1^{ère}, c'est qu'il faut aller à la trentième ligne pour voir que l'étude hors subvention est de l'ordre de 800 à 1200 euros par bâtiment, et que comme il y a une formule un peu complexe pour calculer le coût total, multiplié par le nombre de bâtiments, est-ce qu'il n'aurait pas été plus agréable pour notre lecture et notre compréhension, de savoir combien de bâtiments vont être audités de manière à avoir une idée du budget que ça va représenter? Là, pour l'instant, il faut faire un rapport entre un nombre de bâtiments estimés que je n'ai pas. Les 800 à 1200 euros, ce qui est quand même une variation de 50%, et appliquer la formule qui se retrouve en page 7, si je ne me trompe pas, du document. Donc est-ce que vous avez déjà une première réponse à me donner, une estimation du coût pour la commune? Ça c'est la 1^{ère} chose.

La 2^{ème} chose, c'est qu'il me semble complètement idiot, idiot pour ne pas en profiter pour faire une estimation sur l'apport possible en production d'eau chaude. En production d'eau chaude, parce que je pense qu'il y a pas mal d'écoles ou de choses comme cela, qui sont concernées avec des toilettes enfants et des choses comme ça, et que ça serait très très facile lorsque l'on dégage un toit pour de la production photovoltaïque, de prévoir comme on le fait en usage habitation, des panneaux supplémentaires pour la production d'eau chaude, parce que l'inclinaison et les contraintes climatiques sont exactement les mêmes.

La dernière chose que je voudrais soumettre à votre analyse, c'est le fait qu'il serait probablement prudent d'ores et déjà, d'inscrire dans tout ce que nous allons faire dans ce domaine là, que nous tenons que les panneaux photovoltaïques soient estimés en termes d'impact environnemental à leur production.

Il semblerait qu'il y ait de plus en plus sur le marché de panneaux photovoltaïques qui soient une catastrophe environnementale à leur production et qu'en particulier, il faudrait qu'on se concentre beaucoup plus sur les productions qui sont faites en Allemagne et en Autriche sur ces produits là, beaucoup plus que sur celles, une bonne partie des productions chinoises qui sont des catastrophes environnementales à leur fabrication. Donc il faudrait déjà l'inscrire, tout de suite, dès qu'on commence à parler de production photovoltaïque, cette précaution d'impact global.

La dernière suggestion que j'aimerais faire, tant qu'on a à faire un audit de nos bâtiments, eh bien souscrivons aux photographies aériennes des déperditions thermiques qui sont faites de nuit et qui permettent de visualiser très vite là où on a des gros problèmes de fuites thermiques, et ça permettrait d'attirer l'attention par exemple à Plaine Commune Habitat ou à des gens comme ça, sur des gros problèmes. Certainement que nous n'avons pas découvert dans le patrimoine de Plaine Commune, de la ville et même des particuliers concernés, parce qu'un particulier informé risque d'avoir une action en faveur de l'environnement qui sera beaucoup plus rapide qu'un particulier qui ignore la situation de son bâtiment.

Voilà, 3 points, le coût estimé, un chiffre avec une fourchette bien sûr, deuxièmement pourquoi ne pas rajouter la production d'eau chaude, c'est vraiment facile, est-ce que ce bâtiment a besoin d'eau chaude ou pas? C'est une question à poser au moment où on va enquêter, s'il a besoin d'eau chaude et si l'accès à l'eau chaude est sur le même plan géographique que l'implantation des panneaux, c'est assez facile à réaliser ou pas, et la 3^{ème} chose, inscrire tout de suite qu'il faut que le bilan environnemental de la production des panneaux soit conforme au souhait que nous en avons. Je vous remercie".

Monsieur JURJEVIC : "Le rapport aurait pu être plus complet, mais je pense qu'on a raison d'en demander toujours plus, d'aller plus loin mais on peut déjà se féliciter que la municipalité aille dans le bon sens et je pense que c'est une bonne chose."

Monsieur LANGLADE : "Je vais faire trois remarques: la première sur l'intervention de Maud LELIEVRE: le SIPPAREC, qui regroupe un certain nombre de collectivités est un syndicat où on essaye de trouver un certain nombre de compromis.

Des débats ont eu lieu au sein du SIPPAREC, ont déjà eu lieu afin qu'on puisse jumeler en quelque sorte les diagnostics thermiques des bâtiments avec les propositions qui ont été évoquées là, avec une argumentation du SIPPAREC sur le coût d'un tel diagnostic pour les collectivités. Un certain nombre de communes ne voulaient pas s'engager dès le départ avec des sommes qui auraient été plus conséquentes que celles qui sont demandées là, dans le cadre de cette convention.

Le contour de la convention avec le SIPPAREC a été celui-là. Pour notre part le diagnostic thermique d'un certain nombre de bâtiments est en cours, nous aurons l'occasion sans doute d'y revenir.

Sur les réserves sur les panneaux photovoltaïques, ce n'est pas nouveau pour nous, les panneaux photovoltaïques sur la ville, puisqu'on a initié cette démarche sur le marché couvert et qu'on a tenu compte des recommandations que vous avez faites, notamment sur la qualité de la production des panneaux photovoltaïques pour qu'on ne se retrouve pas confrontés aux problèmes que vous avez évoqués.

En ce qui concerne l'électricité, pourquoi l'électricité et pas l'électricité - eau chaude"? Il faut savoir que la ville est propriétaire du 3^{ème} réseau de chaleur de France, réseau de chauffage urbain. On en parlera au conseil municipal de juin, puisque le rapport sur la délégation de service public va venir et que les perspectives de cette délégation de service public vont être également évoquées à ce conseil.

L'orientation à laquelle nous travaillons, c'est d'atteindre le plus vite possible et de créer les conditions pour que nous puissions passer le cap des 50 % d'énergie renouvelable pour notre

chauffage urbain. Là aussi les choses sont un peu contradictoires: lorsque les bâtiments scolaires sont raccordés au réseau de chauffage urbain: ce qui est le cas pour à peu près 80 % de notre patrimoine, nous ne décrocherons pas du chauffage urbain et nous continuerons à produire l'eau chaude par l'intermédiaire du chauffage urbain. Pour les établissements qui ne sont pas raccordés, évidemment la possibilité de production d'eau chaude pourra être envisagée."

Mademoiselle LELIEVRE : "J'entends la réponse sur la convention et sur les débats qui ont eu lieu au SIPPAREC, mais ma question est, puisque c'est une convention qui est au libre choix de la ville, est-ce que c'est vraiment la meilleure convention, la convention la plus adaptée? on pourrait imaginer un autre système qui est que le SIPPAREC verse une subvention équivalente à celle qu'il verse par un système de rétro-facture, rétro-mandat.

On pourrait très bien obtenir le même type de subventionnement, mais l'obtenir de façon directe, pour que cela puisse être intégré à un budget plus global qui permette à notre collectivité de faire appel à un cabinet d'audit qu'elle choisirait et qui lui permettrait d'intégrer dans sa demande, de façon complémentaire un audit énergétique sur nos bâtiments. Parce que là, on perd vraiment une occasion, on est vraiment juste sur la question de la rentabilité de l'environnement. J'entends bien que c'est déjà bien, je ne vais pas vous dire que c'est absolument nul et qu'il ne faut vraiment pas faire ça. C'est bien, mais sauf qu'on est sur un angle de rentabilité. On passe totalement à côté de l'objectif de l'audit énergétique dans les bâtiments publics et cela fait partie des objectifs du Grenelle. Cela fait partie des demandes et des débats qui avaient lieu avant Copenhague. Cela fait partie des conclusions catastrophiques post Copenhague et si nous, alors qu'on est censés porter un certain nombre de discours, on ne le fait pas ici, on se contente juste de ce qui est le plus rentable, cela ne résout pas dans le même temps la maîtrise de l'énergie dans nos bâtiments qui sont les plus énergivores et c'est une partie du problème. L'énergie renouvelable ne règle pas l'ensemble des problèmes. Nous avons fait un vœu au conseil municipal en octobre où vous avez affirmé un certain nombre de choses, d'ailleurs on avait trouvé que ce vœu était un peu léger et manquait d'application. Là on passe dans une phase applicable, de façon très partielle, très parcellaire.

Donc est-ce qu'on ne peut pas aller plus loin? est-ce que vous avez réfléchi depuis le dernier débat budgétaire, est-ce qu'on ne peut pas changer plutôt que de s'appuyer sur cette convention type qui n'est peut être pas forcément la mieux adaptée? Elle est peut être très adaptée à un certain nombre de communes qui sont membres du SIPPAREC, et qui n'ont pas envie de faire plus, ou qui n'ont pas envie de suivre les préconisations du Grenelle, ou qui pensent qu'elles n'ont pas de problèmes en matière énergétique sur leurs bâtiments publics, mais est ce que c'est vraiment la mieux adaptée pour Saint-Denis ?"

Monsieur LANGLADE : "Cela peut être effectivement une orientation que l'on prend. Lorsqu'on a créé le SIPPAREC, on a décidé de mutualiser un certain nombre de moyens, mutualiser un certain nombre de moyens c'est aussi une réflexion collective et une action collective.

Là en l'occurrence, est-ce qu'on continue à jouer le cavalier sur les conventions spécifiques ou est ce qu'on amène l'ensemble des communes du SIPPAREC à travailler sur cette problématique ?

L'utilisation des énergies renouvelables, les émissions de CO²: il faut bien comprendre que plus on sera nombreux à s'engager dans ces politiques plus se sera efficace. Il ne s'agit pas

d'être le meilleur, parfait, et tout seul sur son petit îlot. Donc il y a aussi une démarche de conviction auprès de l'ensemble des collectivités. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure sur le diagnostic thermique de nos bâtiments, le diagnostic est en cours, il a même eu lieu sur un certain nombre de bâtiments. Le suivi des consommations énergétiques, c'est une politique constante que l'on a depuis plusieurs années sur la ville, qui a porté ses résultats et qui en portera encore plus lorsqu'on mettra en œuvre ces dispositifs."

Mademoiselle LELIEVRE : "Sur le suivi des consommations, c'est une bonne chose, cela existe depuis un certain nombre d'années, mais ce n'est pas encore suffisant aujourd'hui. On n'a pas encore la cartographie de l'ensemble de nos bâtiments et plus on la fait tard, plus on prend des dispositions tard, plus on met de façon tardive en place des rénovations.

Quant au SIPPEREC, si on montait un autre système, cela n'enlèverait rien aux autres communes. Ce que je ne dis pas, c'est pas qu'il faut que Saint-Denis récupère toutes les attributions de subventions au détriment des autres communes. Je dis simplement: on peut, nous, peut-être faire plus, parce qu'on avait des politiques environnementales dans certains domaines, notamment l'énergie. On peut être plus en avance, on n'est pas forcément obligés de niveler par le bas.

C'est-à-dire que nous, collectivité locale, si nous sommes en avance sur un certain nombre de domaines, on peut peut-être aller plus loin sans attendre que l'ensemble des autres communes aient rattrapé leur retard.

C'est ça l'idée, c'est qu'avec un autre système, on ne retirerait rien aux autres communes membres du SIPPEREC, on pouvait faire avancer les débats. C'est même positif que ce soit Saint-Denis qui porte ce genre de choses, mais on avait peut-être matière à aller plus loin.

Là, on risque de faire deux fois les audits de façon parallèle, cela va coûter au final plus cher à la ville, parce qu'un cabinet d'audit qui ferait à la fois l'étude sur l'aspect énergies renouvelables et les bâtiments, forcément, il y a des effets de seuil, cela coûte moins cher. Est-ce qu'on est vraiment obligés de le faire en deux étapes ou est-ce qu'on est vraiment obligés de se priver d'une des étapes parce qu'on a une convention qui n'est peut être pas la mieux adaptée ?"

Monsieur PAILLARD : "Sur la convention, il y a un certain nombre de pistes, puisqu'on parle de centrer son action sur la production d'électricité par cellules photovoltaïques dans un premier temps, on parle d'un premier temps et je pense que c'est aussi un endroit de débat et de choses qu'on peut faire avancer.

Les propositions de Maud et de Monsieur DUCOS-FONFREDE me paraissent intéressantes. Il faut voir comment on peut, peut-être en partie, soit considérer qu'en signant cette convention on peut les faire avancer dans ce sens là, c'est-à-dire du diagnostic de tous les bâtiments communaux, et je considère que cette proposition est un peu portée par cette convention, encore faut-il mieux le définir avec le SIPPEREC, Francis. Il y a aussi un certain nombre de questions que posait Monsieur DUCOS-FONFREDE sur le coût, sur la production d'eau chaude, donc des choses complémentaires.

Alors là, c'est un syndicat d'électricité, mais quand même, dans l'élan de cette étude, ce serait un peu bête de ne pas regarder si on ne peut pas aussi faire de l'eau chaude. Quant à la

production de panneaux, je suppose qu'il y a des générations nouvelles qui sont peut-être moins polluantes que ne l'étaient certaines à un moment, mais il ne faut pas que cela nous ralentisse.

Il faut regarder sur cette production et sur la récupération de ces panneaux si ce n'est pas aussi des éléments polluants. On peut peut-être retenir les idées qui ont été prises, et essayer de les défendre auprès du SIPPEREC et si ce n'est pas possible de revenir sur la possibilité de faire cette étude diagnostique de l'ensemble de nos bâtiments. Avec ces engagements je vous propose de passer au vote."

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

5 - Cécile RANGUIN, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'adhésion de la ville de Saint-Denis à la Charte des Porteurs d'eau, charte ayant pour objectif de réunir les gouvernements locaux dans une démarche à la fois locale et internationale en faveur de la protection de l'eau et de son accès pour tous.

Madame RANGUIN : "Pour compléter ce rapport je précise que la Fondation France Liberté va lancer cette campagne début juin, je crois que c'est le 9 juin, et c'était l'occasion pour nous de s'associer à cette campagne en apportant notre soutien à la Fondation "France Libertés" en signant cette Charte."

Madame RENAUD : "On ne comprend pas bien au fond, suite à l'intervention de Cécile et l'intervention de Francis LANGLADE » (inaudible)

Monsieur PAILLARD : "On va demander à la sono de mettre un peu plus de puissance pour qu'on puisse entendre si c'est possible."

Madame RENAUD : "Nous voterons l'adhésion à cette Charte des Porteurs d'eau, bien sûr. Comme le constate le rapport, l'accès inégal à l'eau selon les régions du monde, les gaspillages, la pollution et les conflits menacent la planète de pénuries bien plus, à mon avis, que l'augmentation de la population. Mais en dernier ressort, c'est le système capitaliste, c'est lui-même qui représente dans ce domaine comme dans les autres, la menace première. Le fait que l'eau soit devenue une marchandise comme les autres, une source de profit, explique aussi bien le gâchis actuel, que la pénurie dans d'autres régions du monde.

Les populations pauvres ne sont pas solvables dans ce système, et il n'y a nul besoin de les approvisionner en eau: ce n'est pas rentable, cela l'est ici en revanche et VIVENDI et SUEZ l'ont bien compris.

Ces deux sociétés ont le monopole de la distribution de l'eau, le prix de l'eau augmente chaque année sans que les investissements nécessaires pour en assurer la qualité ou en limiter le gâchis suivent.

C'est cela le vrai problème, alors nous avons échoué à rétablir un service public de l'eau provisoirement. Il faut pourtant le faire, car ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons freiner la soif de profit de tous ces groupes prêts à tout pour faire du profit."

Mademoiselle LELIEVRE : "Vous nous proposez d'adhérer à la Charte des Porteurs d'eau, nous vous félicitons, cela nous rappelle votre vœu sur le changement climatique d'octobre 2009 et en même temps, cela pose un certain nombre d'interrogations sur la politique municipale. Gouverner par les vœux, par les pétitions, c'est une bonne chose, cela devrait plutôt être réservé au mois de janvier, on a la chance de pouvoir le faire ici à longueur d'années. Mais nous avons un certain nombre de questions pour savoir où on en est sur ce dossier de l'eau. C'est quand même un peu une vision limitée, et d'ailleurs nous ne devons pas être les seuls à penser que cette vision de débats par les vœux est un peu limitée puisque, Monsieur le Maire, même votre adjointe Madame MENSION en octobre 2009, lorsqu'on a eu le même débat sur le vœu sur les climats, a dit qu'elle comprenait notre déception, qu'elle la partageait, puisque localement depuis 18 mois, peu de dossiers avaient avancé.

Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est quelqu'un de votre équipe et de votre majorité municipale. Si nous avons même dans votre équipe un certain nombre d'interrogations sur l'efficacité des politiques mises en place, vous pouvez comprendre quelle est notre appréciation sur ces bancs, de ce côté-là de la salle.

Sur la forme, et ça c'est une remarque qu'on pourrait faire sur un certain nombre d'autres dossiers, c'est toujours assez désagréable d'avoir lorsqu'il y a un dossier comme celui-ci qui est présenté, un peu un manque d'adaptation au niveau des politiques locales.

Cela rappelle un peu vos deux discours quasiment identiques mots pour mots et quand je dis quasiment, c'est pour être gentille, parce que c'était mots pour mots en partie le même discours lors des deux cérémonies de commémoration qui ont eu lieu il y a quelques jours, donc le copier/coller cela a ses limites et cela n'a pas tellement plu à un certain nombre d'anciens combattants. Globalement, sur les rapports, ce n'est pas très agréable non plus de retrouver du copier/coller: soit le sujet ne mérite pas qu'on y passe du temps, soit il ne mérite pas qu'on l'adapte au niveau local, soit finalement tout ça n'est peut-être pas suffisamment important pour qu'on y passe du temps.

Alors sur cette Charte elle-même, sur ce mouvement des Porteurs d'eau, Cécile RANGUIN a dit que c'est un label, on aimerait bien savoir en quoi cela peut être un label au sens juridique du terme. Mais est-ce que ce n'est pas un petit peu insuffisant, et nous avons un certain nombre de propositions complémentaires à vous soumettre par voie d'amendement, puisque ce soir on peut déposer des amendements, visiblement.

Premier élément et première interrogation de notre côté sur la qualité de l'eau: je ne sais pas si quelqu'un suit au niveau de votre équipe municipale la question de la sécurité sanitaire environnementale, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, une étude sur l'ensemble du territoire français menée par une association excessivement sérieuse, une association de médecins qui s'appelle : "Santé Environnement France" qui regroupe 2500 médecins et qui a pour objet, cette étude, de déceler les produits toxiques dans l'eau du robinet qu'on trouve trop souvent chargée d'aluminium, de nitrates, de pesticides, parfois même de médicaments, de radioactivité, qui sont des éléments qui ont des effets et des incidences à court et à moyen termes sur la santé. L'idée de cette étude, c'est de mesurer la qualité des eaux sur les différents territoires au moment même où des campagnes, et ça c'est positif, posent la question d'utiliser de l'eau du robinet comme produit de consommation, plutôt que de l'eau en bouteille. Une proposition concrète de notre part, du groupe Socialistes et Partenaires, serait que vous, Monsieur le Maire, écriviez au nom du conseil municipal au Docteur Pierre SOUVET qui est

le Président de l'ASEF (Association Santé Environnement France), qui est relativement connu dans le monde de la sécurité sanitaire, pour demander à ce qu'on soit, par exemple, choisi site pilote.

On a quand même un certain nombre d'histoires sur le territoire de l'Ile de France, et sur notre territoire en particulier en matière de pollution des eaux, cela pourrait être intéressant d'avoir une évaluation de la qualité de nos eaux, d'autant plus que dans votre rapport, vous déclarez vouloir assurer une gestion de l'eau de qualité aux consommateurs.

Concrètement que fait-on à Saint-Denis sur cette question ? Est-ce que vous pensez, parce que c'est la position d'un certain nombre de maires, d'ailleurs c'est également la position de la Fédération des Sociétés Concédatantes, qu'il n'y a aucun problème de qualité, que tout va bien et qu'il n'y a aucun problème de qualité des eaux en Ile de France.

Où est-ce que vous êtes sur la position de la Fondation Mitterrand, qui s'est exprimée d'ailleurs en dehors de cette Charte des Porteurs d'eau sur d'autres sujets et qui a dit que la qualité des eaux se dégradait et que les rapports qui étaient faits par les sociétés concédantes étaient loin d'être très clairs sur le sujet.

Donc c'est une proposition concrète pour aller plus loin que de faire une simple charte de pétition, et peut être s'intéresser à la question de la sécurité sanitaire environnementale au niveau local.

Deuxième question qui concerne, et là cela nous concerne directement, la gestion de notre eau, la gestion de notre eau ici, à travers la question du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France): est-ce qu'on pourrait profiter de ce rapport pour avoir un point de nos représentants au SEDIF ?

Dans un autre temps, Marie Simone IVORRA avait l'habitude de faire des points réguliers. Alors peut-être que vous en faites au sein de votre bureau municipal, mais cela pourrait intéresser l'ensemble du conseil, et notamment nous éclairer sur les positions qui avaient été prises avec une efficacité vraiment toute relative, concernant le retour à la régie municipale, puisque et je vais être gentille ce soir, je ne vais pas aller plus loin, je ne vais pas dire qu'un certain nombre de maires communistes s'étaient associés à la droite pour voter et maintenir le fait que le SEDIF ne retourne pas dans une régie, mais reste dans une délégation de service public.

Vous pouvez peut être nous éclairer sur un deuxième volet, sur ce qu'il en est, puisque le 24 juin prochain, je crois, du moins en juin prochain, va se tenir une réunion qui est celle de la décision, celle d'engager le Comité du SEDIF pour encore une décennie sur sa gestion des eaux.

Alors où est-ce qu'on en est? Où en sont les procédures qui ont eu lieu, les recours qui ont eu lieu début mai devant le Tribunal Administratif où un certain nombre de procédures ont été contestées et pour lesquelles finalement, il n'y a pas eu forcément de compte rendu au sein de ce Conseil Municipal ?

Et 3^{ème} question, qui est plutôt une question : de notre côté, on n'a pas forcément compris le lien entre ce que vous proposez ce soir, et puis ce qui est de la politique de Plaine Commune, politiques auxquelles s'était associé l'ensemble des groupes en 2007 sur l'engagement de Plaine Commune dans l'association élus, associations et usagers, qui avait comme objectif, de

mémoire, de mettre en commun les expériences, de créer un réseau de collectivités locales autour de la question des modes de gestion alternatifs et de gestion déléguée et qui reprenait un certain nombre de grands principes où quand on les regarde, finalement ils ne sont pas tellement éloignés de ceux qui sont présentés aujourd'hui dans la charte.

Je ne vais pas les détailler, mais qui sont globalement de rappeler que l'eau est constitutive de la vie, que c'est un bien commun de l'humanité, du droit humain, qu'elle doit rester à l'état naturel, libre etc. Il y en a 4 pages, donc je ne vais pas vous les lire ce soir.

La question est : comment s'articule tout ça? Est-ce qu'on n'a pas dans le même temps une politique qui est très bien menée à Plaine Commune depuis 2005, avec un engagement, des débats, un groupe de suivi, un groupe de travail, un engagement des collectivités, de Plaine Commune à travers Plaine Commune dans cette association avec déjà des programmes de travail, à moins que vous me disiez ce soir que finalement, tout ce qui avait été présenté au Conseil Communautaire et qui notamment est porté par Patrick BRAOUEZEC, ça ne sert absolument à rien et donc vous faites quelque chose en plus au niveau de Saint-Denis, parce que vous considérez que le bilan de Plaine Commune est nul ou est-ce qu'il y a une cohérence entre les 2 échelons?

Voilà, si vous pouvez nous éclairer sur ce dernier point également, merci."

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "C'est très amusant, cette charte des porteurs d'eau est tout à fait sympathique et mérite réflexion.

Je crois qu'à titre individuel, j'ai bien envie de la signer. Au titre de la collectivité, ça m'inquiéterait un petit peu plus par le point 3 qui est censé devoir être promu par notre ville.

On lit "l'accès à l'eau", point 3, "l'accès à l'eau potable et à l'assainissement doit être inscrit dans toutes les constitutions comme un droit fondamental de l'homme" pourquoi pas! Bien sûr c'est très raisonnable comme point de vue.

"De plus les services pour l'accès à 40 litres d'eau potable par jour et par personne doivent être gratuits". Alors, M. le Maire, nous avons un certain nombre de familles qui habitent dans notre ville et donc ces familles-là vont vous dire : vous avez signé la charte de l'eau, la charte des porteurs d'eau, donc 40 litres par personne sur une famille de 5 personnes, ça fait 200 litres par jour. 200 litres par jour au bout de 5 jours, ça fait 1m³, 1m³, à la fin du mois, ça va en faire 4 ou 5, donc est-ce qu'on va offrir la gratuité de 5m³ par mois et par famille dionysienne parce qu'on aura signé la charte des porteurs d'eau?

Question concrète parce que là, ça ne serait pas très cohérent de signer ça au niveau de la commune et pas de la respecter et de s'engager nous-mêmes sur cette voie là.

Je vous signale d'ailleurs que dans certains pays du Moyen Orient et du Maghreb, il y a un petit peu ceci qui se pratique et qui est une excellente solution, c'est-à-dire que pour que les gens se raccordent à l'eau, je connais le cas du Maroc, les 5 premiers m³ sont facturés 50 dirhams, c'est-à-dire à peu près 5 euros, de manière à ce que la famille se raccorde.

Après, si vous consommez des m³ supplémentaires, ils ne sont plus du tout au même prix, ils sont beaucoup plus chers et ce n'est pas du tout idiot, parce que ça a permis à des tas de gens qui n'avaient pas accès à l'eau potable d'une manière courante de se raccorder à l'eau potable.

Simplement, pour vous dire que ça n'est pas quelque chose d'illusoire de se dire que la quasi-gratuité des premiers m³ est un service public presque et pourquoi pas l'appliquer en ville, pourquoi pas l'appliquer à nous-mêmes ?

Je trouve que ça serait très bien, on signe la charte des porteurs d'eau, la municipalité s'engage et applique bien sûr le point 3 sur lequel, elle s'engage.

Donc 40 litres d'eau potable par jour et par personne sont offerts par la ville de Saint-Denis. Alors les soirs de Conseil Municipal, on a déjà un litre, on pourra nous le déduire et le reste nous irons le chercher, merci beaucoup".

Monsieur MESSAOUDENE : "Bonsoir, je vais essayer d'apporter quelques petites précisions en ce qui concerne principalement le SEDIF. Mais, pour répondre à M. DUCOS-FONFREDE, s'il avait mieux potassé son dossier, il saurait que ce n'est pas la ville de Saint-Denis qui est gestionnaire directe de services mais qu'on fait partie d'un syndicat qui compte pas moins de 144 communes et donc cette charte des porteurs d'eau, elle a aussi vocation à être appropriée par d'autres collectivités, et ce n'est pas Saint-Denis toute seule et le reste à part. C'est une charte qui a vocation à être portée de manière large, mais les 40 litres gratuits, ça fait partie du débat sur une vraie tarification sociale et sur une des aberrations au niveau du Syndicat des Eaux d'Ile de France qui est la dégressivité des tarifs pour les gros consommateurs. Cela c'était juste pour essayer de répondre à la dernière intervention.

Concernant le SEDIF, avant de revenir sur le processus actuel au niveau de la qualité de l'eau, il y a effectivement un reportage qui est passé lundi soir sur France 3 et qui était assez alarmiste sur l'état de l'eau potable en France, pas uniquement en Ile de France mais c'était en France. Ce que moi je sais de la qualité de l'eau au niveau du SEDIF, c'est que les contrôles sont très réguliers, permanents, et qu'ils sont disponibles sur simple demande auprès du Syndicat des Eaux.

On n'est absolument pas, nous, gestionnaires du service d'eau. Comme vous le savez, on a délégué ce service à VEOLIA, on a transféré notre compétence à Plaine Commune et c'est à Plaine Commune qu'est le service "Assainissement et EAU" parce qu'on a une plus grosse compétence sur l'assainissement que sur l'eau, parce que sur l'eau on n'a par définition plus aucune compétence.

Toutes les données que l'on souhaite connaître sur la qualité de l'eau, les prélèvements quotidiens qui sont effectués par le SEDIF, sont disponibles sur simple demande, soit directement auprès du SEDIF en tant que collectivité, soit auprès de Plaine Commune qui peut les avoir aussi sur simple demande. Je suis malgré les désaccords que je peux avoir avec le Président SANTINI, assez confiant dans les contrôles qui sont effectués y compris par le délégataire, mais après, je suis prêt à regarder ça mais je ne regarde pas les relevés de manière quotidienne, mais je consomme moi, personnellement, que de l'eau du robinet.

Sur le fait qu'on puisse être "site pilote", c'était une des questions que vous posiez par rapport à l'eau: à partir du moment où on a la même eau que les 144 communes à peu près, puisqu'il y a quand même plusieurs sources, notamment à Méry sur Oise, il y a 2 usines, Méry et Neuilly sur Marne, en même temps je ne vois pas trop l'intérêt, je ne vois pas trop ce qui s'y oppose non plus, à partir du moment où si tant est qu'on trouverait des preuves à charge, ça ne voudrait pas dire qu'on serait la seule ville concernée par une éventuelle contamination. Je suis assez réservé sur des discours alarmistes, avant qu'on ait vraiment des éléments constitutifs d'un réel danger potentiel pour la santé des usagers.

Plus précisément sur la question du processus actuel, vous avez du voir dans la presse que le SEDIF a communiqué sur le fait que SUEZ a été écarté du contrat.

On avait un Conseil Syndical aujourd'hui qui de fait, n'a servi à rien, puisque M. SANTINI n'a pas jugé utile d'attendre le Comité Syndical d'aujourd'hui pour donner cette information aux élus du Comité Syndical. On en a pris acte. Maintenant il reste juste une formalité à savoir, le 24 juin où la question qui va être posée, c'est est-ce que oui ou non, on souhaite reconduire pour 12 ans la délégation du service public à VEOLIA ?

Evidemment, ça pose tout un tas de questions: le fait qu'on a perdu la bataille en décembre 2008, je n'irai pas jusqu'à dire que des élus de telle sensibilité ont voté avec la droite, ce que je sais c'est que des voix ont manqué à gauche. Cela on a été un certain nombre à le signaler. Le recours au vote à bulletin secret a facilité cette entreprise et il est à craindre que le 24 juin, le même scénario, ou à peu près le même, se reproduise lors du vote qui en fait n'est pas un vote.

Personnellement, je ne prendrai pas part à ce vote parce que j'estime que le procédé n'est pas convenable et qu'en plus, on méprise le rôle des délégués syndicaux au sein de ce syndicat.

On a effectivement perdu une bataille, on a perdu l'occasion d'un retour en régie au moins à l'échelle du SEDIF. Le travail qui est mené à Plaine Commune n'est pas du tout un travail à négliger. Effectivement les groupes de travail qui ont été mis en place, par Patrick BRAOUEZEC et qui est toujours piloté par Philippe MONGE, travaillent notamment en collaboration étroite avec des collectivités qui ont décidé, elles, de réfléchir à une sortie du SEDIF, c'est le cas de la collectivité EST ENSEMBLE, qui est la plus grosse agglomération d'Ile de France, et c'est le cas aussi des Lacs de l'Essonne, qui est une autre communauté d'agglomération qui réfléchit elle aussi très sérieusement à sortir du SEDIF et à revenir en régie dès le mois de juillet prochain.

Il y a des expériences qui existent, Plaine Commune s'est rapprochée de ces agglomérations là pour regarder si l'éventualité d'une étude commune pouvait être faite. Cécile pourra confirmer ou préciser, parce qu'elle participe également à ces réunions là. Il y a un travail qui est fait mais il est évident que nous sommes trop peu nombreux à s'orienter clairement, à avoir cette volonté politique de sortir du système de délégation de service public, qui à notre sens n'est effectivement pas garant du meilleur contrôle sur la gestion de cette ressource, qui n'est pas le meilleur outil pour fournir un tarif social aux usagers, notamment à Saint-Denis mais seulement, et on est nous, un certain nombre d'élus, d'ailleurs on s'est constitués en groupe récemment, on a quitté nos groupes respectifs pour créer un autre groupe pour justement signifier que seul un retour en régie 100% public peut être garant d'un meilleur accès à l'eau au coût que ça représente pour le syndicat, avec une gestion réellement participative avec les usagers notamment et les personnels.

Je ne sais pas si j'ai répondu à la majeure partie des interrogations mais en tout cas la lutte continue au sein du syndicat".

Madame LELIEVRE : "Merci de vos précisions. Il y a peut être une question sur laquelle je n'avais pas été claire. Je voulais savoir quelle avait été votre position puisque, visiblement, il y a eu quand même un souci sur ce sur quoi les délégués avaient été invités à voter, c'est-à-dire qu'ils avaient été invités à voter en faveur ou non d'une régie et non sur le principe de délibération, de délégation du service public. Donc il y a une anomalie par rapport à la

procédure SAPIN, ce qui fait qu'aujourd'hui, il y a une possibilité disons juridique pour que les Tribunaux Administratifs annulent ce qui s'est passé en décembre.

Ça c'est une première chose, et puis petite pique par rapport à ce qui avait été dit au bureau de Plaine Commune: est-ce que Gilles POUX fait partie du groupe constitué que vous venez d'évoquer".

Monsieur MESSAOUDENE : "Sur la procédure au niveau du vote: le premier vote qui nous a été soumis, c'est régie ou délégation? Ensuite, on a été amenés à se prononcer sur quel type de délégation de service public et il y avait une régie avec marché, il y avait régie, il y avait 3 types de délégation de service public, la délégation pure, l'affermage et la régie avec marché.

Le syndicat s'est majoritairement prononcé pour la DSP actuelle améliorée, parce que la régie qui courait jusqu'à fin 2009 non qui court encore jusqu'aujourd'hui, n'est plus du tout, ne correspond plus du tout au cadre légal qui est fixé par les lois, donc VEOLIA est obligé de revoir complètement le système du contrat qui est une régie intéressée, qui est une aberration totale, ce qui explique aussi l'intéressement aux résultats et les surfacturations qu'on a connues.

Pour la 2^{ème} question, je n'ai pas connaissance de l'adhésion récente de Gilles POUX à ce groupe, mais je vous invite à le questionner directement."

Madame RANGUIN : "Oui, juste quelques mots, je pense que Madjid a dit l'essentiel concernant toutes les questions qui ont été posées.

Sur la qualité de l'eau, c'est vrai qu'au sein du SEDIF pour les réunions auxquelles j'ai pu participer, c'est vrai qu'on a beaucoup insisté sur la qualité de l'eau, plus sur la qualité de l'eau que sur le prix de l'eau, parce que pour nous avoir un prix de l'eau moindre et une qualité de l'eau médiocre, nous on préfère privilégier effectivement la qualité de l'eau.

C'est vrai qu'il ne faut pas non plus alarmer les citoyens, parce que c'est vrai, encore récemment la journée sur l'environnement, nous avons visité une usine de traitement des eaux et nous avons pu constater que tout est mis en œuvre pour justement vérifier la qualité de l'eau. Donc il suffit de demander tout cela au SEDIF et ils peuvent mettre à notre disposition toutes les enquêtes, tous les résultats etc.

S'agissant de ce que disait Madjid tout à l'heure sur le travail en collaboration avec Plaine Commune, c'est vrai qu'il y a un groupe de travail qui s'est mis en place l'année dernière je crois. Récemment avec Philippe MONGE on travaille sur toutes ces questions et c'est vrai que l'idée de réfléchir avec la communauté d'agglomération qui s'est créée récemment dans l'est du département, et de travailler ensemble pour voir comment on peut mettre en place une politique publique de l'eau, je pense que c'est une bonne initiative, on y réfléchit.

J'espère que tous les élus qui font partie justement du bureau du SEDIF vont suivre cette initiative, qu'ils vont s'impliquer de façon dynamique pour pouvoir sortir du SEDIF et travailler sur la question de la politique publique de l'eau, je l'espère en tous les cas et que ça ne sera pas seulement quelques élus qui vont se retrouver isolés sur cette question.

En tous les cas nous avons commencé à réfléchir avec Plaine Commune sur cette question et nous reviendrons, ici, au Conseil Municipal avec des éléments une fois que nous aurons plus avancé sur la question.

Concernant la charte des porteurs d'eau, il faut savoir que c'est quelque chose, je l'ai dit dans ma présentation, peut être que vous ne l'avez pas entendu, c'est quelque chose qui est mis en œuvre depuis très longtemps et qui est réfléchi, à la fois par des citoyens, des habitants de plusieurs pays du monde mais aussi des experts, donc ça a abouti à cette charte. Je ne me vois pas amender une charte qui est justement réfléchie depuis longtemps par des personnes qui ont travaillé sur ces questions là et qui est portée par une association qui est quand même une grande association, la Fondation France Libertés, qui travaille depuis très longtemps sur les questions des problématiques de l'eau. J'ai une grande confiance en cette association et je crois que l'idée d'amendement ce soir n'est pas à l'ordre du jour."

Madame LELIEVRE : "3 choses : alors, si je comprends bien, il y a un groupe qui a été créé l'année dernière? J'avais souvenir, mais peut-être que mon souvenir me fait défaut, qu'il y avait un groupe qui avait déjà été créé par Claudie GILLOT DUMOUTIER et Philippe MONGE en 2005, donc il y a un nouveau groupe qui a été créé l'année dernière en plus du groupe qui existait déjà, c'est ça à Plaine Commune, ou alors c'est le groupe que vous nous avez indiqué qui avait été créé l'année dernière, c'est celui qui a été créé en 2005, c'est ça?"

2^{ème} point : sur les études, vous êtes tous très confiants, enfin peut-être un peu moins Madjid, vous êtes confiants sur les études qui sont faites par le SEDIF.

Moi j'ai tendance à penser, c'est peut être mon tempérament écolo, que par principe de précaution, deux évaluations valent mieux qu'une et que même si l'on boit tous de l'eau du robinet, ça n'empêche pas qu'éventuellement l'eau ne soit pas forcément potable à 100%.

On se souvient quand même qu'il y a des parents qui ont emmené leurs enfants se baigner du côté de la Hague pendant des années jusqu'à ce que finalement le taux de leucémie augmente de façon dramatique et qu'il y ait un nombre de décès très élevé, ce qui n'a d'ailleurs jamais été accepté. Les scientifiques qui avaient trouvé ces données ont été mis au placard pendant des années. Il a fallu plus de 10 ans pour que ça puisse être porté à connaissance.

3^{ème} chose : nous, on ne vous a pas proposé de faire un amendement sur la charte des porteurs d'eau. Si ça vous fait plaisir, on vous laisse faire. On vous a proposé un certain nombre d'amendements, puisque de toute façon cette délibération n'intégrait pas de décision budgétaire, on pouvait très bien imaginer qu'il y ait 2 ou 3 items, 2 ou 3 considérants de plus à ce rapport, et c'est ce qu'on vous proposait, d'autant plus que le Maire avait l'air particulièrement positif en matière d'acceptation d'amendements ce soir, puisqu'il l'a fait lors du 1^{er} débat sur le vœu sur la défense des retraites. Donc voilà ce qu'on vous proposait, ça n'avait pas d'incidence financière, ça constituait en un courrier. Cela pouvait être une initiative qu'on prenait au niveau local, ou peut-être par l'intermédiaire de notre représentant au SEDIF, ou de façon plus globale avec d'autres villes de Plaine Commune. Si vous ne voulez pas le faire, c'est votre droit."

Monsieur MESSAOUDENE : "Je voulais juste apporter une précision avant de l'oublier. Ni Pascal POPELIN ni Jacques MAHEAS n'ont encore signalé leur adhésion à ce groupe, ce qui illustre bien la situation dans laquelle est le bureau du SEDIF actuellement."

Madame RANGUIN : "Plus qu'une étude supplémentaire, j'ai une autre proposition. Vous savez, je rentre de la conférence sur les villes durables qui se tient en ce moment à DUNKERQUE, et j'ai participé à un atelier sur la gestion de l'eau avec plusieurs villes européennes, et il y a une initiative qui me semble intéressante, c'est de faire un test justement sur l'eau en bouteille et l'eau du robinet. On peut effectivement faire appel par exemple à l'association que citait Maud tout à l'heure, et au lieu de faire une étude, de demander une étude, c'est faire un test, l'eau du robinet et l'eau en bouteille et de voir là, pour le coup, la qualité de l'eau et je pense que c'est une initiative qui est intéressante, qui est parlante, qui fait participer les habitants, qui n'est pas alarmante et je propose qu'on y travaille.

Concernant le groupe de travail, c'est un groupe de travail qui avait été mis en place depuis longtemps et qui a été, si l'on veut, redynamisé avec les nouveaux élus sur ces questions de l'eau."

Madame LELIEVRE : "L'étude, ça recoupe l'ensemble des prélèvements, donc ce que propose l'ASEF ce n'est pas une étude sur 6 mois sur l'eau des villes, c'est de faire des prélèvements, donc un prélèvement. Pour un prélèvement, je suis contente que vous vouliez faire des prélèvements, parce que c'est ce que je voulais qu'on fasse, donc faisons des prélèvements."

Monsieur PAILLARD : "On peut penser qu'on pourrait avoir une petite note complémentaire en conseil privé après que vous ayez vu Madjid, toi et Maud sur cette question là, on pourrait peut-être avoir un petit point plus précis. C'est quand le vote?"

Monsieur MESSAOUDENE : "24 juin."

Monsieur PAILLARD : "Je ne sais pas si d'ici là, on pourrait avoir un point, ça ne serait pas mal."

Monsieur MESSAOUDENE : "Je suis disponible en tout cas."

Madame RANGUIN : "Peut-être qu'on avait prévu de faire une réunion publique pour donner une suite à la 1ère réunion qui s'était tenue en décembre, je crois, sur ces questions là. Je pense que ce serait intéressant qu'on fasse une réunion publique pour justement donner toutes les informations sur la situation du SEDIF aujourd'hui, sur les perspectives avec la communauté d'agglomération etc. Je pense que ce serait intéressant de faire une réunion publique peut être avant fin juin."

Monsieur SALI : "Je réagis sur ce sujet effectivement important et intéressant d'abord pour dire à Madjid MESSAOUDENE que je ne suis pas obligatoirement surpris que Pascal POPELIN et Jacques MAHEAS ne rallient pas un sous-groupe qui sans doute justifie sa création par le fait qu'il n'y a pas de position homogène chez les élus communistes, ce que je comprends très bien. Je le dis et je le dis de façon un peu fâchée parce que dans le vote de décembre 2008, je ne dis pas que c'est ce qui a fait échec, mais enfin ce qui a fragilisé considérablement le camp de la régie publique, c'est effectivement la défaillance du vote à gauche et le vote à gauche en question, tout le monde sait pertinemment que ces quelques élus communistes, importants dont au moins un de Plaine Commune, qui a dit clairement d'ailleurs qu'il était pour la délégation du service public et travaillait avec un grand groupe privé. Il avait ses raisons, j'entends bien, mais à un moment donné on ne peut pas tenir, ce que je disais à Stéphane PEU tout à l'heure sur un autre sujet, un double discours permanent, c'est-à-dire

faire des campagnes de communication, des réunions publiques où on défend des valeurs: "L'eau c'est un bien commun, c'est à tout le monde et donc ça doit être géré publiquement etc" et de l'autre côté, dès qu'il s'agit de passer à l'acte: "oui mais il y a des intérêts en jeu"...

Donc on est prêts à torpiller une position qui avait été construite par les élus de gauche dans leur ensemble, pour essayer de mettre en difficulté, pour essayer, ce n'était pas gagné d'avance bien sûr puisque la droite est majoritaire, mais pour essayer de mettre en difficulté la majorité de droite au SEDIF. Ça c'est la réalité, n'invertissons pas les choses et en l'occurrence, les élus qui sont cités, pour le coup, sont très impliqués sur le sujet, en particulier Pascal POPELIN qui a essayé de mener la bataille et sur ce sujet, qui a écrit d'ailleurs un bouquin, je vous le signale, je ne vais pas faire sa pub, mais il prend son travail très au sérieux, et qui était vraiment désolé, vraiment désolé de cette défaillance de partenaires qui auraient du défendre ça. Ce d'autant qu'à l'immédiate proximité, on a des élus communistes à Saint-Denis qui en ont fait leurs choux gras pendant longtemps avant de ne plus entendre parler sur le sujet, comme le reste, parce que les défaites en rase campagne c'est pas très brillant, surtout lorsque les troupes qui ont fait défaillance sont les siennes.

Sur le fond de l'affaire, je suis toujours extrêmement perplexe. J'ai du mal à supporter les discours, on a des garanties, on a des expertises, il ne faut pas qu'on soit alarmistes, il y a des rapports alarmants. On les voit comme on veut, il y en a qui vont dire "pouf c'est exagéré, on prédit la fin du monde, le réchauffement climatique, la comète qui nous arrive dessus, le super volcan de Yellowstone", enfin ça dépend des années, H1N1 oh la, la, je l'ai ratée celle là.

C'est la fin du monde à peu près tous les 9 mois, ça entretient un discours et sa traduction politique, on le voit bien, ce sont des modes, ça passe, c'est comme ça. Cela dit sur cette histoire de l'eau, il y a quand même des rapports alarmants et des expertises, on l'a vu à plusieurs reprises, Maud en a donné exemple sur les contaminations de la Hague, les expertises souvent sont faites par des experts qui ne sont pas totalement indépendants. On l'a vu avec la grippe H1N1 où les experts sont tous liés à des grands laboratoires. Ils sont honnêtes, c'est sûr, mais enfin, c'est un petit peu compliqué. Je serais beaucoup plus prudent sur le discours, c'est alarmiste, non non, je crois qu'il faut se tenir au principe de précaution et on est alerté sur quelque chose qui est grave, si c'est vrai, et qu'il faut donc vérifier. Il faut être particulièrement exigeants là-dessus et en tout cas je ne me contente absolument pas du discours assez alarmiste, n'affolons pas les foules etc, si, si, si les gens sont des citoyens, sont des gens adultes et ils ont le droit de savoir, le droit de comprendre et de préserver leur santé, c'est souvent ce qu'il leur reste pour ceux qui l'ont.

Enfin, franchement sur l'échange qui vient d'avoir lieu, et sur le rapport qui est présenté, en regard de tout ce qui vient d'être dit, à la fois le sérieux de l'affaire sur la sécurité alimentaire, s'agissant de l'eau, et sur l'absence de clarté de certains sur la régie de l'eau. Je vous signale quand même, pour exemple, que quand une ville est absolument décidée, même si elle ne fait pas partie du SEDIF, elle passe. La ville de Paris a franchi le pas, ce n'était pas évident mais elle a franchi le pas. Donc à un moment donné, la décision politique elle existe ou elle n'existe pas.

Je pense que la proposition qui est faite, elle est trop facile Mme RANGUIN. Je ne veux pas vous être désagréable mais franchement elle ne porte pas de conséquences pratiques, concrètes, et j'ai coutume de dire que les politiques quelles qu'elles soient, à tous les niveaux, on en mesure l'importance, parfois même l'efficacité, ça c'est moins sûr, mais parfois même l'efficacité au niveau de budgets que l'on y met. Là en l'occurrence, il n'y a pas de proposition

et franchement, et vu l'importance du sujet, je pense que ça n'est pas traité de façon sérieuse, je le dis comme je le pense, parce que c'est quelque chose d'important et par conséquent, sur ce sujet, nous ne nous prononcerons pas, nous ne participerons pas au vote."

Monsieur MESSAOUDENE : "J'ai bien vu M. SALI et néanmoins cher collègue, votre fascination pour le cas Gilles POUX. Juste pour préciser, pour avoir assisté à ce vote, qu'on a été un certain nombre à condamner le recours au vote à bulletin secret sur demande d'un élu UMP, mais que des voix ont manqué et n'ont pas manqué que de ce côté-là, ça on en est sûrs. Donc ça c'était pour rectifier un petit peu là-dessus, parce que je ne fais pas personnellement une fixette sur Gilles POUX, ni sur aucun autre élu, j'espère juste que le recours au vote à bulletin secret sera évité à l'avenir, parce que c'est une manière de respecter les citoyens.

Sur la position, je tenais quand même à dire que la position qui est défendue au SEDIF depuis maintenant un certain nombre d'années, parce que malheureusement le service est délégué depuis très longtemps, c'est une position qui est fidèle aux valeurs que défend la ville sur le service public en général. Je dois avouer que je suis assez à l'aise quand je siége là-bas et que je suis amené à m'exprimer sur un certain nombre de dossiers, comme ça a été le cas en décembre et ça va se reproduire en juin prochain.

Je partage avec Cécile, je ne suis pas d'avis d'alarmer inutilement la population. Je ne suis pas en train de dire que les contrôles qui sont faits sont forcément suffisants et que l'eau est exempte de toutes bactéries, mais je vous invite aussi à faire le même nombre de contrôles que VEOLIA fait sur l'eau du robinet, que le font les minéraliers sur leur eau en bouteille. S'il y avait le même niveau de contrôle sur leur eau en bouteille, ça se saurait pour commencer.

On va être amenés à continuer de sensibiliser la population sur la gestion de l'eau qui peut nous amener à aborder d'autres services publics et une réunion, c'est une manière de les sensibiliser, mais on sera amenés à faire davantage pour espérer sortir de cette gestion privée à l'horizon du contrat qui nous lie pour 12 ans, sachant que des villes comme Paris l'ont fait, mais Paris n'était pas dans un syndicat avec 143 autres communes. La volonté de Paris a suffi, même si Anne LE STRAT qui est à l'origine du retour en régie, a dû se battre avec M. DELANOE pendant de nombreuses années avant de lui faire entendre raison."

Monsieur SALI : "D'abord M. MESSAOUDENE, je ne fais pas de fixette, et je n'ai de fascination pour qui que ce soit, ni pour Gilles POUX, ni personne. D'abord, ce n'est pas tout à fait mon langage. Ce n'est pas tout à fait mon langage, par contre, il me semble que la responsabilité en politique, ça s'assume, vous pourriez le dire à vos collègues aussi, et qu'on ne se planque pas devant le vote à secret pour dire ce qu'on a envie de dire. Ne travestissez pas les choses, surtout de cette façon là. On parle de politique et on parle de gestion de service public à la population, ne présentez pas les choses de cette façon là.

La 2^{ème} chose : vous êtes à l'aise pour parler au nom de la ville de Saint-Denis, vu la politique que vous menez en matière de service public. Je vous suggère d'être un peu plus attentif sur la façon dont la ville privatise un certain nombre de services dans cette ville. Vous devriez être un petit peu plus modeste, ça ne veut pas dire que la ville ne dépense pas des sommes considérables dans la gestion du service public, de façon fort maladroite et très dépensière, mais ça n'empêche que pour autant le service public ne se développe pas à Saint-Denis, contrairement à ce que vous pensez.

Ensuite sur le contrôle, je prends acte du satisfecit que vous faites auprès de VEOLIA, puisque vous avez dit que VEOLIA c'était autre chose que les minéraliers. Personnellement, je n'en sais rien, je ne suis pas un spécialiste et ce n'est pas mon problème. J'en suis au fait qu'il y a des principes et les principes, c'est ceux de la régie publique. Pour ma part, à la différence de vous, je ne décernerai pas de satisfecit à VEOLIA, certainement pas, ça reste une entreprise privée, soumise à des intérêts privés, des intérêts de profits. Vous n'êtes pas d'accord avec cette version là, vous voulez faire un satisfecit à VEOLIA, je trouve ça dommage dans le débat que l'on doit mener, il faudrait être très clair et frontal là-dessus."

Monsieur PAILLARD : "Je vous propose d'arrêter là l'échange. Je vous propose quand même d'adhérer à la charte des porteurs d'eau, ça me paraît important et ça nous permet de continuer à porter des valeurs et des engagements."

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "La question que je pose, c'est est-ce qu'on va rembourser les 40 litres par personne? On va signer, d'accord, mais comment on va faire pour rembourser les 40 litres par personne?"

Monsieur PAILLARD : "D'accord, pour le moment on va adhérer. »

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "On va juste adhérer, on ne va pas tenir la promesse, l'engagement?"

Monsieur PAILLARD : "Si"

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "Donc on va rembourser les 40 litres par personne ?"

Monsieur PAILLARD : "En partie notre engagement conduit déjà à être aux côtés de copropriétés dégradées où il n'y a pas d'eau et on apporte notre contribution. Il y a même un certain nombre d'immeubles où je me demande si on n'est pas au-dessus de la proposition qu'il y a dans la charte, je pense à la rue Charles Michels. Je vous propose de passer au vote ."

- retour de C. MEZERETTE, E. DELION
- départ de P. JULIEN, A. RENAUD (donné mandat à P. VASSALLO), C. O'PETIT, E. NICOL,
- E. BELIN (donné mandat à C. ZIDANE)

Vote à main levée

POUR.....39
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 10
(PS et Partenaires/UMP)

6 – Christophe GIRARD, Adjoint au Maire, demande au Conseil :

- . d'approuver la programmation du contrat urbain de cohésion sociale 2010 (CUCS) et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,
- . d'autoriser le versement des subventions aux associations pour financer les diverses actions oeuvrant au développement social et urbain des quartiers :

APIJ (Association Pour l'Insertion des Jeunes	5 000 euros
Association des Femmes de Franc-Moisin	13 300 euros
Association Déclic	7 000 euros

Maison des associations Franc-Moisin/Bel Air	3 400 euros
Association Accion Artistica	3 575 euros
L'ASAFI (Association Solidarité Amitié Français Immigrés)	8 700 euros
Association Voix d'Elles Rebelles	4 000 euros
Association Gidimaxa Jikké	4 500 euros
Association Mots et Regards	3 000 euros
Association Ikambere	3 000 euros
L'APS (Association pour la Promotion de la langue et de la culture Soninké).	2 600 euros
Association Franciade	2 500 euros
Association El Mawsili	5 000 euros
Association C2L (Association Culture Langue et Loisirs)	2 000 euros
L'ADSEA 93 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Seine Saint-Denis	1 050 euros
Association Santé Mentale et Culture	6 000 euros
Association de la maison des anciens de Franc Moisin/Bel Air.	3 000 euros
Collège Fabien	1 400 euros
Collège Jean Lurçat	250 euros
Collège Henri Barbusse	4 500 euros
Association du quartier Pleyel	1 000 euros
Association Proximité	4 000 euros
Association Sans Crier Gare	3 000 euros
Collège Garcia Lorca	1 000 euros
L'AVVEJ Rencontre 93 (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes)	2 000 euros
Association La Ruche civique et citoyenne	2 110 euros
Collège La Courtille	2 750 euros
Association Artis Multimédia	400 euros

Monsieur GIRARD : "Il s'agit de la programmation 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La ville de Saint-Denis a signé, en 2007, un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour la période 2007-2009 qui permet de bénéficier de crédits sur le budget de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale pour financer des actions oeuvrant au développement social et urbain des quartiers. L'année 2010 est une année de transition dans l'attente de la nouvelle contractualisation et afin, officiellement, de laisser le temps de l'évaluation fine des dispositifs et des actions, les contrats en cours ont été prorogés par une circulaire le 5 juin, pour une durée d'un an. Avec l'association des maires des grandes villes de France et l'association des communautés urbaines de France, ainsi que l'association des maires de villes et banlieues, Saint-Denis a engagé depuis plusieurs mois, une réflexion sur l'avenir de la politique de la ville et les moyens mobilisés pour assurer le rattrapage des quartiers des villes défavorisées, particulièrement exposées à la crise pour inventer une nouvelle péréquation tant à l'échelle nationale que locale.

C'est donc dans ce contexte de Contrat Urbain de Cohésion Sociale prolongé qui arrive à échéance en fin d'année, et d'une réforme de la géographie prioritaire qui est annoncée, que

nous attendons des réponses ambitieuses et proportionnées aux difficultés observées dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, des transports, de la rénovation urbaine ou de la sécurité.

Nous avons proposé, demandé au Premier ministre un manifeste pour une réforme efficace et fédératrice pour la politique de la ville autour de plusieurs orientations stratégiques sur la base de nos expériences et réflexions locales. C'est dans ce cadre qu'avec le Maire, nous avons indiqué au Préfet délégué à l'égalité des chances, le 4 mai lors du comité de pilotage du CUCS de la ville de Saint-Denis, que la réforme de la politique de la ville doit à notre sens intégrer les principes suivants : d'abord un partenariat de tous les acteurs impliqués dans la politique de la ville, Etat, communes, EPCI, départements, régions, bailleurs sociaux, associations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et qui sur le territoire de Plaine Commune se traduit par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur le papier avec Plaine Commune mais sans financements ad hoc.

Deuxièmement, nous souhaitons un engagement solidaire de l'Etat aux côtés des pouvoirs locaux qui doit mobiliser toutes ces politiques de droit commun pour faire de la politique de la ville un levier démultiplicateur. En effet, si la politique de la ville n'a pas donné tous les effets attendus, c'est notamment parce qu'elle a été chargée de répondre seule à des problèmes localisés dans nos agglomérations, mais qui ont des portées qui sont d'origine et de portées mondiales comme la désindustrialisation et la délocalisation économique, la pérennisation d'un haut niveau de chômage et les migrations démographiques.

Troisièmement, nous avons dit au Préfet que nous souhaitons une lisibilité, une stabilité des règles contractuelles, des procédures et des moyens. Ceux-ci sont en effet modifiés tous les ans notamment dans le cadre de la RGPP. Nous avons également demandé la garantie des ressources aux collectivités les plus pauvres selon l'objectif de péréquation financière affirmée dans la constitution. Cette dernière stipule dans son article 72-2 que la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales.

Selon une étude du Haut Commissariat au Plan, le système de péréquation en vigueur ne corrige que 36,9% des inégalités de pouvoir d'achat entre les communes en 2006. Il convient donc à notre sens, de définir un indicateur de pouvoir d'achat des communes intégrant les ressources et les charges et déterminer un objectif chiffré de correction des inégalités du pouvoir d'achat à inscrire chaque année dans une loi de finances.

Nous avons également demandé la poursuite de la rénovation urbaine et de son financement avec une programmation d'un ANRU 2, dès 2012 et enfin que l'intégration de la politique de la ville prenne en compte les projets de développement durable des communes et intercommunalités pour articuler le renouvellement urbain à haute valeur ajoutée environnementale, avec une stratégie de Cohésion Sociale multisectorielle à savoir, la formation, l'insertion, l'emploi, l'économie sociale et solidaire, le logement, la mobilité, l'éducation, la santé, la prévention, l'action culturelle etc.

Pour en revenir au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint-Denis à proprement parler, l'engagement financier de l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances au titre du CUCS 2010 pour Saint-Denis est reconduit à hauteur de 807 500 euros. Une enveloppe ville inscrite au budget du centre de ressources permet d'abonder les projets associatifs déposés dans le cadre du CUCS. Cette enveloppe s'élève à 100 035 euros et la répartition est soumise à votre vote ce soir.

La participation de la ville prend plusieurs formes. Concernant les actions portées par les directions municipales, la participation relève de la valorisation des moyens alloués par les directions porteuses de l'action dans le cadre de leur budget annuel, fonctionnement, personnel etc.

En ce qui concerne les actions portées par les associations, la participation revêt plusieurs formes. En premier lieu, l'enveloppe inscrite au budget "centre de ressources" que je viens d'évoquer, et d'autre part, des subventions imputées au budget des directions municipales soumises aux délibérations du Conseil Municipal, notamment dans le cadre des trains présentés par le service de la Vie Associative. C'est ainsi que la part "Ville" programmée en 2010 pour le CUCS est de 777 129 euros. En outre, d'autres aides matérielles comme la mise à disposition de locaux peuvent faire l'objet de valorisation dans le cadre des budgets présentés par les porteurs de projets, ou encore le prêt de cars pour la réalisation des actions portées par les équipes éducatives notamment.

Les axes prioritaires de ce contrat urbain sont les mêmes que ceux définis en 2007 lors de sa signature avec une attention particulière portée toutefois cette année aux projets relevant de l'emploi et de l'insertion, de la prévention de la délinquance et de la citoyenneté, ainsi que de la lutte contre la délinquance des mineurs, et des actions de médiation sur l'espace public.

161 projets ont été déposés en 2010, 90 en reconduction pour une demande totale de financement de l'ACSE de 848 702 euros, et 71 nouveaux projets pour une demande totale de financement de l'ACSE de 548 553 euros, soit un montant total de 1 397 255 euros, c'est-à-dire quasiment le double de l'enveloppe allouée par l'Etat qui est, je le rappelle, de 807 500 euros.

La programmation 2010 a été arrêtée lors du comité de pilotage du 4 mai dernier et le tableau qui en a résulté vous est joint dans ce rapport. Il a fait l'objet d'une validation définitive par les services de la Préfecture. Pour 2010, sur les 161 dossiers demandés, 111 actions pourront être financées par les crédits du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville de Saint-Denis.

Sur ces 111 actions financées, 85 sont portées par des associations, et 26 par les services municipaux. Le montant des subventions accordées aux projets municipaux s'élève à 22% de l'enveloppe, alors que ceux des autres acteurs représentent 78% de ladite enveloppe.

Il est à noter enfin le financement de 30 nouveaux projets cette année contre 17 l'an dernier. Concernant les reconductions, elles représentent 88% de l'enveloppe contre 92% l'an dernier et pour un montant de 711 068 euros. A ce titre, je rappelle que les conventions pluriannuelles sont reconduites au même niveau que l'an dernier.

Sur la base de ces données, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la programmation du Contrat Urbain et d'autoriser la ville à verser les subventions de 100 035 euros du centre de ressources."

Monsieur SALI : "Merci pour ces précisions qui vont au-delà du rapport qui nous a été remis, qui mentionne un certain nombre de chiffres.

M. GIRARD, vous en rajoutez beaucoup qui ne sont pas dans ce document, c'est vrai que c'est un peu compliqué pour nous de suivre.

Vous nous avez fait remettre des documents sur table, vous comprenez bien qu'avec tous les débats passionnants qu'il y a dans ce Conseil Municipal, je n'ai pas la qualité de certains ici de pouvoir faire plusieurs choses en même temps.

Je n'ai pas pu examiner dans le détail comme je l'aurais souhaité les documents en question. Pourtant je les avais demandés, il y a 8 jours, lors de la séance privée, c'est pour ça que je demande qu'il y ait un compte rendu qui soit fait, qu'au moins on nous dise clairement "on ne vous les donne pas", parce que c'est un sujet qui est effectivement très important.

Il faut nous donner les moyens de pouvoir apprécier les choses et de pouvoir travailler. De même cette technique de nous donner des documents papier comme ça, sous prétexte de leur confidentialité et de refuser de nous remettre des documents qui soient exploitables, c'est-à-dire qui peuvent être rapprochés pour pouvoir se faire une opinion sur la stratégie qui est poursuivie, c'est quand même un vrai problème.

Je vous le redis, M. PAILLARD, une nouvelle fois, c'est presque à chaque conseil maintenant, je vais vous le dire à chaque fois, il faut que les élus dans cette ville qui souhaitent travailler bien sûr, ceux qui ne le souhaitent pas c'est leur vie, mais que ceux qui souhaitent travailler, assumer le mandat que la population leur a donné, puissent travailler, c'est-à-dire puissent pouvoir porter un regard détaillé sur les affaires qui sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Comment il faut vous le dire? C'est une véritable obstruction la façon dont vous procédez, ce n'est pas normal, dans ce domaine comme dans d'autres.

Je vous le redis là, parce que c'est une affaire comme je le disais importante et sans doute qui renvoie à un gros travail, mais cela pose quand même la question sur la façon dont on s'y prend.

On parle de cohésion sociale, d'un plan particulier de cohésion sociale, donc il faut se fixer par rapport à l'objectif. Quand M. GIRARD cite tous les chiffres qu'il cite par une forme d'amalgame qui n'est pas impertinent en plus, mais de quoi on parle? Soit on parle du Contrat de Cohésion Sociale et donc là, il y a des chiffres précis qui sont contractualisés, qui sont signés, soit on parle d'un ensemble de politiques de la ville qui viennent se rajouter et qui, évidemment, concourent d'une façon ou d'une autre, parce que "tout est dans tout et rien ne se perd", disait Lavoisier. Evidemment qu'on trouvera un lien et dans ce cas là, les chiffres changent.

Dans le contrat qui est proposé, qui était dans le rapport, la contribution de l'Etat était de 807 000 euros et celle de la ville de 100 000 euros, ce qui est conforme à ce qui était l'année dernière, sensiblement les mêmes chiffres. Avec le nouveau tableau et ce que nous a dit M. GIRARD, les chiffres sont totalement différents, alors c'est normal que je sois troublé, que j'essaie de comprendre de quoi il s'agit. Là, j'ai des tableaux, vous les avez aussi, il faut essayer de les décrypter, il y a plein de lignes, il y a plein de colonnes. Qu'est-ce qui correspond à quoi, etc? C'est un vrai problème.

Ensuite vous nous mettez un tableau à côté sur une évolution, sur 3 années, sur un certain nombre d'attributions à des associations qui concourent à ce CUCS.

Je regarde juste comme ça, je n'ai pas pu le faire la ligne à ligne, mais je me dis tiens voyons c'est écrit tellement petit, pourquoi l'association des Femmes de Franc Moisin s'est vu retirer une partie sensible de sa subvention? Il y a sans doute de bonnes raisons, je ne sais pas. Rien que sur le projet global d'action scolaire, il y avait 5000, c'est passé à 0, ça veut dire qu'elles

ont arrêté, qu'elles ne font plus? Et sur la question de "valoriser l'enfant par sa réussite scolaire" ils ont peut être arrêté aussi, ça passe de 5500 euros à 2000.

Normal qu'on s'interroge, pourquoi faites-vous ce choix là ou, je ne sais, pas il doit y avoir sans doute de très bonnes raisons. Pareil le collègue la Courtille: plus de subvention, celui de Jean Lurçat: subvention divisée par 4. Voilà. En toute bonne foi, j'essaie de comprendre, ce n'est pas pour vous embêter que je vous demande les documents, c'est pour pouvoir les décrypter, essayer de comprendre, poser des questions en amont pour ne pas embêter le conseil municipal. Nous sommes tous fatigués nous avons tous envie de rentrer chez soi et voyez comme ce sont des sujets importants, parce que les 5 sujets principaux, et cela peut intéresser même Monsieur VASSALLO: vous avez l'emploi et l'insertion qui sont cités en numéro un et je suppose que par l'action qu'il mène il devrait contribuer à ce sujet.

L'habitat, l'éducation, la santé, la prévention de la délinquance et la promotion de la citoyenneté, Monsieur GIRARD, pas la prévention de la délinquance et la citoyenneté, on ne fait pas de prévention de la citoyenneté, on fait la promotion de la citoyenneté. On se laisse parfois entraîner comme ça dans des réductions qui peuvent être malencontreuses.

Ce sont quand même des sujets importants essentiels et quasiment sur tous les secteurs de la ville, quand on voit sur le rapport tous les quartiers qui sont concernés: Franc Moisin/Bel Air, Sémard/Guynemer, Floréal/Saussaie/Courtille, Saint-Rémy/Joliot-Curie, Plaine/Allendé/Cosmonautes, Basilique/République/Gare et Mutuelle. Personne n'est surpris, bien entendu, mais c'est quand même une part considérable de la ville. On peut dire quasiment toute la ville sur cinq grands sujets majeurs qui sont prioritaires.

Donc ce n'est pas rien cette affaire, c'est quelque chose d'important, et c'est pour ça que je m'interroge et je me serais mieux interrogé si j'avais pu prendre connaissance des éléments. Sur comment l'appel à projets est fait? Est-ce qu'il y a une vraie communication vis-à-vis de tout un tas d'acteurs? Est-ce qu'on n'en rate pas ? En posant la question j'ai la réponse, je suis sûr qu'il y a de gros progrès à faire là dedans et je me dis comment est-ce qu'on articule le besoin, je prends la question de l'éducation qui intéressera Monsieur PROULT : comment on fait contribuer ce dispositif spécifique à une politique plus globale qui relève de l'éducation ?

Pareil pour la santé et ainsi de suite, et cela permettrait d'avoir une visibilité et de voir comment un tel dispositif est bien utilisé pour concourir à. Parce que ce que je ne souhaiterais pas c'est que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale soit utilisé avec un peu de facilité vis-à-vis des acteurs les plus actifs, les plus revendicatifs aussi, et puis ceux qui ont de plus de proximité avec la municipalité, pour faire des choses mais qui ne permettraient pas de répondre obligatoirement de façon efficace aux sujets que l'on traite. Et puis il y a aussi la question du bilan: j'aurais aimé voir une évaluation annuelle, je suppose qui est faite à partir du moment où on fait une attribution de subvention, une évaluation du travail qui a été accompli, sur quel secteur, dans tel thème, par quel acteur, combien de moyens ont été mobilisés, quel public était visé, et dans quelle proportion il a été touché, quels sont les résultats évalués, en quoi c'est efficace etc... je pense que cela peut être utile, sans être trop tatillon bien sûr, parce que ce sont des structures qui ne sont pas obligatoirement très solides, mais en même temps d'avoir une évaluation qui permette de voir si on reconduit, si on renforce d'ailleurs ou si on prend d'autres pistes.

Pareil sur la relation avec le Sous-Préfet, l'année dernière vous nous avez dit que c'était l'Etat qui décidait. Ce n'est pas une réponse qui me satisfait. Je suis d'ailleurs très surpris par cette réponse là, parce que je me dis que dans le cadre de la politique de décentralisation, on essaye

souvent, on en parlait tout à l'heure sur la sécurité, d'utiliser le relais local, c'est-à-dire les élus de proximité, pour éclairer, donner des infos, donner des pistes intéressantes à l'Etat pour affecter les ressources au mieux.

Il y a bien un dialogue, ok il existe, mais est-ce que la ville a un rôle déterminant ou pas? Moi je le pense, je pense que c'est la ville qui détermine, pour l'essentiel, les actions qui doivent être retenues et à quelle hauteur ou les actions non retenues.

Je ne veux pas être dans la caricature mais je pense, et ce serait légitime d'une certaine façon, que la ville doit avoir un rôle important dans ce domaine là. Voilà, vous nous présentez un document, j'entends bien, il faut le contractualiser donc il faut le voter etc... très bien, mais franchement, je trouve que c'est un sujet qui renvoie à de telles problématiques lourdes sur notre territoire, qui présente des difficultés tout à fait particulières et qui intéressent tout le monde. Je pense vraiment qu'on devrait s'y prendre différemment. Je pense que le groupe de travail devrait être ouvert, je crois que l'année dernière je vous l'avais proposé, mais que y compris le groupe de travail devrait être ouvert aux oppositions, de telle sorte que ce cheminement puisse se faire de façon équilibrée. L'enjeu en vaut la chandelle, j'en suis persuadé.

Je pense qu'il y a des associations qui font du travail et qui ne sont pas subventionnées, qui n'ont peut être même tout simplement pas soumissionné, ça c'est une responsabilité aussi de ceux qui pilotent le sujet. Voyez, il y a tout un ensemble de questions. Je prendrai le temps de regarder le document, mais le conseil municipal sera passé, donc je ferai mes commentaires là où ils seront, mais c'est extrêmement dommage, voire dommageable pour la collectivité, qu'on n'ait pas un travail ouvert, approfondi et thématique sur ce sujet.

Pour moi, il ne s'agit pas d'une étape de documents techniques discutés dans un cadre technocratique avec une opinion des politiques deci delà, cela me semble très très très insuffisant par rapport aux enjeux."

Monsieur LABAUNE : "On a beaucoup de documentation donc avec des ordres du jour toujours un petit peu opaques. Peut-être que Monsieur GIRARD va pouvoir m'éclairer tardivement: j'ai vu que parmi les associations qui avaient été retenues qu'il y en a une qui s'appelle "Sans Crier Gare": est-ce que c'est le même "Sans Crier Gare" qui officie dans le quartier de la gare et qui a son blog ? Il s'agit bien d'eux ? "Sans Crier Gare" qu'est ce que c'est que "Sans Crier Gare", est-ce que ce sont les mêmes ?"

Monsieur PAILLARD : "C'est une association."

Monsieur LABAUNE : "C'est une association, rien à voir avec le blog gare ? Voilà Monsieur DELION confirme, ah Monsieur GIRARD, laissez-le, il est jeune, Madame ZIDANE essaye bien de le reprendre mais... Je vois qu'il y a des associations qui mettent des années avant de se retrouver sur cette liste. Certaines, Georges SALI vient de l'évoquer, ne le demandent pas. Effectivement, ils n'y seront jamais. D'autres demandent depuis des années et moi, pour en avoir rencontré certaines, je pense que leurs demandes étaient plutôt légitimes, enfin de mon point de vue, et là je vois des gens qui se sont constitués récemment en association, qui essaient d'exprimer, s'il s'agit bien d'eux, mais Monsieur DELION vient de me le confirmer, qui essaient d'exprimer les problèmes d'insécurité dans leur quartier auprès des autorités de l'Etat naturellement, mais également auprès de la municipalité. J'ai pu voir certaines interventions de leur part.

Ils ont autour d'eux, si c'est bien la même association, il semblerait qu'il s'agisse d'une trentaine ou d'une quarantaine de personnes, et ils ont d'ailleurs fait remonter avec une détermination légitime les problèmes d'insécurité que je viens d'évoquer au Préfet hier, mais que ce soit hier ou aujourd'hui, et je dirais même depuis quelques temps, je les trouve un peu moins vindicatifs vis-à-vis de la municipalité présente.

D'ailleurs je ne les vois pas aujourd'hui, afficher la même détermination. Enfin, je ne les vois pas, au moins leurs dirigeants ou au moins leurs représentants, avoir la même détermination pour faire remonter avec la même poigne les problèmes de sécurité aux élus en charge de la ville pour la partie qui les concerne. Je ne les vois pas aujourd'hui, je l'ai dit, je les vois un petit peu moins dans leurs interventions, et là je m'étonne de voir cette association, cela m'est confirmé par Monsieur DELION, obtenir une subvention de 3000 euros alors qu'ils se sont constitués très récemment, je ne dis pas en passant devant les autres, parce que vous allez pouvoir peut être justifier tout ça, mais encore une fois, il y a des associations qui attendent des années avant de se retrouver sur cette liste et puis là une association, un petit peu à l'image de celle que représentait Madame ZIDANE à une époque avant de la trahir définitivement.

Je vois moi derrière tout ça à nouveau peut-être bien la caractérisation de la propagande de Monsieur PEU, Monsieur DELION qui s'est un petit peu livré et Monsieur GIRARD qui n'avait pas besoin de compagnons pour cela vient de vous féliciter.

J'ai vu parmi ces gens des gens, qui sont dans une réelle souffrance et qui l'exprimaient au moyen, encore une fois je l'ai évoqué tout à l'heure quand on parlait du Préfet, au moyen de photographies etc... J'espère qu'ils ne sont pas manipulés par un ou deux que vous pré-sélectionnez pour les prochaines élections municipales et qui iront rejoindre à la gauche ou la droite de Madame ZIDANE le clan des récupérés.

Je suis très étonné, très très étonné, très étonné, je vais fouiller un petit peu ça. Madame ZIDANE pourra me relire, parce que si effectivement la pratique continue, et surtout dans ce quartier-là, comment continuer à être vindicatifs quand on est subventionnés comme ça, et on ne peut pas mordre la main qui nous nourrit, c'est pas facile, c'est pas facile."

Monsieur DUCOS-FONFREDE : "Juste une question purement technique: j'ai vu à l'intérieur du document les différentes délibérations et je trouve bizarre qu'il n'y ait pas l'adresse et le nom du Président de chaque association. Il y a juste son nom, il y a juste le nom de l'association. Quand on voit versement d'une subvention de 1000 euros à l'association du Quartier Pleyel, à mon sens cette phrase là ne précise pas suffisamment en droit à qui nous versons ces 1000 euros."

Monsieur GIRARD : "Je voudrais quand même revenir sur la genèse des événements. Un rapport a été fourni au conseil municipal privé, deux coups de fil ont été passés à Monsieur SALI mardi et mercredi pour nous assurer qu'on lui avait bien préparé les bons chiffres et les bons documents et on lui demandait comment est-ce qu'on pouvait les lui transmettre pour que finalement, il nous dise aujourd'hui qu'il souhaitait juste le tableau de programmation sous forme électronique, ce qui a été fait. Donc les chiffres ne changent pas, les tableaux sont ceux de l'Etat. Celui qui est annexé au rapport est celui de l'Etat, celui que l'on vous a fourni ainsi qu'à l'ensemble des Présidents de groupes sont des documents complémentaires qui viennent éclairer, notamment, les financements dans le cadre de l'enveloppe inscrite au budget du centre de ressources pour les années 2008, 2009 et 2010.

Vous avez en outre la précision de l'ensemble des financements de la ville dans le cadre du CUCS, c'est ce que je vous expliquais tout à l'heure, pour un montant global de 777 000 euros.

Evidemment que les bilans des actions ont été menés et ils ont été menés à la fois par les services de la ville et par ceux de l'Etat. Depuis cette année, nous avons des délégués du Préfet sur le territoire, nous en avons deux, qui ont un rôle important, aussi bien auprès des différentes structures intervenant sur le terrain, qu'un bilan au fil de l'action et de dialogue avec les différents services, enfin les directions de la ville en charge de l'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette programmation est le résultat de tout ce travail. Pour autant, c'est bien l'Etat qui décide de l'attribution de ces fonds après une discussion, mais la décision finale en revient à l'Etat.

En ce qui concerne "Sans Crier Gare" il s'agit de l'association que, je crois, vous décriviez, Monsieur LABAUNE, sur le quartier de la gare, et c'est un projet de café associatif qui a été retenu, à la fois par les services de la Préfecture et par la Ville pour un financement de 3000 euros chaque.

Pour le reste je laisse le soin au responsable de l'association de penser ce qu'il compte faire de vos propos.

Monsieur SALI avait posé une question sur le tableau d'évolution des subventions du budget du centre de ressources: je veux lui préciser que l'association de "Femmes de Franc Moisin" n'a pas redéposé son projet et c'est pour ça qu'il n'est pas retenu, il ne pouvait pas. Que pour ce qui concerne le "Café des Parents" les bilans financiers qui ont été étudiés et ils ont bien été étudiés et le seul qu'on ait eu nous faisait état d'un montant de 250 euros de dépenses, c'est la raison pour laquelle nous les avons tous alignés sur 250 euros à la demande de l'Etat d'ailleurs qui souhaitait un co-portage tout de même.

Enfin nous avons fait passer des financements d'action pérennes sur les directions: c'est ainsi que tous les financements qui avaient été par décision modificative reversés à la ville ont cette année été supprimés et donc intégralement versés sur des associations.

Enfin l'atelier relais hors les murs du collège De Geyter est lui financé dans le cadre des PAE par la direction de l'enseignement. Et nous avons souhaité augmenter les actions contre l'exclusion scolaire. Je crois avoir répondu à toutes vos interrogations. »

Monsieur PAILLARD : "Pleyel aussi pour Monsieur DUCOS-FONFREDE."

Monsieur GIRARD : "Et quant à l'interrogation juridique de Monsieur DUCOS-FONFREDE, je ne me sens pas capable de lui répondre, les services de la ville peut être."

Monsieur SALI : "J'essaie de trouver une solution, puisque cela a l'air si compliqué que ça de se faire entendre. Peut-être qu'à mi-parcours, il pourrait y avoir une présentation et un débat au conseil municipal sur le sujet pour qu'on puisse prendre connaissance des termes du débat avec l'Etat etc... Cela peut être une piste plutôt que de débarquer au dernier moment les éléments.

Sur les éléments qui ont été transférés en fichier électronique, Monsieur GIRARD, ma demande était plus précise que ça. Vous m'avez envoyé des fichiers en PDF, mais ce n'est pas

ce que je voulais. Oui mais je l'ai demandé, j'ai demandé des fichiers en "excel", bien évidemment, qui permet de faire des rapprochements, parce que sinon cela ne sert à rien. Mais c'est vrai que j'ai eu un long débat avec le Maire de Saint-Denis sur ce sujet, puisqu'il excelle dans le domaine, que la ville de Saint-Denis n'utilise pas "excel" donc c'est un peu embêtant.

Merci Mme ZIDANE de préciser que c'est faux, je suis absolument convaincu que la ville de Saint-Denis utilise "excel", merci de le dire et de le confirmer, donc on doit pouvoir me donner les fichiers en "excel", vous êtes d'accord Mme ZIDANE.

Donc voilà, vous attestez de ça, on m'avait opposé que ça n'existait pas à la ville de Saint-Denis, qu'on utilisait un outil "maison", vous comprenez Mme ZIDANE, ce que cela veut dire, vous êtes spécialiste.

Donc voyez, ils disent n'importe quoi, vous avez raison, je vous remercie de votre soutien. Non, j'ai mal entendu, bien sûr, c'est comme le reste, j'ai mal entendu, je ne comprends pas etc bien sûr. Mme ZIDANE, vous, vous êtes une spécialiste, vous comprenez tout et vous entendez tout, mais vous êtes aussi spécialiste de mauvaise foi, c'est peu de le dire.

Oui, Mme HAYE, ben oui, ben oui, les faits sont les faits, à un moment donné. Je sais que vous êtes en permanence dans la négation de tout, mais enfin bon, effectivement on m'a dit qu'il n'y avait pas d'outil "excel" ici, voilà. Eh oui, eh oui, eh oui. Donc retournez-vous vers l'administration Madame, c'est important parce que vous nous empêchez de travailler, voyez. Ceux qui sont fatigués, ils vont se coucher, vous êtes des élus qui avez été choisis par la volonté du Maire sur je ne sais quels critères, vous gagnez suffisamment d'argent pour, au moins, une fois par mois assister à un Conseil Municipal même si le reste du temps vous passez votre vie à faire autre chose."

Monsieur PAILLARD : "D'autres questions sur le rapport?"

Monsieur SALI : "Non c'est sur le rapport, je n'accepte pas d'être interrompu. Ecoutez M. PAILLARD, je suis interrompu en permanence, je réponds à M. GIRARD qui me dit qu'il m'a transmis des fichiers électroniques. Effectivement des fichiers électroniques m'ont été envoyés, à 13H30 aujourd'hui, voyez par téléphone ça ne se transmet pas, donc je les ai reçus à 13H30 aujourd'hui en fichier PDF donc inutilisables, non traitables sauf à tout ressaisir. Donc je suis désolé, c'est du concret. On ne résout pas les problèmes en amont, alors comment voulez-vous qu'on ne les évoque pas ici? Excusez-moi, je propose, je demande avec une volonté de transparence que les choses soient mises sur la table et qu'on comprenne, qu'on prenne le temps, la prochaine fois, allez on va dire à la rentrée, on va vous laisser un peu de temps si vous l'acceptez, pour qu'on puisse travailler sérieusement, avoir les éléments sur cette question qui me semble importante. Voilà, M. GIRARD a donné 2,3 réponses en 5 minutes, c'est très bien. Vous voyez, il n'avait pas à les donner ici, c'est ridicule de les donner ici. Il avait les réponses bien sûr, mais s'il me les avait données en amont, s'il nous les avait données en amont, on n'aurait pas perdu de temps."

Monsieur PAILLARD : "Je vous propose de passer au vote. On peut retenir l'idée d'avoir un mot à la rentrée."

Monsieur GIRARD : "Oui, simplement, étant donné la lettre que Madame AMARA a adressée à Monsieur FILLON ces jours-ci et dans le cadre de l'action que nous menons pour peser dans la nouvelle contractualisation des financements de la politique de la ville et de la

redéfinition de la géographie prioritaire, nous aurons à redébattre et à rediscuter de ces questions.

Pour autant, on attend encore un conseil interministériel de la ville dont le dernier s'est tenu, je le rappelle, au début de l'année 2009 et depuis il est sans cesse reporté et tant que celui-ci ne se tiendra pas, nous aurons une grande difficulté à avancer pour évaluer et programmer le futur, mais nous y reviendrons, je m'y engage."

Monsieur PAILLARD : "D'accord, donc on retient cette idée d'y revenir. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la disparition programmée de l'ACSE qui est plutôt dans une certaine RGPP. Vous vous rappelez dans le passé, on avait avec l'association "Associations en danger" déjà signalé qu'il manquait 26 millions pour la Seine Saint-Denis d'accompagnement associatif, d'un certain nombre de projets intéressants, et je trouve qu'on n'a pas retrouvé dans le plan "espoir banlieue" quoi que ce soit qui permette d'avoir des espoirs, en ces moments de crise d'avoir des associations qui soient un peu plus accompagnées. Je trouve qu'on aura besoin certainement là aussi, d'être vigilants ensemble si on ne veut pas que s'effondre toute une vie associative importante pour nos concitoyens. Je vous propose de passer au vote. On a deux possibilités, soit on les vote en bloc, soit on les vote une par une. Est-ce que le vote en bloc des associations est contesté, non, donc je vous propose de voter pour qu'on vote en bloc."

- sortie de C. MEZERETTE,
- départ de S. PRIVE

Vote à main levée

POUR.....46
CONTRE.....1 (D. LABAUNE)

7 – Didier PAILLARD, Maire, demande au conseil de bien vouloir désigner Madame Virginie LE TORREC pour représenter la commune au sein du conseil de surveillance à l'hôpital de Saint-Denis ainsi qu'à l'hôpital de Ville Evrard :

Vote à main levée

POUR.....38
CONTRE.....7 (PS et Partenaires)
ABST.....2 (UMP)

- retour de C. MEZERETTE

8 – Didier PAILLARD, Maire, demande au Conseil d'approuver la désignation de deux représentants du Conseil au sein de la commission locale d'information et de surveillance de la S.A. TIRU sise 22/26 rue Ardoin à Saint-Ouen

Monsieur SALI : "Là, c'est un sujet effectivement aussi important. Lors de précédents cas, notamment la SARIA, la CLIS avait été organisée de telle sorte qu'il puisse y avoir une diversité des sensibilités qui soient représentées. Nous, on aurait aimé que l'opposition soit représentée, c'est un gage de transparence et d'information. On souhaiterait que vous proposiez un dispositif qui permettrait d'avoir une représentation d'élus de l'opposition. Dans le cas contraire, on proposerait une candidature alternative, titulaire et suppléant."

Monsieur PAILLARD : "J'entends la question, on posera au Sous-Préfet qui met en place la CLIS, je n'ai pu en tête la façon dont se bâtit la CLIS mais je pense qu'on peut interroger

l'Etat. C'est la TIRU de Saint-Ouen, je suppose que Saint-Ouen a veillé à ce que son opposition y soit, mais j'interroge le Préfet là-dessus.

Je propose de désigner nos élus, mais d'interroger pour voir si on peut avancer, mais je vous propose de désigner quand même pour ne pas louper la CLIS."

Monsieur SALI : "Dans ces conditions, on propose la candidature de Mme LELIEVRE comme titulaire et M. PRIVE en suppléant."

Monsieur PAILLARD : "Donc il y a 2 propositions, proposition Virginie LE TORREC, Michel RIBAY et donc deuxième proposition Mme LELIEVRE et M. PRIVE en suppléant".

Vote à bulletin secret :

CANDIDATURES pour le groupe "SAINT-DENIS POUR TOUS"

Titulaire	Suppléant
Virginie LE TORREC	Michel RIBAY

CANDIDATURES pour le groupe "SOCIALISTES ET PARTENAIRES"

Titulaire	Suppléant
Maud LELIEVRE	Stéphane PRIVE

Un bureau est constitué pour procéder au dépouillement du vote :

- Didier PAILLARD, Virginie POUJOL, Jérôme JURJEVIC

Membres Présents ou représentés : 49
Blancs et nuls : 1
Suffrages exprimés : 48
Les postes à pourvoir sont : 1 titulaire et 1 suppléant

Le groupe "Saint-Denis Pour Tous" obtient : 39

Le groupe "Socialistes et Partenaires obtient : 9

Sont élus pour représenter le Conseil Municipal au sein de la commission locale d'information et de surveillance de la S.A. TIRU :

Titulaire	Suppléant
Virginie LE TORREC	Michel RIBAY

- sortie de E. DELION, G. GIRARD (a le mandat de M. RIBAY), F. LANGLADE

9 – Chérifa ZIDANE, Conseillère Municipale, demande au Conseil d'approuver l'avenant n° 1 à la convention entre la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Association quartier Pleyel et la Ville de Saint-Denis relative à la mobilisation du fonds pour le déploiement des cyber-bases n° PA06.2006.18426 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Monsieur SALI : "D'abord, il ne m'a pas échappé que le chronomètre a continué à fonctionner pendant le dépouillement, évidemment à notre avantage bien évidemment, ce n'est pas bien, c'est pas bien de faire ça. Je pense que vous n'y êtes pour rien Mme ZIDANE, ne vous inquiétez pas. Cela a le don de faire sourire Monsieur VASSALLO, voyez comme quoi tous les exploits sont possibles ce soir.

Sur cette affaire, il faut d'abord se satisfaire que la situation soit débloquée au bout de tant de temps, mais aussi vous dire que je trouve que la ville de Saint-Denis apporte un soutien extrêmement léger à cette cyber-base, vous avez raison Mme ZIDANE de dire que cette association fait un super boulot. Ce serait mieux que la ville de Saint-Denis s'y intéresse et l'aide.

Alors évidemment vous mettez à la disposition le local, ce qui n'est pas rien, oui ce n'est pas rien, c'est bien, c'est bien, c'est bien Mme ZIDANE. Vous connaissez un certain nombre d'associations dans la ville à qui on met à disposition non seulement le local mais beaucoup d'autres choses. Sachez que cette association vit avec l'équipement informatique qui date de 2005 et vous qui êtes spécialiste de l'informatique, c'est ce qu'on nous a expliqué, ce qui justifie notre présence ici, vous devez savoir que cela pose un vrai problème. Du matériel comme cela, ça périclité rapidement, et il faut de la maintenance, de la réparation, cela coûte cher, et puis il faut aussi les fournitures (l'encre, papier d'imprimante etc...) tout ça coûte très cher, pas un centime de la ville de Saint-Denis, en 5 ans rien du tout.

Vous pouvez dire, Madame ZIDANE, que c'est une association importante, qui fait un sacré boulot sur le quartier, ça c'est sûr, à ce tarif là, vous pouvez décerner des satisfecits aux associations mais je crois qu'elles apprécieraient plus une attention, une volonté de travailler en partenariat et de l'aide, de l'aide sérieuse pour pouvoir rénover le matériel, pour pouvoir faire fonctionner les équipements, pour pouvoir tout simplement les aider à assumer le travail qu'ils font. Parce que c'est dans un quartier en pleine explosion démographique etc... dans un quartier qui n'est pas avantagé en services publics nationaux comme locaux, en services privés, je ne parle pas des équipements culturels et sportifs, pour ceux qui font la planification d'urbanisation etc...

J'avais demandé qu'il y ait un bilan global, une discussion globale, un vrai débat dans ce conseil municipal sur le quartier Pleyel. Bon! C'est comme le reste, cela n'intéresse personne. Mais surtout cela permettrait de voir les lacunes graves de l'action municipale dans ce domaine là.

Donc, il n'y a pas grand-chose et heureusement qu'il y a l'initiative citoyenne de jeunes et de moins jeunes d'ailleurs, et il y a un vrai travail intergénérationnel qui est fait, donc c'est un outil important. Donc, franchement, je souhaiterais que la municipalité de cette ville aide vraiment cette association et lui propose un accompagnement, des financements concrets, importants sur le sujet. Il y a eu des élus qui ont tourné, je pense notamment à Monsieur BAGAYOKO, actuellement, Messieurs BERRANDOU et QUAY-THEVENON, d'autres encore, et ils peuvent témoigner, je crois, du travail qui est fait. Donc, je ne comprends pas pourquoi il y a cette attitude vis-à-vis de l'association en question.

Voilà, je le dis, ce serait bien, ce qui est important, c'est que cela se traduise par quelque chose de concret, c'est un enjeu non négligeable sur ce secteur ou alors il faudrait peut-être faire recours au CUCS de Monsieur GIRARD pour obtenir un petit peu d'argent, mais bon, manifestement ils ne sont pas dans les faveurs de Monsieur GIRARD."

Monsieur QUAY-THEVENON : "Je souhaite apporter simplement quelques précisions sur le partenariat entre la ville et l'association qui se traduit entre autre deux fois par an par un comité de suivi du fonctionnement de la cyber-base, qui permet de faire un point sur les activités, sur le matériel dont dispose l'association. Le rapport fait mention de l'année 2005 pour rappeler l'intervention technique de la ville sur le câblage de la cyber-base. Je rappelle que depuis son ouverture, le matériel a été entièrement changé. Justement, le rapport vous explique que le mouvement de subvention qu'il y a eu dans le délai, et si il y a eu ce délai c'est un délai qui a couru avec la Caisse des dépôts pour obtenir la labellisation. Donc, le label a été donné par la Caisse à la cyber-base après une évaluation du travail fait sur la première période d'ouverture et de fonctionnement, la validation d'un certain nombre de formations auxquelles ont participé les personnes de l'association et qui animent la cyber-base.

Le versement qui intervient, puisque le rapport rappelle l'historique, fait que la ville a fait l'avance de la subvention que la Caisse des dépôts verse maintenant après avoir donné son label, l'avance de cette subvention a permis à l'association de s'équiper de matériels tout à fait conséquents. Donc, la cyber-base fonctionne bien, et encore dernièrement, la Direction des bâtiments a fait des travaux pour garantir l'accessibilité de la cyber-base aux personnes à mobilité réduite. Ce qui a expliqué aussi d'autres délais pour obtenir le label le plus complet, que la Caisse des dépôts attribue à l'ensemble des cyber-bases qui sont ouvertes dans le pays."

Madame ZIDANE : "Nous avons rencontré cette association avec Pierre QUAY-THEVENON et Sam BERRANDOU il y a moins d'un mois. Juste pour information, Monsieur SALI, je pense que vous n'avez pas dû vous y rendre récemment, parce que le matériel et le mobilier de cette association sont complètement neufs. C'est du matériel informatique neuf, tout récent, et le retard qu'il y a eu pour que la Caisse des dépôts puisse nous verser la subvention, c'est tout simplement dû à un retard concernant l'achat du mobilier informatique.

Donc, je suis prête à vous y accompagner et à vous faire visiter les locaux de cette cyber-base."

Monsieur SALI : "Si c'est vrai, la prochaine fois et si je commets des erreurs je n'hésite pas, moi, à les reconnaître. J'irai, mais vraiment pas sans vous, Madame. Vraiment pas!"

Vote à main levée

POUR.....42

ABST.....2 (UMP)

- retour de E. DELION

10 - Didier PAILLARD, Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 2000 euros à la section locale du mouvement de la Paix dans le cadre de la participation de la ville de Saint-Denis au Mouvement Pacifiste Mondial et à la Conférence Internationale pour la révision du Traité de Non Prolifération Nucléaire.

Monsieur SALI : "Est-ce que l'on pourra avoir un compte rendu de la délégation qui a été envoyée pour savoir ce qui a été dit?"

Monsieur PAILLARD : "Généralement, le Mouvement de la Paix organise des comptes rendus écrits et des restitutions par des réunions, des assemblées. Je crois qu'il n'y aura pas de problème pour qu'on puisse avoir ce compte rendu."

Monsieur LABAUNE : "Voilà un dossier qui devait être présenté par Patrick BRAOUEZEC. On a des nouvelles de BRAOUEZEC, il y a un problème ?"

Monsieur PAILLARD : "Oui, il s'est excusé. On a eu des nouvelles."

Monsieur LABAUNE : "Ah bon, rien de grave, j'espère?"

Monsieur PAILLARD : "Non, non. Voilà, il n'y a pas d'autres remarques. Je vous propose de passer au vote."

Vote à main levée
POUR.....43
ABST.....2 (UMP)

11 – Jacqueline PAVILLA, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 5000 euros à l'Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité (APEIS).

Vote à main levée
ACCEPTE A L'UNANIMITE

- retour de F. LANGLADE

12 – Jacqueline PAVILLA, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 3 500 euros à la Fédération des Œuvres Laïques 93 – Ligue de l'enseignement et la convention décrivant les modalités d'utilisation de cette subvention et d'autoriser le Maire à la signer.

Vote à main levée
POUR.....44
CONTRE.....2 (UMP)

13 – Jacqueline PAVILLA, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'Association de Promotion des Cultures et des Voyages (APCV)

Vote à main levée
POUR.....45
ABST.....1 (D. LABAUNE)

14 – Rose GOMIS, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 12 000 euros à l'association I.D. Méditerranée pour la mise en œuvre des actions 2010 du projet-pilote de "réhabilitation de la culture et de l'économie du cerisier" à Larbaâ Nath Irathen, d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Saint-Denis et cette association et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur LABAUNE : "Excusez-moi, Monsieur le Maire, loin de moi l'idée de polémiquer. Je n'ai rien entendu de ce qu'a dit Madame GOMIS. Alors, cela tient beaucoup au fait qu'elle ne parle pas fort, mais j'allais dire, c'est une limite naturelle, c'est normal que vous ayez une voix plus douce que la mienne par exemple. Par contre, la litanie que vous venez de nous délivrer pendant 5 minutes, comparée aux 4 000 euros que vous touchez par mois, voilà un transfuge que vous ne devez pas regretter Monsieur SALI. Le rapport prix/performance n'est pas là!"

Monsieur PAILLARD : "Monsieur LABAUNE."

Madame GOMIS : "Ce n'est pas une question, là."

Monsieur PAILLARD : "Oui."

Madame RANGUIN : "Nous trouvons que ce rapport est effectivement très intéressant, cela étant, nous nous sommes interrogés sur justement les produits qui vont être utilisés pour lutter contre cet insecte. Donc, nous avons posé les questions lors du bureau municipal et nous avons eu quelques éléments, il y a deux jours, sur ces produits qui vont être vérifiés. Nous considérons donc que les éléments qui nous ont été fournis ne sont pas suffisants, donc, nous aurions en tous les cas souhaité que dans le rapport figure notamment, clairement, que les techniques qui seront appliquées ne seront pas chimiques, et de toute façon en aucun cas, on n'utilisera de produits chimiques pour cette analyse. C'est pour cela qu'on est un peu embêtés sur ce rapport, mais nous allons pour cette raison, nous abstenir."

Madame MENSION : "Je partage tout à fait les propos de Cécile RANGUIN. En effet, on a trouvé tout de suite que c'était un beau projet, mais en faisant des recherches, il s'avère que, lutter contre le capnode nécessite quand même pour l'instant l'utilisation de produits qui sont assez agressifs pour l'environnement. Dans l'état actuel des recherches, il y a peu de méthodes douces qui sont utiles pour le moment, alors, comme il y a un colloque de scientifiques, j'ai toujours espoir dans le progrès. On a demandé des éléments supplémentaires pour être vraiment sûrs si on fait ce type de projets, qu'on n'utilise pas de produits qui pollueraient l'environnement."

En effet, on a eu quelques éléments qui n'étaient pas inintéressants il y a deux jours. Je ne sais pas si c'était le directeur de l'association ID Méditerranée, où en effet, il y a quelques éléments qui nous paraissaient aller vers de quelque chose de positif, que notamment dans le protocole, il serait question d'utiliser des produits non polluants.

Donc, en fait, je suis d'accord avec Cécile, soit les élus Verts s'abstiennent sur ce rapport, soit vous admettez donc éventuellement un amendement qui permette que l'on puisse voter ce texte si on inclut dedans : sur le fait que ce protocole d'experts, de scientifiques, et tout ce qui est fait puisse aller vers le développement durable de cette région."

Monsieur SALI : "Je voudrais faire un commentaire juste sur la question de la coopération décentralisée avec cette ville d'Algérie. Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire sur le projet lui-même, qui est intéressant et je ne porterai pas les mêmes jugements que nos collègues Verts parce que je n'ai pas leurs compétences, ni leur sensibilité en l'occurrence par rapport au capnode."

C'est un vrai sujet, sans aucun doute, et je suis extrêmement respectueux des sensibilités, mais au-delà de ça, je pense aussi qu'il serait bien à un moment donné d'envisager des coopérations, par exemple. On a de grandes entreprises installées à Saint-Denis, notamment à la Plaine et je ne sais pas si cela a déjà été envisagé ou si quelque chose est en cours, mais il me semble qu'il serait intéressant d'avoir un projet de laboratoires, de recherches, de centres d'études voire de production, donc d'activité économique sur le secteur en coopération décentralisée là-bas. Quelque chose d'un peu d'envergure qui permettrait à quelques entreprises importantes installées de matérialiser une coopération qui créera de l'emploi là-bas et peut-être de façon vertueuse, pour répondre aux aspirations de nos amis Verts ou plus largement de ceux qui sont attachés à l'écologie, et qui aurait mais pas seulement la dimension agriculture ou arboriculture etc... mais qui aurait une dimension de création de richesses économiques et d'emplois.

Donc, soit c'est déjà lancé, soit c'est peut-être une idée à engager parce que je pense qu'ils seraient sans doute, mais je ne veux pas parler pour eux, sans doute intéressés."

Monsieur PAILLARD : "L'idée est bonne. Il faut essayer de la concrétiser."

Madame GOMIS : "Je vais déjà répondre au groupe Verts: quand vous avez fait la demande, la semaine dernière au bureau municipal, je n'ai pas eu la réponse de suite. Nous avons nous mêmes les mêmes interrogations, et nous leur avons posé des questions. On a voulu savoir comment les arbres allaient être traités, de quelle manière le projet compte éradiquer le capnode.

Nous n'avions pas encore des éléments, sachant que Monsieur Bouzid SENNANE qui est le secrétaire général de l'association ID Méditerranée, était en voyage en Allemagne.

Donc on a attendu son retour, puisqu'on a essayé vainement de le joindre au téléphone. On lui a envoyé un mail pour lui demander de nous amener quelques éléments sur la façon dont le projet compte éradiquer cet insecte ravageur qui est le capnode. On n'a eu la réponse que le lundi 12, que l'on vous a communiquée d'ailleurs et on ne peut pas être plus royaliste que le roi: nous faisons confiance quand même à nos partenaires. Le maire de Larbaâ est très sensible à cette question de l'environnement. Je pense qu'il ne va pas laisser autoriser sur sa commune, l'utilisation de pesticides où d'insecticides qui sont nocifs pour le sol et pour l'environnement.

Donc, je pense que les éléments que vous avez reçus ce soir répondent à vos questionnements puisqu'ils montrent bien la manière dont le projet compte éradiquer le capnode, ils nous donnent quelques éléments de réponse en nous montrant très bien comment le capnode se reproduit, prolifère. En Algérie, il s'est développé d'une manière anormale, jusqu'à submerger la quasi-totalité des plantations d'arbres à noyaux et c'est vrai qu'il y a des produits qui existent sur le marché, qu'ils sont en train de tester.

Et là, on le dit très bien: "cette première étape donnera lieu à un diagnostic de terrain participatif, à la conception et à la formalisation d'un protocole scientifique et technique qui déterminera notamment la méthode phytosanitaire."

Donc, on dit bien dans le rapport que la première étape sera tout simplement une étape de diagnostic et pas autre chose. Elle va rassembler les scientifiques, les experts, les techniciens et les agriculteurs locaux qui vont être là, et je pense que nous aurons tous ces éléments au

moment du séminaire où la ville va participer, apporter aussi sa contribution pour dire aussi que nous sommes très sensibles à cette question et qu'il faut que ce soit intégré dans le projet.

Voilà les éléments que je peux vous donner dès ce soir, parce que ce sont les éléments que l'association ID Méditerranée nous a donnés. Je ne suis pas une professionnelle de l'environnement, donc je pense que les éléments que vous avez eus ce soir sont assez clairs, et que les produits chimiques ne seront pas utilisés."

Monsieur PAILLARD : "Pour aller dans le sens de la proposition, on pourrait mettre dans le 3^{ème} considérant du rapport : "considérant la volonté des deux villes de mener un projet expérimental mobilisant les savoir-faire et favorisant les compétences locales, destinée à trouver une solution intégrée et durable pour lutter contre les maladies qui ravagent les cerisiers de la région, avec les garanties de préservation de l'environnement en général, et de la biodiversité locale de l'eau et des sols en particulier.

On pourrait rajouter ça dans le 3^{ème} considérant, qui permet de bien rappeler ces exigences. »

Madame GOMIS : "Il s'agit de mettre en place un protocole intégrant plusieurs facteurs. On va le mettre dans la délibération, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure."

Monsieur PAILLARD : "Voilà, donc on rajoute ça, c'est bon ».

Madame GOMIS : "C'est bon. Par contre, je n'ai pas terminé. Pour répondre à Georges sur le projet de coopération avec un laboratoire ou un centre d'études, c'est vrai que nous, on ne peut pas en fait, le faire à la place de nos partenaires, mais si jamais cette demande est faite, eh bien on essayera de la mettre en œuvre."

Madame MENSION : "Au vu du considérant que vous avez accepté d'ajouter, les élus Verts ont changé leur vote et voteront donc pour ce projet."

Monsieur PAILLARD : "Merci. Je vous propose de passer au vote."

- retour de C. GIRARD (a le mandat de M. RIBAY)

Vote à main levée

POUR.....47

ABST.....1 (D. LABAUNE)

15 – Monique LEJEUNE, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la nouvelle dénomination pour la place du marché à la Plaine Saint-Denis : "Place du 21 avril 1944" pour rendre hommage aux dionysiens morts ce jour là suite à un bombardement allié du nœud ferroviaire de la Chapelle faisant 640 morts dont plus de 200 habitants de la Plaine.

Monsieur LABAUNE : "Je me réjouis de cette disposition. Quelques-uns ici le savent certainement, je suis de la Plaine, quatre générations à la Plaine. Cela a été un peu laborieux pour arriver à obtenir cela, vous savez peut-être que mon père a également participé à certaines démarches dans le sens de ce qui est évoqué ce soir.

Moi, j'ai toujours été, bien entendu, informé de ce qui s'était passé à la Plaine et pour cause. J'ai ce soir, si vous le permettez, au même titre que vous, individuellement ou collectivement, on doit avoir une pensée pour tous les disparus, naturellement, et pour les survivants, parce qu'ils sont encore relativement en nombre à la Plaine ou à Saint-Denis. Certains vivent à la Plaine, certains vivent à Saint-Denis.

Alors, 217 morts, c'est une tragédie d'une ampleur insoutenable, puisque 65 ans après, les familles n'ont toujours pas oublié naturellement. On ne va pas égrener les noms. Moi, je pense aux plus faibles, il y avait 30 enfants. La plus jeune avait 7 mois, elle a disparu avec sa sœur et ses parents. J'ai une pensée pour ces gens et particulièrement pour les survivants."

Monsieur PAILLARD : "Merci."

Monsieur SALI : "Oui, oui, on se félicite effectivement de cette décision, Madame LEJEUNE, très bonne proposition qui renvoie à un événement tragique, important, de la 2^{ème} guerre mondiale et qui renvoie surtout aux victimes et aux familles qui ont dû supporter la peine et la perte de leurs proches.

Ce qui renvoie à la dimension mémoire que poursuit avec beaucoup d'ardeur Madame PAVILLA qui est en charge de la délégation, ce qui me fait dire qu'il est important effectivement de progresser, je l'évoquais tout à l'heure, mais de progresser sur le réveil de la mémoire sur un certain nombre de sujets, et je crois qu'il faut creuser différentes pistes parce qu'il y a énormément de sujets qui méritent que l'on s'y arrête à un moment donné, et qu'on rende hommage à un certain nombre de moments forts, souvent tragiques hélas, souvent tragiques, de l'histoire de l'humanité et de l'histoire européenne, de l'histoire de France etc..., et de l'histoire coloniale en particulier. Et je pense qu'il reste des pistes et des moments à célébrer.

D'ailleurs, j'en profite pour dire que, je suis un peu navré, voire extrêmement navré de l'absence massive des élus et notamment des élus de la majorité municipale aux différentes manifestations de célébration qui ont lieu. On a pu le constater lors des 3, 4 dernières, c'est un problème. Si le maire ne vous le demande pas, je pense que nous devons à nos concitoyens dionysiens et c'est aussi la responsabilité de chacun d'entre nous et de tous, de manifester une présence, sauf événement majeur, bien entendu, mais sinon d'être présents et de marquer l'importance de l'événement. Je pense Madame PAVILLA que vous partagez cette vision, je l'espère en tout cas.

Mais je tenais à le dire parce que c'est aussi un signe de l'adhésion des élus à une démarche, et en tout cas, pour ce qui nous concerne, je crois que nous y sommes profondément attachés.

D'ailleurs, on l'est tellement, Maud LELIEVRE l'a évoqué par incidente tout à l'heure, on l'est tellement, qu'on tient beaucoup aussi à ce que les célébrations soient réellement adaptées aux événements en question. Il faut que les discours soient vraiment adaptés à l'événement qu'on célèbre. Maud évoquait des copier/coller etc... Oui c'est vrai, quand on fait trois célébrations en trois semaines et on a des paragraphes entiers sur trois temps historiques très différents, avec des problématiques différentes qui renvoient à des choses très fortes et on a des copier/coller, mais bon, je sais que vous avez quelques problèmes de direction de cabinet depuis quelque temps, mais enfin, bon, maintenant les choses ont l'air de rentrer dans l'ordre, et on doit pouvoir faire bosser et créer un peu de créativité chez les collaborateurs que vous avez embauchés à grand frais.

Donc, surtout qu'on a une histoire, bien sûr, on ne débarque pas sur un certain nombre de sujets. Donc, de grâce, Madame PAVILLA, si cela fait partie de votre délégation, veillez à ce que les discours soient conformes.

Je vais vous donner un exemple, parce que certains ont l'air interdits par ce que je dis: la dernière fois, d'ailleurs on y était ensemble, Madame PAVILLA, lorsque le discours dit "le droit de vote des femmes qui était un acquis extraordinaire en 1944 était issu du programme du Conseil National de la Résistance", ce n'est pas vrai. C'est le Conseil Français de Libération Nationale qui l'avait décidé, mais ce n'est pas dans le texte du programme du Conseil National de la Résistance. Ce n'est pas du détail, c'est important! Et il ne faut pas travestir l'histoire, il faut dire les choses justes, ce sont des moments importants. On veut enseigner, on veut éduquer, donc disons des choses justes à ces moments là.

Je crois que ce n'est pas de l'anecdote, d'ailleurs, si c'était de l'anecdote vous n'auriez pas créé une délégation pour cela. Il faut qu'on passe du temps à respecter cela et à manifester par notre présence le respect que nous avons par rapport à ces moments auxquels vous avez souhaité donner de l'ampleur, une ampleur particulière."

Madame PAVILLA : "Moi, j'entends tout à fait ce qui est dit, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de villes où il y a une délégation à la mémoire. Donc je pense qu'il y a une vraie volonté de travailler sur ces questions là. C'est une délégation qui est jeune et je crois qu'il faut qu'on se donne les moyens pour la faire vivre et pour revisiter un peu les différents moments de l'histoire et de les partager ensemble. Et je crois que si le maire a mis en place cette délégation, c'est parce qu'on y croit, et que, on va travailler pour ça."

Vote à main levée

ACCEPTE A L'UNANIMITE

Monsieur SALI: "On a voté pour..."

Monsieur PAILLARD : "J'ai considéré que vous aviez voté pour. Oui."

- sortie de F. PERROT (a le mandat de J. FALEYRAS)

16 – Pierre QUAY-THEVENON, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver le protocole d'accord pour un prêt d'œuvres entre la ville de Saint-Denis et le Département de Seine Saint-Denis dans le cadre du programme de sensibilisation et de valorisation du patrimoine de logement social – exposition à l'école d'arts plastiques G. Courbet intitulé "Habiter – figures du logement social en Seine Saint-Denis" et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Vote à main levée

POUR.....44
ABST.....2 (UMP)

- sortie de M. LEJEUNE

17 – Pierre QUAY-THEVENON, Adjoint au Maire, demande au Conseil :

. d'approuver la convention entre la ville de Saint-Denis et l'association Les Mots à la bouche et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour le projet intitulé "Rendez vous conte",

. d'accepter le versement d'une subvention de 3000 euros au titre de la participation de la ville à ce projet.

Monsieur SALI : "Oui, c'est intéressant de découvrir au détour de ce rapport, l'initiative culturelle "les mots à la bouche" qui vise à créer une mythologie du quartier. Quartier que je connais fort bien par ailleurs, pour y avoir passé une partie importante de mon parcours et d'aller glisser vers un imaginaire, une réalité décalée et en ayant pris connaissance de ce dossier, j'ai mieux compris le panneau désignant toujours le vide, qui persiste à l'entrée de ce quartier Péri, Boulevard Félix Faure, et je me rends compte que cela doit sans doute faire partie de cette réalité décalée, à laquelle travaille cette structure. J'attends bien entendu d'autres images de cette nature et je me demande même si la rue Gabriel Péri avec la permanence d'équipements de travaux publics, sans travaux ou avec de faibles travaux par intermittence tellement loin, ne relève pas de cette mythologie.

Maintenant, je suis un peu rassuré, cela renvoie sans doute à une dimension culturelle majeure."

Vote à main levée

POUR.....44

ABST.....1 (D. LABAUNE)

18 – Pierre QUAY-THEVENON, Adjoint au Maire, demande au Conseil :

. d'approuver le versement d'une subvention de 3 500 euros à l'association rue de la Danse au titre de la participation de la ville en soutien pour la 2^{ème} édition des "Rencontres de danse et d'architecture",

. d'approuver la convention à passer entre la Ville et l'Association Rue de la Danse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vote à main levée

POUR.....43

ABST.....2 (UMP)

- retour de F. PERROT (a le mandat de J. FALEYRAS) , M. LEJEUNE

- sortie de D. LABAUNE

19 - Pierre QUAY-THEVENON, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle Fabien entre la Ville de Saint-Denis et l'association CENSURE et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur LABAUNE : "Ce n'est pas tout à fait une question, mais je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Au moment du vote, Monsieur le Maire, je sais qu'il est tard, mais au moment du vote, il serait bien que les gens ne lèvent pas la main avant que vous ayez posé la question. La personne qui est devant moi, la dame, je ne vais pas la nommer... »

Monsieur PAILLARD : "C'est un automatisme."

Monsieur LABAUNE : "Voilà. Cela relève plutôt du réflexe de Pavlov, chez moi. Bon! Ce n'est pas comme cela que ça doit se passer. C'est tout! Rappelez-leur. Cela fait trois fois que je le dis en deux ans."

Monsieur PAILLARD : "Merci. Merci beaucoup."

Monsieur SALI : "Juste une question, puisque Censure est désormais la seule association qui sera sur cette salle. Est-ce qu'il y a des pistes pour qu'il y ait d'autres associations éventuellement ? Est-ce que c'est une salle qui est strictement dédiée à l'action "activité culturelle" ou pas ? Est-ce que d'autres activités sont possibles ? Puisque Krylia s'en va, est-ce qu'il y a d'autres associations de cette nature qui sont envisagées ou est-ce que cela va devenir vraiment un point focal de Censure et dédié à Censure ?"

Monsieur QUAY-THEVENON : "Pour l'instant, on n'en est pas là. Lors de la prochaine rencontre avec l'association, il y aura une évaluation qui sera faite, sans doute des discussions sur des développements nouveaux qui seront proposés. Mais je rappelle qu'on est sur un local qui a des contraintes dans son usage, et donc, c'est pour cela qu'on avait trouvé une bonne formule avec ses ateliers théâtre et danse. Donc, des formules plutôt restreintes sur un local qui, je vous le rappelle, était au départ, parce qu'il y en a d'autres sur le square Fabien, un local dont l'appellation contrôlée est un Local Commun Résidentiel. Il y a eu quelques aménagements, et on verra avec Censure, si du fait de ses connivences et de ses complicités avec d'autres structures associatives culturelles, d'autres ateliers pourront être hébergés. Réponse, donc pas comité de suivi parce que ce serait un bien grand mot pour la structure, mais à la prochaine réunion de travail avec eux. Pour l'instant, on en reste à l'atelier danse."

Vote à main levée

POUR.....46

ABST.....1 (UMP)

- retour de D. LABAUNE

20 – David PROULT, Adjoint au Maire, demande au Conseil :

. d'approuver la création d'une servitude dite de cour commune réciproque sur une emprise de 230 m², sur la parcelle AS n° 14, propriété du Syndicat Interdépartemental de Gestion des Parcs des Sports de Bobigny, sur une emprise de 187 m² de la parcelle AR n° 201, propriété de la Commune de Saint-Denis,

. d'approuver la création d'une servitude de vue au profit de la parcelle AR n° 201, propriété de la Commune de Saint-Denis,

. d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs aux dites servitudes

Monsieur SALI : "Je vous avais dit lors de la séance privée, mais bon, vous allez me convaincre que cela ne sert à rien de dépenser de l'énergie à la séance privée, il y a plus de la moitié des collègues qui l'ont compris puisqu'ils n'y participent pas. J'avais demandé à ce qu'il y ait un temps de présentation de ce projet parce que la reconstruction du collège Jean Lurçat, ce n'est pas rien. Il y a 8 collèges sur la ville, ce collège qui a vécu pendant des années dans des conditions absolument indignes d'accueil et d'enseignement pour les élèves, une situation complètement anormale. Aujourd'hui, la situation est débloquée, c'est quand même un événement remarquable pour le quartier, pour l'équipe enseignante, pour les parents d'élèves, c'est quand même quelque chose de très fort."

Le conseil général a réussi à débloquer, malgré les difficultés financières qu'évoque régulièrement Laurent RUSSIER, les 29 millions nécessaires pour avoir une réalisation de qualité sur ce secteur. Cela méritait quand même un moment de présentation, c'est un collège, ce n'est pas le département, c'est sur la ville de Saint-Denis. C'est un point de vie de quartier très important, c'est une réparation d'une injustice aussi très importante.

Donc, franchement, je ne comprends pas que vous n'avez pas donné suite à ces propositions, d'ailleurs, que vous aviez envisagé de faire et sur laquelle vous n'avez pas donné suite, je trouve cela vraiment extrêmement dommage.

Il y a des moments dans la vie d'une collectivité locale, des moments forts, et ça, je pense que c'en est un, et je trouve vraiment très triste de ne pas consacrer un moment fort et, y compris, il aurait été intéressant d'associer les parents d'élèves et les équipes enseignantes à ce moment de présentation".

Monsieur PAILLARD : "Merci. D'autres remarques ? Présentation qui, je le rappelle, Monsieur SALI a été faite aux parents d'élèves, au quartier à plusieurs reprises, mais c'est vrai qu'on peut le faire et ce n'est pas perdu de pouvoir le faire. On pourrait récupérer la maquette, ou on peut voir avec les architectes une présentation, moi, je pense que c'est possible, avant la première pierre.

Mais il faut qu'on puisse voir avec les architectes pour une présentation. C'est vrai qu'à partir du moment où le chantier va se rapprocher d'une réalité, on peut peut-être re-sensibiliser."

.... Intervention hors micro...

Monsieur PROULT : "Il faut quand même savoir que cette maquette qui est aujourd'hui ici a fait l'objet de nombreuses présentations en démarche quartier, en fête de quartier.... »

.... Intervention hors micro...

Monsieur PROULT : "Oui, bien sûr. D'ailleurs, nous sommes en discussion avec le conseil général sur la question de l'accès au chantier, sur la question qui est une vraie question parce que l'accès au chantier ne pourra pas se faire par le quartier du Champ de Course."

Monsieur SALI : "Juste un mot. J'imagine bien qu'il y a eu de nombreux dialogues, des discussions, des rencontres avec le conseil général, ville, parents, équipes enseignantes, présentation etc... J'imagine volontiers, mais excusez-moi, il y a des moments où la collectivité publique représentée dans son conseil municipal, sur des moments forts comme ça peut avoir une présentation, je m'excuse. L'un n'empêche pas l'autre, c'est tout ce que je veux dire, maintenant, si vous ne partagez pas cette vision, cela vous regarde."

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

21 – Stéphane PEU, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'autoriser le déclassement du domaine public d'une bande de terrain d'une superficie de 13 m² située rue des Fresnes.

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

22 – Stéphane PEU, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'autoriser le déclassement du domaine public d'une bande de terrain de 2 m² située sur la parcelle H n° 14, sise rue Henri Barbusse à Saint-Denis.

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

23 – Stéphane PEU, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'autoriser le Maire à déposer et signer tous les documents relatifs au permis de démolir des lots n° 56 et 57, édifiés sur la parcelle cadastrée section Z, sise 16, 18 et 18bis rue Fontaine à Saint-Denis.

Monsieur PAILLARD : "Levez le bras, Monsieur LABAUNE. Monsieur Labaune, il faut lever le bras. »

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

24 – Stéphane PEU, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'autoriser le Maire à déposer et signer tous les documents relatifs au permis de démolir des bâtiments édifiés sur la parcelle cadastrée section BF n° 362, sise 66 rue Danielle Casanova à Saint-Denis.

.... Intervention hors micro...

Monsieur PAILLARD : "Non, vous n'avez pas levé le bras. Des questions ?"

Monsieur SALI : "Sur ce rapport, il peut être présenté de façon courte, mais il y a quand même une phrase qui me laisse vraiment perplexe, surtout qu'il y a deux phrases. Donc, "compte tenu de l'état des logements, saturnisme etc... il y a lieu après libération de tous les logements actuellement occupés illégalement, à l'exception d'un locataire en titre qui sera relogé, de procéder à leur démolition". Tout le monde connaît à la fois le lieu et l'état de cet ensemble qui doit être démoli bien entendu, par contre les familles qui l'occupent, je ne sais pas combien il y en a, je ne suis pas du tout spécialiste du sujet, mais il est clairement mentionné que le locataire en titre sera relogé mais que deviennent les autres?"

Il y a quand même une vraie préoccupation, on ne va pas se retrouver dans une situation où on va mettre des familles à la rue. On est bien d'accord? Donc, je voulais juste avoir l'assurance qu'un dispositif était mis en place permettant de reloger les familles concernées, bien entendu."

Monsieur PEU : "Oui. Cela va de soi."

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

25 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver la décision modificative n° 1 relative à des ouvertures et des transferts de crédits nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement.

Vote à main levée

POUR.....39
CONTRE.....7 (PS et Partenaires)
ABST.....2 (UMP)

- sortie de S. PEU

26 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'accorder des remises de dette pour un montant de 3 807,91 € dans le cadre de la politique de recouvrement des recettes liées aux activités municipales.

Monsieur SALI : "Oui, une observation qui revient régulièrement et que je fais à David PROULT qui n'en prend pas compte, mais vous avez dans les éléments d'explication en phrase n°2 "malgré cela, nous sommes confrontés à des problèmes d'impayés importants. Certaines familles ont accumulé des dettes et se trouvent dans une situation telle qu'elles sollicitent le maire pour une remise de dettes".

Il s'agit notamment de la restauration scolaire, si je fais le lien avec le paragraphe précédent bien entendu et cela ne m'étonne pas dans la mesure où vous pratiquez les 15 centimes pour les enfants des familles qui ont des ressources de niveau RMI, RSA, alors que la revendication quand même qui pourrait être une vraie avancée sociale pour une ville de gauche, Monsieur MESSAOUDENE, serait d'appliquer le bénéfice de ces 15 centimes aux familles qui sont en dessous du seuil de pauvreté, qui est à 900 euros pour une personne au lieu des 550, 600 du RMI.

Donc, ce serait une avancée sociale importante et qui permettrait peut-être à ces familles de ne pas avoir à demander des réductions de dettes.

Voyez, c'est pour concrétiser un peu ce que je vous demande régulièrement, à savoir, avoir une application beaucoup plus souple et beaucoup plus large du bénéfice des 15 centimes dans la restauration."

Madame SOULAS : "Les familles qui nous sollicitent sont souvent des familles qui se retrouvent dans des situations difficiles suite à des changements de situation en cours d'année ou des séparations, ce que l'on appelle "les accidents de la vie", et donc ce n'est pas directement lié au périmètre de l'application des tarifs à 15 centimes. Et par ailleurs, nous avons engagé une réflexion sur notre politique tarifaire sur laquelle nous serons amenés à revenir quand la réflexion aboutira."

Vote à main levée

POUR.....45
ABST.....2 (UMP)

- sortie de C. RANGUIN, M. MENSION
- retour de S. PEU

27 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil :

- . d'autoriser la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un marché de fourniture de repas et mise à disposition d'une plate-forme logistique dans le cadre de la fermeture de la cuisine centrale de la ville de Saint-Denis pour travaux,**
- . d'approuver le dossier de consultation des entreprises,**
- . d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à intervenir.**

Madame LELIEVRE : "Monsieur le Maire, nous avons pris connaissance de la nouvelle version de ce rapport, ce qui montre qu'il était positif de le retirer au précédent conseil pour pouvoir le représenter aujourd'hui parce que vous avez intégré les propositions du groupe Socialistes et Partenaires sur les poissons, fruits, traçabilité et autres.

On a quand même encore deux soucis: le premier qui est à la page 1. Moi, c'est plutôt un commentaire personnel, cela me rappelle les débats sur le Grenelle où finalement l'environnement c'est bien mais cela coûte cher, je ne suis pas exactement sûre mais ce n'est pas dans la délibération que l'interprétation sur le fait qu'on risque de demander des investissements nécessaires complémentaires aux entreprises qui pourront répondre soient vraiment justes puisqu'à priori elles sont quand même censées fournir, au regard de la sécurité sanitaire et avoir à leur disposition, de demander à leurs fournisseurs au regard de la sécurité sanitaire, la traçabilité des produits qu'elle met dans la composition des repas. Donc, je pense que c'est juste une question de tri dans les choix et pas une demande complémentaire. On ne s'adresse pas à des sociétés qui vont elles-mêmes pêcher, cueillir, produire ou planter. Donc, si ce n'était pas le cas auparavant, et si elles n'avaient pas à leur disposition la traçabilité des produits, cela aurait pu être inquiétant pour les enfants et pour la qualité de l'alimentation qu'on fournit.

Alors on a quand même un souci qui est la fameuse partie pique-nique et notamment, on a un peu le sentiment que c'est une peinture verte qui a été rajoutée sur le CCTP tel qu'il est aujourd'hui et cela ne colle pas vraiment. C'est-à-dire, que vous avez à la fois une volonté de ne pas demander des investissements nécessaires, et puis une définition qui est un petit peu complexe, et vous faites appel à des notions qui sont contradictoires.

Alors, je ne suis pas sûre qu'avec tout ça, les entreprises qui veulent répondre s'y retrouvent. Vous mentionnez notamment le fait qu'il faut absolument qu'il y ait la présence d'un blister pour emballer les couverts et les serviettes donc un blister c'est quelque chose de défini, ce n'est pas au hasard, c'est un mode de conditionnement en plastique rigide accompagné de cartons ou d'agréments renforcés.

Donc, si on demande ça, cela veut dire qu'on demande du suremballage et est-ce que ça c'est vraiment utile? Est-ce que, il n'y aurait pas intérêt à avoir une définition plus large, ce qui permettrait aux entreprises qui ont une démarche environnementale de répondre plus aisément, que de leur demander de faire appel à des trucs qui n'existent peut-être même pas sur le marché, pour rentrer dans la définition un peu bancal qu'on a mis dans ce cahier des clauses particulières.

Donc, nous, on a une proposition à vous faire, d'ailleurs, une double proposition: La première qui est sur la notion beaucoup trop restrictive que vous avez sur la vaisselle "à base de matière écologique". On pense que cela restreint trop le champ du marché pour pouvoir laisser la possibilité à différents types de solutions environnementales d'être proposées par les entreprises, notamment, cela peut être des matériaux jetables, mais cela peut être aussi de la vaisselle réutilisable, c'est utilisé très fréquemment. Cela peut être utilisé jusqu'à 120 à 150 fois, cela résiste à 120 degrés, donc, cela répond à l'utilisation pratique pour des repas.

Ce n'est pas plus cher, puisque c'est ramené au coût d'utilisation et c'est utilisé très fréquemment. Je vais vous donner un exemple qui vous fait plaisir, cela se retrouve même à la fête de l'Humanité depuis deux ans. Donc, cela ne devrait pas être si mal que cela.

Et puis, cela peut être d'autres types de solutions comme des matériaux de la vaisselle compostable, or avec votre définition, celle qui est indiquée ici, ce n'est pas possible de répondre sur cette base là. Est-ce que vous avez quand même pas trouvé une définition en rajoutant deux, trois mots qui finalement rend impossible de répondre au marché ?

Donc, on vous fait une proposition concrète, sur la page 22, qui porte à la fois sur l'emballage des pique-niques et sur la définition des couverts et serviettes. Donc, on vous propose la rédaction suivante à titre d'amendement : "les pique-niques devront être emballés en parts individuelles séparant le repas du midi et le goûter comportant couteau, serviette, petite cuillère et fourchette. Ces produits et emballages devront intégrer la notion de cycle de vie et de coût environnemental des produits". Ce qui permet de répondre à l'ensemble des catégories, sauf évidemment si vous pensez que le type de vaisselle compostable ou celle que l'on peut trouver à la fête de l'Humanité ne sont pas des solutions environnementales."

Madame SOULAS : "Je pense que cela peut être intégré, si cela peut permettre d'aller le plus loin possible et d'assurer la restauration dans de meilleures conditions... »

Monsieur PAILLARD : "Le tout, c'est d'assurer la restauration."

Madame SOULAS : "Moi, je n'y vois pas d'inconvénients. »

Monsieur PAILLARD : "Donc, on prend la rédaction et on l'ajoute. Tout le monde l'a entendu, ce n'est pas la peine de la répéter?"

...Hors Micro

Monsieur PAILLARD : "Comment ? Peut-on relire la proposition ?"

Madame LELIEVRE : "Les pique-niques devront être emballés en parts individuelles séparant le repas du midi et le goûter comportant fourchette, couteau, petite cuillère et serviette. Ces produits et emballages devront intégrer la notion de cycle de vie et de coût environnemental des produits."

Monsieur PAILLARD : " Oui. C'est ok, ça roule."

Vote à main levée

POUR.....44

ABST.....2 (UMP)

28 – Francis LANGLADE, Adjoint au Maire, demande au Conseil :

- . d'autoriser la procédure adaptée n° 4 pour la conclusion d'un marché de travaux de réparation de la grande tribune du Stade Delaune,
- . d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- . d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à intervenir.

Vote à main levée

POUR.....44
ABST.....2 (UMP)

29 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil :

- . d'autoriser la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la conclusion d'un marché de maintenance des photocopieurs de la ville de Saint-Denis,
- . d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- . d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à venir.

Vote à main levée

POUR.....44
ABST.....2 (UMP)

- retour de C. RANGUIN, M. MENSION

30 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil :

- . d'autoriser la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la relance du premier lot du marché d'acquisition de produits et petits matériels d'hygiène et entretien,
- . d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- . d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le ou les marchés à venir.

Vote à main levée

POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

31 – Francis LANGLADE, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver le protocole transactionnel entre la ville de Saint-Denis et l'entreprise QUELIN pour l'arrêt du montant du Décompte Général Définitif concernant le lot n° 1 maçonnerie de l'opération "création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine", et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

Vote à main levée

POUR.....39
ABST.....9 (PS et Partenaires/UMP)

32 – Fabienne SOULAS, Adjointe au Maire, demande au Conseil d'approuver l'avenant n° 2 au marché passé avec la société SPIE pour la mise en œuvre de la voix sur IP acquisition d'une passerelle et de postes téléphoniques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Vote à main levée
POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

33 – Christophe MEZERETTE, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver l'institution de l'indemnité de risque et de sujétions spéciales concernant les agents appartenant aux cadres d'emplois des psychologues territoriaux.

Vote à main levée
POUR.....46
ABST.....2 (UMP)

34 – Christophe MEZERETTE, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver diverses suppressions, créations et transformations d'emplois.

Vote à main levée
POUR.....39
ABST.....9 (PS et Partenaires/UMP)

35 – Christophe MEZERETTE, Adjoint au Maire, demande au Conseil d'approuver deux nouveaux actes d'engagement pour deux cadres contractuels et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer :

1 - Direction de la communication et du cabinet du maire

2 – Direction de l'enseignement.

Vote à main levée
POUR.....46
CONTRE.....2 (UMP)

Monsieur Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis :

- Informe que la prochaine séance est fixée au 24 juin 2010
- Lève la séance à 2 H 20